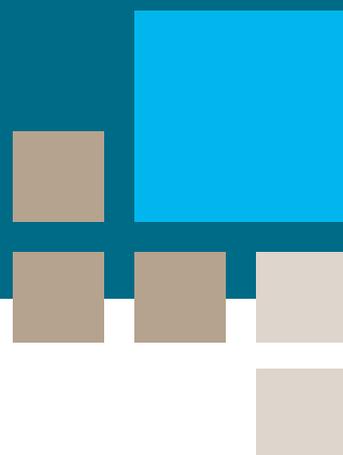


Rapport d'engagement 2016



Les rapports entre détenteurs de capitaux et gestionnaires d'actifs évoluent, pour répondre à des demandes et des motivations plus élaborées, plus complexes, plus porteuses de sens. Des relations de partenariat se nouent, en lieu et place de relations purement commerciales. Cette évolution se retrouve aussi dans les rapports entretenus avec les émetteurs. Le dialogue entre les entreprises et leurs actionnaires autour des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et en dehors du cadre des assemblées d'actionnaires s'impose désormais comme une pratique courante. Il profite, en effet, aux deux parties en offrant d'une part aux entreprises l'opportunité d'améliorer leurs pratiques et de se comparer aux meilleurs standards, et en permettant d'autre part aux actionnaires de mieux contrôler les risques liés à leurs investissements. Ce dialogue bénéficie également à l'ensemble des autres parties prenantes des entreprises : salariés, communautés locales, clients, fournisseurs.

Investisseurs institutionnels, entreprises et gestionnaires recherchent conjointement à démontrer leur impact sur l'environnement et la société, ils veulent affirmer leurs choix et en mesurer l'efficacité. Certains prônent le désinvestissement de pans sectoriels entiers, mais l'engagement, lié à une approche "*best in class*", se révèle souvent un outil d'une grande efficacité ne serait-ce que pour affiner les prises de position.

Dans ce nouveau contexte, pour Amundi, pas de sujets ou de secteurs tabous : les thèmes les plus sensibles doivent être traités. Ainsi, parmi les sujets abordés, nous avons, en 2016, soulevé la question du travail des enfants dans l'industrie agroalimentaire et du tabac. Pas de barrières régionales non plus : nous avons engagé le dialogue avec des entreprises du monde entier, pays émergents comme pays développés. Même si nos valeurs diffèrent parfois, bon nombre de nos préoccupations environnementales et sociales demeurent communes et partagées, et nous notons que certaines entreprises jouent et assument leur rôle de cohésion et d'innovation sur ces sujets là où les États et les réglementations sont parfois défaillants. L'engagement est donc désormais pratiqué par les gérants d'actifs au nom des fonds de pension et autres investisseurs institutionnels avec les entreprises du monde entier.

Pour Amundi, l'engagement est donc un axe complémentaire à l'intégration des critères ESG dans la gestion des fonds. Nous considérons, en effet, que le dialogue avec les entreprises trouve tout son sens lorsqu'il est utilisé pour optimiser la gestion et la construction des portefeuilles, avec notamment pour objectif de limiter leur risque. Nous évaluons ainsi la portée de nos actions en mesurant les progrès réalisés par les entreprises d'année en année, et reflétons l'impact de la prise en compte des critères ESG à travers un reporting dédié aux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour nos portefeuilles les plus engagés. Nous sommes également en mesure de calculer l'empreinte carbone des portefeuilles de nos clients, et évaluons aussi l'impact en termes d'émissions carbone des actifs gérés par Amundi.

Nous sommes bien sûr conscients de la marge de progrès qui existe encore en termes de pratiques ESG, tant au niveau des entreprises que de leurs actionnaires : les indicateurs demeurent parfois imprécis ou peu pertinents. Il faut aussi savoir traiter de sujets transversaux. C'est pourquoi, nous souhaitons poursuivre nos actions à travers les initiatives de place ayant vocation à normaliser les pratiques. En 2016, nous avons donc activement participé à la clearing house des PRI sur la question des droits de l'homme dans les secteurs extractifs, poursuivant ainsi notre processus d'engagement initié en 2013. Nous avons aussi collaboré, avec les signataires des "*clearing house des Principles for Responsible Investment (PRI)*", au renforcement de l'engagement auprès de la fondation Access to Medicine. Nous avons enfin poursuivi notre engagement auprès de diverses initiatives ralliées en 2015, dont les "*Green Bonds Principles*", et le "*Montreal Carbon Pledge*".

L'intégration ESG figure aujourd'hui au premier rang des préoccupations de nos clients et est désormais partie intégrante de leur cahier des charges et de notre responsabilité fiduciaire. Nous sommes donc fiers, en leur nom, de travailler à la généralisation et à la normalisation de la prise en compte de ces critères par les entreprises et leurs parties prenantes.

Pascal Blanqué

**Directeur du Pôle Institutionnels
et Chief Investment Officer**

RAPPORT D'ENGAGEMENT AMUNDI – ANNÉE 2016

INTRODUCTION	5
L'ENGAGEMENT : RAPPEL DE NOTRE PHILOSOPHIE ET DE NOTRE PROCESSUS	6
PHILOSOPHIE	6
DÉTAIL DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT	7
• 1. Engagement pour influence	7
• 2. Recueil d'informations nécessaires à la notation des entreprises	7
• 3. Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée	7
RÉSULTATS DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT EN 2016	8
ENGAGEMENT POUR INFLUENCE	8
• Les nouvelles thématiques	9
• Thématiques initiées en 2014 et 2013 : analyse de l'évolution des pratiques des entreprises	46
• Exclusions	71
• Initiatives collectives	72
RECUEIL D'INFORMATION À DES FINS DE NOTATION	74
• Philosophie	74
• Résultats	75
• Résumé des études thématiques réalisées en 2016	76
• Bilan de l'activité 2016 du bureau d'analyse ESG d'Amundi Japon	79
LE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET LE DIALOGUE PRÉ-ASSEMBLÉE	82
ANNEXES	86

INTRODUCTION

L'article 173 de la loi française du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, impose aux investisseurs institutionnels une transparence accrue sur leur processus d'intégration ESG, leur politique d'engagement et les mesures mises en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dans ce contexte, Amundi a choisi d'aborder dans le rapport d'engagement 2016, la thématique du charbon dans le secteur de la génération d'électricité. En effet, le charbon apparaît comme la plus grande source de CO₂ et présente un risque climatique important du fait de son coût peu élevé et des réserves considérables existantes. Le charbon est aussi la plus polluante des énergies fossiles et son utilisation dans le secteur de l'énergie est de plus en plus mise en cause au sujet des centrales vieillissantes et polluantes. La substitution du charbon par des sources d'énergie moins émettrices apparaît comme un des leviers les plus efficaces pour la réduction des émissions globales. Parallèlement, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises les plus exposées à l'extraction du charbon, comme le détaille ce rapport.

Par ailleurs, Amundi présente dans le rapport d'engagement une autre thématique à caractère social, centrée sur le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac. En effet, depuis les années 1990, différentes conventions internationales ont été créées permettant d'intégrer la thématique du travail des enfants dans la structure légale internationale. Une des conventions les plus importantes est la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Les droits des enfants établis par la Convention des Nations Unies sont précisés dans les réglementations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le travail des enfants regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental. Amundi s'intéresse tout particulièrement au secteur du cacao et du tabac qui présentent des spécificités nécessitant une attention particulière.

Notre 4^{ème} rapport d'engagement est aussi l'occasion de faire le point sur le dialogue amorcé avec les entreprises concernant des thèmes initiés en 2013 et 2014 :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de la grande distribution ;
- La conformité des minerais provenant des zones de conflits.

Enfin, nous présentons dans ce rapport trois autres thématiques sur lesquelles nous avons pu établir un dialogue constructif avec les entreprises : la production d'huile de palme, les droits de l'homme et les perturbateurs endocriniens. Cette dernière thématique démontre toute l'importance que nous accordons à traiter l'ensemble des risques, même émergents, auxquelles les entreprises sont confrontées.

L'ENGAGEMENT : Rappel de notre philosophie et de notre processus

PHILOSOPHIE

Notre gestion se fonde sur plusieurs principes : promouvoir le respect des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement, ainsi qu'un modèle de développement durable et responsable de la Société.

La première mise en application de ces principes consiste à exclure de nos gestions les entreprises et les pays aux comportements non conformes à ces principes ou aux conventions internationales :

- Les entreprises qui violent ces conventions de façon répétée, sans mettre en place de mesures correctives adéquates ;
- Les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions (exclusions consécutives à la ratification par la France des traités d'Ottawa de 1997 et d'Oslo de 2008) ainsi que des armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri ;
- Les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes : crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;
- Les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon .

Mais l'exclusion des valeurs de nos fonds doit rester l'exception. Elle est souvent une réponse inadaptée.

Nous faisons, en effet, un double constat :

- Les entreprises transforment durablement leur environnement et sont parfois amenées à faire face à des intérêts contradictoires. Dans ce contexte, elles peuvent être confrontées à des controverses de degrés de gravité divers. Ainsi, l'exclusion ne doit s'appliquer qu'aux cas extrêmes.
- Ne plus être actionnaire, c'est perdre son influence sur l'entreprise.

Nous souhaitons donc promouvoir en priorité le dialogue avec les entreprises, via un processus d'engagement.

Ce processus d'engagement s'inscrit dans le cadre plus large de la politique d'intégration des critères ESG dans la gestion d'Amundi. Le détail de cette politique est décrit dans le document : Intégration ESG - Gouvernance, Politique et Stratégie. Enfin, une charte décrivant les principes de dialogue relatif aux questions ESG a été diffusée à un large ensemble d'émetteurs.

<http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteuengagement/Developper-une-finance-responsable>

DÉTAIL DU PROCESSUS D'ENGAGEMENT

L'ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES SE FAIT SOUS TROIS FORMES

1. L'engagement pour influence

Il s'agit de rencontres avec les entreprises ayant vocation à influencer leurs pratiques. Les recommandations émises lors des rencontres avec les entreprises sont effectuées sur des thématiques transverses et communes à leur secteur d'activité. Elles mettent en avant les meilleures pratiques et mesurent les progrès des entreprises selon une grille d'indicateurs de réussite mise en place par l'analyste extra-financier.

2. Recueil d'informations nécessaires à la notation des entreprises

Les rencontres avec les entreprises ont pour but, d'affiner leur notation ESG.

Avec l'appui de fournisseurs de données extra-financières, Amundi attribue une note Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à plus de 4 000 émetteurs.

3. Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée

- **Le vote :** L'équipe de corporate governance vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises françaises ou dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital, soit environ 2600 assemblées par an.
- **Le dialogue pré-assemblée :** Amundi a mis en place un système formalisé de dialogue, avertissant les sociétés dans lesquelles ses positions sont les plus importantes, de ses intentions de vote, afin d'initier un dialogue et de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques. À côté de cette démarche proactive, Amundi est également ouvert à toutes les demandes de rencontres à l'initiative des émetteurs pour dialoguer sur les thématiques d'assemblées ou, plus généralement, sur la gouvernance. Ce second élément tend à prendre de plus en plus d'importance car il permet un dialogue plus en amont et plus constructif.

RÉSULTATS DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT EN 2016

ENGAGEMENT POUR INFLUENCE

Toujours avec la même volonté d'accompagner les entreprises dans une démarche de progrès, notre engagement pour influence s'est articulé cette année autour de trois axes de travail complémentaires :

■ L'initiation de deux nouvelles thématiques :

- La gestion de l'utilisation du charbon dans le secteur de la génération d'électricité
- L'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement des secteurs du tabac et de la production de cacao

■ La revue complète des pratiques des entreprises rencontrées en 2014, afin d'évaluer leurs progrès et identifier les évolutions majeures dans leurs pratiques sur le thème de la conformité des minerais provenant des zones de conflits.

■ Le suivi des thématiques initiées en 2013 :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers
- L'accès à la nutrition et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de la grande distribution

Note méthodologique

Pour permettre aux entreprises analysées de mieux se situer, nous avons évalué le positionnement de chacune d'entre elles par rapport aux meilleures pratiques de leur secteur.

Dans un souci de clarté, nous avons choisi d'utiliser une évaluation à 3 niveaux : ,  et  ( représentant les meilleures pratiques) reflétant l'adéquation de la démarche de l'entreprise avec les meilleures pratiques du secteur. Afin de faire ressortir les actions correctrices à mettre en place en priorité, une évaluation différente de  pourra, dans certains cas, ne pas donner lieu à une recommandation pour 2017, mais restera sous surveillance.

En complément, lors de la phase de revue complète, l'évolution des pratiques et le statut des recommandations sont également représentés graphiquement :

■ Évolution des pratiques :

 **Dynamique positive** : amélioration significative des pratiques des entreprises

 **Dynamique neutre** : peu ou pas d'évolution notable

 **Dynamique négative** : régression dans les pratiques des entreprises.

■ Statut des recommandations :

 Toutes les recommandations ont été suivies

 Recommandations partiellement suivies et/ou en cours de déploiement

 Une ou plusieurs recommandations n'ont pas été suivies

— Pas de recommandation émise en 2014.

Sur les 66 entreprises rencontrées, 51 ont accepté d'être nommément citées.

Thématique 1- La gestion de l'utilisation du charbon dans le secteur de la génération d'électricité

Présentation de la thématique

Alors que les principaux pays d'Europe s'engagent dans la transition énergétique et que les États-Unis et la Chine se détournent progressivement du charbon, la plus polluante des énergies fossiles, comme le montrent les récentes annulations de construction de nouvelles centrales à charbon, la responsabilité des entreprises du secteur de la génération d'électricité est mise en question au sujet des nombreuses centrales à charbon vieillissantes et polluantes.

En effet, au-delà des problématiques d'émissions carbone posées par ces centrales, ce sont les aspects de dégradation de la qualité de l'air par les rejets de cendres et de particules qui préoccupent les différents gouvernements. Ainsi, une directive européenne de 2010 (directive sur les émissions industrielles, *IED Industrial Emission Directive**) avait exigé la réduction des émissions de polluants atmosphériques (dioxyde de soufre, suies, carbone et substances polluantes) des centrales à charbon avant le 1^{er} janvier 2016.

Le respect de ces nouvelles obligations est possible par une politique proactive et efficace des sociétés concernées : l'installation de filtres et d'unités de désulfuration et de dénitrification des fumées, l'amélioration de l'efficacité énergétique des centrales...

Afin d'accompagner les entreprises concernées dans leur démarche de limitation des émissions de carbone

et de polluants liées à leurs centrales à charbon, nous avons entamé un dialogue d'engagement dans le but de les inciter à aller au-delà des réglementations et de se rapprocher des meilleures pratiques du secteur en termes de réduction de leur exposition au charbon et de leur impact environnemental.

Les entreprises du secteur des "*Utilities*" sont en grande majorité concernées par les problématiques liées à la génération d'électricité à partir de charbon. Afin d'évaluer la qualité de la gestion des risques liés à cette thématique, nous avons sélectionné des profils divers permettant d'appréhender le spectre des différentes réglementations de chaque État.

- Au vu de la diversité des profils des groupes exposés, notamment en termes d'empreinte géographique, de taille, d'exposition au charbon et de maturité et afin d'avoir une vision représentative des différentes situations, nous avons sélectionné des acteurs caractéristiques du secteur dont l'exposition au charbon était significative.
- Les entreprises sélectionnées présentent des politiques plus ou moins avancées sur cette thématique : si certains groupes apparaissent en retrait concernant leur politique charbon, d'autres se distinguent par leurs bonnes pratiques et ont su mettre en place les mesures adéquates pour limiter l'impact environnemental de leurs centrales et réduire leur exposition par la fermeture ou la transformation de leurs installations.

* Définition dans le lexique.

Cadre législatif et réglementation locale

■ Contexte

Dans un contexte de croissance démographique et de développement industriel et économique, les acteurs du secteur des "Utilities" doivent aujourd'hui à la fois répondre à une demande en hausse et présenter un *mix énergétique** peu émetteur de CO₂, fiable et diversifié. Au vu des tensions politiques grandissantes, la problématique d'approvisionnement devient de plus en plus préoccupante et c'est aux groupes du secteur d'assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité. Dans ce contexte, et face au risque de régulation carbone de plus en plus important, il apparaît désormais indispensable pour les acteurs du secteur d'avoir une réflexion sur leur mix énergétique tout en intégrant les risques et opportunités liés à leur activité.

Le profil d'exposition au charbon de chaque acteur du secteur est spécifique et se différencie en fonction du mix énergétique et de la localisation géographique. En raison des différentes sources d'énergies présentant des coûts et des niveaux d'émissions aux amplitudes très différentes, la définition d'une politique charbon adaptée de la part des acteurs du secteur peut s'avérer très délicate.

Ainsi, un des points primordiaux conditionnant la politique charbon des groupes va résider dans leur exposition géographique à des pays plus ou moins contraignants en termes de génération charbon et plus ou moins décisionnaires quant à la marge de manœuvre des différents énergéticiens. Ainsi, les groupes du secteur ne peuvent pas agir indépendamment de l'État dans lequel elles opèrent et toute décision de fermeture de centrale, d'investissement charbon ou de vente d'une centrale doit recevoir l'accord de l'État concerné. Certains groupes seront donc considérablement contraints alors que d'autres auront une marge de manœuvre plus importante leur permettant de mettre en place leur politique charbon.

La transition énergétique, qui désigne l'évolution progressive vers une énergie décarbonée en s'appuyant sur le développement d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, apparaît indispensable pour développer une économie moins intense en carbone. Elle répond à l'insuffisance du dispositif de quotas carbone mis en place en Europe au début des années 2000. Ainsi, la réduction de l'exposition au charbon des différents groupes du secteur est conditionnée par la mise en place d'un prix du carbone élevé ou de nouvelles dispositions incitatives.

■ Réglementation: une transition énergétique à des stades d'implantation différents

En Allemagne, 37 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur des "Utilities" et 80 % des émissions du secteur proviennent de l'exploitation de lignite ou de charbon. L'Allemagne se place parmi les pays les plus pollueurs d'Europe et présente de forts impacts environnementaux liés à ses centrales à charbon. La sortie du charbon pose problème du fait des conséquences économiques (dédommagement des énergéticiens) et sociales (restructurations et impacts sur l'emploi dans les régions minières) qu'elle impliquerait. En effet, en Allemagne, le charbon représente aussi un enjeu social : les centrales à charbon étant souvent adossées à des mines de lignite ou de charbon, toute fermeture de centrale à charbon entraînerait la fermeture de la mine associée, entraînant d'importantes conséquences sociales en termes de pertes d'emplois. De ce fait, les propositions de fermeture de centrales à charbon de la part des acteurs présents en Allemagne ont souvent été rejetées par le gouvernement. Une demande récurrente et importante de ces groupes est aussi d'obtenir de la part du gouvernement une subvention ou un mécanisme permettant de compenser la perte éventuelle de chiffre d'affaire liée à la fermeture de centrales et mines à charbon. De plus, un prix du carbone plus élevé pousserait à l'utilisation de centrales au gaz au lieu de charbon. Une bonne pratique peut donc être, de la part de ces groupes, une action de lobbying pour pousser une réglementation environnementale plus contraignante et un prix du carbone élevé, favorable à leur objectif de mix énergétique décarboné. Il est à noter que si les groupes présents en Allemagne ne construisent plus de centrales à charbon en Europe, ce n'est pas le cas des collectivités locales et entreprises communales allemandes (Stadtwerke) en charge de plusieurs secteurs économiques locaux tels que les transports urbains, la collecte de déchets et la production et distribution d'énergie. En effet, ces collectivités construisent des centrales à charbon afin de s'assurer de la sécurité d'approvisionnement.

En novembre 2016, le gouvernement britannique a annoncé une consultation sur la fermeture de toutes les capacités de production à partir de charbon d'ici fin 2025. Certains acteurs du secteur exposés au charbon au Royaume-Uni ont fait le choix de se tourner vers la biomasse, transformant alors les centrales à charbon existantes.

* Définition dans le lexique.

Aux États Unis, plusieurs annonces récentes indiquent la volonté du gouvernement de donner accès aux américains à un gaz abondant et peu cher et de relancer la production bon marché d'hydrocarbures américains et de charbon. Le message semble manquer de cohérence puisque l'expansion du gaz se ferait forcément au détriment du charbon. Aujourd'hui, le charbon ne semble pas rentable mais il convient d'être attentif au cadre réglementaire qui pourrait être mis en place pour relancer cette énergie fossile. Dans ce cas, au vu des profils d'entreprises américaines plus ou moins opportunistes, il faudra faire preuve de vigilance sur le positionnement des entreprises éventuellement tentées de se recentrer sur le charbon pour des raisons financières.

Au Canada, la Province de l'Alberta a publié en 2015 le *Climate Leadership Plan*^{*}, qui décrit les initiatives prévues pour mettre en place un nouveau marché du carbone à partir de 2018 et pour que l'ensemble du parc de centrales à charbon d'Alberta soit fermé d'ici 2030. Il incite aussi à développer les énergies renouvelables via des subventions afin que l'énergie éolienne et solaire atteignent 30 % du mix énergétique d'Alberta d'ici 2030.

Malgré l'annulation récente de certains projets, la Chine reste dans un processus de construction de nouvelles centrales à charbon à un rythme très soutenu, et la dépendance au charbon reste très forte. La production domestique de charbon a été réduite suite à la demande du gouvernement de fermer les mines de charbon les plus polluantes et les plus dangereuses. Une récente étude de *Carbon Tracker*^{*} met en évidence le programme de construction de nouvelles centrales à charbon alors même que les centrales existantes du pays ne fonctionneraient qu'à 45 % de leur capacité seulement et seraient sous-utilisées. Le gouvernement chinois a lancé un programme de transition énergétique et doit gérer les besoins importants en énergie du pays. On a ainsi pu observer récemment l'arrêt ordonné par l'organisation chinoise en charge de la régulation de l'énergie de plus de 100 projets de production d'électricité à base de charbon, décision en ligne avec le programme de transition énergétique du gouvernement.

En Inde, l'extraction et la production de charbon sont importantes mais sans que les infrastructures ne soient suffisamment développées pour permettre son transport à l'intérieur du pays pour une utilisation locale. L'Inde veut accroître sa production d'électricité de la manière la plus efficiente possible, notamment par le biais du soutien au solaire, et envisage des mesures telles que la transformation de centrales charbon ou leur modernisation pour en réduire les émissions. Ainsi, les énergéticiens indiens doivent être en mesure de présenter au gouvernement une feuille de route détaillée pour décarboner leur mix énergétique, soit par le basculement vers le gaz, soit par le soutien aux énergies renouvelables. L'Inde a notamment annoncé par le biais de son régulateur de l'électricité que la construction de nouvelles centrales à charbon ne serait plus autorisée.

La Russie demeure un utilisateur et un producteur intensif en charbon et les questions environnementales ne sont encore que peu prises en compte. Il convient d'être vigilant à l'exposition de certains groupes européens à ce pays et notamment à la réglementation liée au charbon qui peut paraître moins stricte que dans les pays européens.

Enfin, la Pologne ne semble pas envisager une diminution de sa dépendance forte au charbon (plus de 50 % de sa consommation d'énergie en 2015) du fait des impacts sociaux et des emplois associés à cette énergie fossile. Si la sécurité d'approvisionnement reste l'enjeu principal pour la Pologne, une réflexion est en cours pour faire évoluer le mix énergétique du pays mais reste assez peu avancée.

^{*} Définition dans le lexique.

Critères d'analyse retenus

Notre analyse porte sur 4 principaux piliers, pour lesquels nous avons mis en place des critères clés indiquant le positionnement relatif des groupes étudiés :

■ Périmètre et exposition

Nous avons déterminé l'exposition des différents groupes en termes de :

- Capacité charbon en absolu en mégawatts (MW),
- Part de la capacité charbon dans la capacité totale installée,
- Génération charbon totale en gigawatt-heure (GWh),
- Part de la génération d'électricité à partir de charbon dans le mix énergétique,
- Niveaux d'émissions de SO_x, NO_x et CO₂,
- Exposition géographique à la réglementation carbone/charbon,
- Projets de constructions de nouvelles centrales à charbon,
- Marge de manœuvre réglementaire.

■ Politique & stratégie

La limitation de l'impact environnemental lié au charbon peut se faire par plusieurs étapes clés. Afin d'évaluer la politique dédiée au charbon, nous avons pris en compte dans notre analyse le niveau d'engagement des entreprises dans les actions détaillées ci-dessous :

- Évaluation et diagnostic du parc de centrales pour identifier les centrales les plus émettrices et les plus âgées,
- Stratégie et actions pour les centrales les plus émettrices (modernisation, équipements de dispositifs de réduction des émissions, fermeture, transformation...),
- Objectif de part du charbon dans le mix énergétique / la capacité installée,
- Politique explicite de sortie du charbon à un horizon court, moyen et long terme,
- Participation aux initiatives de place (pour des centrales moins polluantes, et un "sourcing" du charbon responsable),
- Transformation des centrales à charbon.

■ Fermeture / modernisation et mesures implémentées

Afin d'évaluer le déploiement de la stratégie charbon des différentes entreprises pour l'aspect lié à la gestion des centrales et les différentes mesures envisagées pour chacune des centrales, nous avons pris en compte les aspects suivants :

- Publication de la liste de centrales à charbon ainsi que des mesures associées à chacune des centrales (fermeture, transformation, modernisation, etc.),
- Précision de l'horizon de temps pour la fermeture des centrales à charbon,
- Modernisation des centrales et équipements de dispositifs de réduction des émissions,
- Fermeture des centrales les plus âgées,
- Processus détaillé et exigences techniques ambitieuses pour la construction de nouvelles centrales (CCS*, technologie, ratio d'efficacité énergétique).

■ Engagement et résultats

Pour juger des résultats des sociétés concernées, nous avons utilisé les indicateurs suivants :

- Les tendances de réduction des intensités des émissions SOx, NOx, CO₂ (en variation annuelle sur la période considérée),
- Les niveaux d'intensité SOx, NOx et CO₂,
- Le niveau de Recherche et Développement (R&D) pour la transformation des centrales à charbon,
- Le positionnement de la politique de l'entreprise au-delà des prérequis de la réglementation environnementale locale,
- La gestion des déchets des centrales à charbon et la participation à des projets d'*économie circulaire**.

L'exposition des entreprises à des controverses liées au thème du charbon (pollution, émissions) a été prise en compte ainsi que la qualité de la réponse de la société en cas de controverse.

* Définition dans le lexique.

Les bonnes pratiques identifiées

THÈMES CLÉS	BONNES PRATIQUES
LE CHARBON DANS LE SECTEUR DES UTILITIES	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation et diagnostic du parc de centrales pour identifier les centrales les plus émettrices et les plus âgées, ➤ Stratégie et actions pour les centrales les plus émettrices (modernisation, équipements de dispositifs de réduction des émissions, fermeture, transformation...), ➤ Objectif de part du charbon dans le mix énergétique / la capacité installée, ➤ Politique explicite de sortie du charbon à un horizon court / long terme, ➤ Participation aux initiatives de place (pour des centrales moins polluantes, et un sourcing du charbon responsable), ➤ Processus de transformation des centrales à charbon en gaz ou biomasse.
FERMETURE / MODERNISATION ET MESURES IMPLÉMENTÉES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publication de la liste des centrales à charbon ainsi que des mesures associées à chacune des centrales (fermeture, transformation, modernisation, etc.), ➤ Précision de l'horizon de temps pour la fermeture des centrales à charbon, ➤ Modernisation des centrales et équipements de dispositifs de réduction des émissions, ➤ Fermeture des centrales les plus âgées, ➤ Présence d'un processus détaillé et d'exigences techniques ambitieuses pour la construction de nouvelles centrales (CCS, technologie, ratio d'efficacité énergétique)
ENGAGEMENT ET RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte tendance à la baisse des intensités d'émissions SOx, NOx, CO₂ (en variation annuelle sur la période considérée), ➤ Niveaux peu élevés des intensités d'émissions SOx, NOx et CO₂, ➤ Niveau important de R&D pour la transformation des centrales à charbon, ➤ Positionnement de la politique de l'entreprise au-delà des exigences de la réglementation environnementale locale, ➤ Bonne gestion des déchets des centrales à charbon et participation à des projets d'économie circulaire

Synthèse de l'engagement auprès des entreprises du secteur :

La tendance et les axes d'améliorations majeurs

■ Tendance

Au fil de notre analyse, nous avons pu constater que les enjeux relatifs à la gestion des impacts environnementaux liés au charbon étaient bien assimilés par la plupart des entreprises du secteur des "Utilities", certains acteurs restant légèrement en retrait.

La pression publique et réglementaire sur le changement climatique lié à l'augmentation des émissions carbone étant de plus en plus importante sur les acteurs de ce secteur, les politiques charbon des différentes entreprises se sont structurées et les annonces de sortie complète du charbon ou de transformation des mix énergétiques vers des énergies moins carbonées se sont multipliées. Les controverses relatives à la pollution provenant des centrales à charbon, de plus en plus récurrentes, ont également encouragé les entreprises à œuvrer en ce sens.

La majorité des entreprises de notre échantillon ont équipé la quasi-totalité de leurs centrales à charbon d'équipements permettant de réduire les émissions de polluants (SOx, NOx et cendres) et la prise de conscience des différents groupes paraît assez avancée pour l'identification des centrales les plus émettrices et la détermination des mesures les plus adaptées.

Cependant, une marge d'amélioration demeure en ce qui concerne la construction de nouvelles centrales à charbon et la fermeture des centrales les plus âgées et les plus émettrices, certains groupes n'ayant pas prévu de les fermer ni d'arrêter l'expansion de leur capacité installée au charbon.

■ Les principales recommandations

D'une manière générale, certains points restent à améliorer par la mise en place des mesures suivantes :

- **Politique & stratégie** : Accroître la transparence en fournissant la liste des centrales à charbon, mettre en place un objectif de part représentée par le charbon dans le mix énergétique du groupe, effectuer une revue du portefeuille d'actifs fossiles afin d'identifier les actifs à cibler pour envisager une sortie du charbon, participer à des initiatives internationales liées à la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité du charbon ;
- **Fermeture / Modernisation, mesures appliquées** : Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...), déployer des mesures d'amélioration de l'efficacité des centrales et de réduction des émissions de polluants ;
- **Engagement et résultats** : Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle, appliquer les standards environnementaux les plus exigeants à l'ensemble du portefeuille de centrales, mettre en place un objectif de réduction des émissions du groupe, mettre en place des mesures pour la réduction de l'intensité des émissions carbone.

Sur les 15 entreprises rencontrées, 13 ont accepté d'être nommément citées, une a souhaité être anonymisée dans notre rapport et une n'a pas souhaité s'inscrire dans une démarche d'engagement.

Les fiches détaillées

AMERICAN ELECTRIC POWER (AEP)

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	◎◎	A fin 2015, AEP disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 18 262 MW soit 54 % de la capacité totale du groupe. Pour la première fois en 2016, la proportion de charbon dans le mix énergétique d'AEP est passée sous la barre des 50 %, l'entreprise ayant démantelé 998 MW de centrales à charbon. Toutes les centrales à charbon d'AEP sont situées aux États-Unis et sont de ce fait soumises à la régulation de l'Etat Fédéral dans lequel elles se trouvent.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	L'entreprise fournit une liste détaillée de ses centrales à charbon, avec leur capacité, leur date de fermeture si elles sont supposées fermer, dans le cas contraire leur système de contrôle environnemental en service ou prévu (par exemple le Selective Catalytic Reduction pour le contrôle des émissions de NOx). AEP évalue la viabilité économique de chacune de ses centrales à charbon en prenant en compte, pour chaque centrale : leur âge, leur efficacité, le coût de modernisation nécessaire pour se conformer aux nouvelles réglementations environnementales (installation de filtres, etc.), ainsi que le prix du carbone mis en place par AEP 10 ans auparavant. Afin de réduire son exposition au risque carbone, AEP diversifie ses actifs et ferme certaines de ses centrales à charbon. A fin 2016, l'entreprise avait déjà démantelé environ 25 % de son parc de centrales à charbon. L'entreprise ne s'est pas engagée publiquement à sortir du charbon, cependant elle ne prévoit pas de construire de nouvelles centrales et les investissements de la société sont majoritairement alloués au développement des énergies renouvelables et à leur transmissions. De plus, AEP transforme certaines de ses centrales à charbon en centrales à gaz naturel et construit de nouvelles centrales à gaz naturel à cycle combiné. La part du charbon dans le mix énergétique d'AEP devrait passer à 45 % d'ici 2026. L'entreprise ne participe à aucune initiative internationale liée au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des objectifs de réduction, à moyen et long terme, de la proportion de charbon dans le mix énergétique d'AEP ➤ Participer à des initiatives internationales et tables rondes liées à la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité du charbon
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	◎◎◎	Entre 2011 et mi-2016, AEP a démantelé plus de 7 200 MW de capacité de génération au charbon. AEP prévoit de retirer 5 738 MW additionnels de capacité de génération charbon d'ici 2033, déclare équiper ses centrales avec des systèmes de contrôle des émissions ("Baghouse", "Selective Catalytic Reduction") et prévoit de convertir 6 090 MW de capacité de génération au charbon en gaz. Actuellement, 42 % du parc de centrales à charbon d'AEP est équipé du système SRC (Selective Catalytic Reduction pour contrôler les émissions de NOx) et 69 % du système FGD (Flue Gas Desulfurization pour contrôler les émissions de SOx). Afin de respecter les nouvelles normes environnementales, l'entreprise prévoit de poursuivre la modernisation de ses centrales à charbon. AEP a également évalué la viabilité commerciale de la technologie CCS*, notamment en menant un projet pilote d'une valeur de 100 millions de dollar (US) d'un système intégré de capture et d'injection souterraine profonde de CO ₂ dans l'une de ses centrales. L'entreprise a conclu que la technologie CCS* restait trop coûteuse pour le moment.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...) ➤ Continuer à moderniser toutes les centrales à charbon afin de réduire les émissions de polluants
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	◎◎	AEP publie une analyse détaillée de son profil carbone sur son site dédié au développement durable. Les émissions de CO ₂ d'AEP ont diminué de 16,5 % depuis 2014 et d'environ 39 % depuis 2000. Depuis 1990, les émissions de SOx et de NOx ont été réduites respectivement d'environ 88 % et 87 %, tandis que les émissions de mercure ont baissé de 73 % depuis 2001. Cependant, AEP n'a pas mis en place d'objectifs quantifiés de réduction d'aucune de ses émissions. Cela est en partie dû aux refus des différents États où se situent les centrales d'AEP d'autoriser les investissements permettant la réduction des émissions de polluants si ces investissements induisent un impact sur le prix pour le consommateur final. Ceci explique également la difficulté d'AEP à surpasser les contraintes réglementaires. AEP vend environ 40 % des cendres issues de ses centrales à charbon au secteur de la construction et aux producteurs d'infrastructure routières.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle. ➤ Mettre en place des objectifs spécifiques à moyen et long termes, de réduction des émissions (SOx, NOx, CO₂)

* Définition dans le lexique.

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	◎◎	A fin 2015, AGL Energy disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 6 850 MW, soit 65 % de la capacité totale du groupe. L'entreprise possède trois centrales à charbon situées en Australie, le charbon utilisé provenant exclusivement d'Australie.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	L'entreprise fournit une liste détaillée de ses centrales à charbon, avec leur capacité et leur date de fermeture prévue. Afin d'être en conformité avec les accords de Paris signés en 2015, AGL Energy n'investira plus dans le charbon, l'objectif étant de sortir définitivement du charbon d'ici 2050. Cependant, l'entreprise continue d'améliorer l'efficacité énergétique de ses centrales existantes, notamment en prévision du coût dans le futur des émissions carbone, AGL Energy s'étant engagé à incorporer un futur prix du carbone dans toutes ses décisions de dépense en capital. L'entreprise ne prend pas part aux initiatives internationales liée au changement climatique en lien avec le charbon, mais participe à 20 projets locaux en Australie.	
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	◎◎	AGL a décidé de laisser ses centrales à charbon fonctionner jusqu'à la fin de leur durée vie opérationnelle, mais n'investira pas pour la prolonger au-delà de la date prévue. AGL s'est engagé à fermer ses trois centrales entre 2020 et 2050, avec des dates de fermetures déjà prévues pour chaque centrale. L'entreprise travaille avec des représentants des communautés locales des régions concernées afin d'assurer une transition réussie vers de nouvelles industries pour les employés et les communautés locales. Les centrales à charbon d'AGL sont en constante modernisation afin de maintenir et d'améliorer l'efficacité de leurs opérations, incluant des modernisations réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), NOx et SOx ainsi que celles d'autres polluants répertoriés dans l' <i>Australian National Pollutant Inventory</i> *. AGL a aussi pris part à un projet pilote de capture de CO ₂ post-combustion, en partenariat avec d'autres acteurs de l'industrie et des chercheurs scientifiques, mené dans l'une de ses centrales ; il s'agit d'un programme de recherche sur deux ans dont l'objectif est l'amélioration de l'efficacité de la capture du CO ₂ .	<ul style="list-style-type: none"> ► Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	◎	L'intensité des émissions de gaz à effet de serres d'AGL a diminué de 4 % entre 2013 et 2015. Entre 2015 et 2016, l'intensité des émissions de SOx et de NOx ont baissé de 12 % et 33 % respectivement. AGL étudie et évalue différentes possibilités de réutilisation alternative des cendres et matières premières, notamment à travers des initiatives d'économie circulaire.	<ul style="list-style-type: none"> ► Mettre en place des objectifs de réduction des émissions de SOx et NOx à moyen terme

* Définition dans le lexique.

CEZ AS

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	⊙	A fin décembre 2015, CEZ disposait d'une capacité charbon de 8 055 MW, soit 51 % de sa capacité totale installée. La plupart des centrales électriques à charbon du groupe sont situées en République tchèque, le reste étant en Bulgarie et en Pologne.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	⊙	CEZ n'a pas développé de stratégie globale dédiée à la gestion de ses centrales à charbon. Le groupe a cependant décidé de fermer certaines centrales à charbon avant la fin de leur vie avec pour effet sur la capacité charbon du groupe de la réduire progressivement de 30 %. CEZ a identifié les centrales à charbon les plus émettrices, les plus anciennes et les moins efficaces de sa flotte et a surveillé de près les émissions de chaque centrale. Au cours des deux dernières années, la société a investi dans la réduction des émissions de SOx et de NOx dans le respect des réglementations environnementales plus strictes.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un objectif de part représentée par le charbon / les énergies renouvelables dans le mix énergétique du groupe
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	⊙⊙⊙	Pour chacune de ses centrales à charbon, CEZ détaille les fermetures ou modernisations prévues ainsi que le calendrier de mise en œuvre associé. Ses exigences minimales pour la construction d'une nouvelle centrale au charbon vont souvent au-delà des exigences locales, la meilleure technologie disponible étant sélectionnée afin de minimiser les impacts environnementaux tout en prenant en compte les aspects économiques.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	⊙⊙	CEZ se place parmi les groupes les plus transparents du secteur en termes de reporting : pour chaque centrale, CEZ fournit les informations de capacité installée, d'électricité générée, ainsi que les taux d'émissions carbone, de SOx, et de NOx en absolu et en intensité. L'intensité des émissions de l'ensemble des centrales à charbon s'est légèrement améliorée en raison de l'amélioration de l'efficacité des turbines et de la modernisation de son parc de centrales électriques au charbon.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon

* Définition dans le lexique.

CHINA RESOURCES POWER

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	◎◎	À fin décembre 2015, China Resources Power disposait d'une capacité de charbon de 30 120 MW, soit 87 % de sa capacité totale installée. Toutes les centrales électriques à charbon du groupe sont situées en Chine.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎	La société publie la liste de ses centrales thermiques mais ne précise pas les principales mesures prévues pour chaque centrale (modernisation ou fermeture par exemple). 9 % des centrales au charbon sont considérées par le groupe comme non efficaces ; China Resources Power prévoit soit de les moderniser, soit de les convertir en unités de cogénération (production simultanée de 2 formes d'énergie différentes dans la même centrale), soit de fermer celles pour lesquelles la modernisation n'est pas financièrement viable. China Resources Power construit une nouvelle centrale à charbon par an mais alloue également 44 % de son <i>capex</i> * total au développement des énergies renouvelables. Ainsi, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de China Resources devrait passer de 15 % à 20 % d'ici 2020. Le groupe participe à des initiatives internationales liées au charbon telles que <i>BetterCoal</i> * et développe également des projets de recyclage des déchets provenant des centrales à charbon à destination d'autres secteurs industriels pour réduire l'impact de ses centrales.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître la transparence en fournissant la liste des centrales à charbon parmi les centrales thermiques et le détail des mesures prévues pour chacune des centrales ➤ Mettre en place un objectif de part représentée par le charbon dans le mix énergétique du groupe
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	◎◎	La société prévoit d'arrêter les plus anciennes, les plus petites et les moins efficaces de ses centrales à charbon. Les autres centrales à charbon font l'objet d'un plan global de modernisation qui a débuté en 2014 et qui devrait être terminé à fin 2017, avant l'échéance de modernisation de 2020 imposée par le gouvernement chinois : la technologie des émissions ultra-faibles est en phase de déploiement, avec pour conséquence une forte réduction des émissions de SOx, de NOx et de particules à un niveau inférieur à celui des centrales à gaz. Chaque nouvelle centrale électrique doit être équipée de cette technologie et présente un faible taux de consommation de charbon.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	◎◎◎	Les taux d'émission de SOx et de NOx ont diminué respectivement de 53 % et 72 % entre 2013 et 2015, tandis que les émissions de CO ₂ sont restées stables. La quantité de charbon nécessaire à la production d'un kilowattheure a diminué de 320g / kWh en 2012 à 303g / kWh en 2016, ce qui répond aux exigences du gouvernement chinois. Une nouvelle technologie est en cours de test dans l'une des centrales à charbon du groupe afin de réduire ce taux en dessous des exigences réglementaires à 270g / kWh. Plus généralement, la société cherche à réduire son impact environnemental en développant de nombreux projets pilotes de R&D sur la transformation des centrales à charbon et en développant des initiatives d'économie circulaire afin que les déchets des centrales à charbon soient réutilisés.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un objectif de réduction des émissions du groupe ➤ Mettre en place des mesures pour la réduction de l'intensité des émissions carbone

* Définition dans le lexique.

DRAX

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	◎◎	En décembre 2015, Drax avait une capacité de charbon de 2 257 MW, soit 57 % de sa capacité installée totale. Les centrales à charbon de l'entreprise se situent toutes au Royaume-Uni.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎◎	En novembre 2016, le gouvernement britannique a annoncé une consultation sur la fermeture de toutes les capacités de production à partir de charbon d'ici fin 2025. La réponse de la société au problème du charbon est la biomasse durable : Drax a déjà modernisé et transformé la moitié de ses centrales à charbon en centrales à biomasse et prévoit de convertir ses trois centrales à charbon restantes en biomasse conformes à la réglementation. Drax a ainsi réduit sa production d'électricité à base de charbon de 93 % à fin 2012 à 30 % à fin juin 2016. Drax a pour objectif de réduire l'intensité de ses émissions de CO ₂ de 50 % entre 2007 et 2017, objectif déjà atteint en 2015. L'entreprise ne construira aucune nouvelle centrale à charbon.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour garantir un cadre politique permettant l'accélération de la conversion du charbon en biomasse
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	◎◎◎	Toutes les centrales à charbon sont équipées de systèmes de dé-nitrification pour la réduction des émissions de NOx, et de systèmes de désulfuration pour la réduction des émissions de SOx, conformément aux exigences environnementales locales.	
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	◎◎	En raison de la conversion progressive de ses centrales au charbon en biomasse, l'intensité des émissions de carbone du groupe a diminué de 35 % entre 2013 et 2015. L'intensité des émissions de SOx et de NOx a diminué de près de 45 % et 20 % respectivement entre 2013 et 2015. Drax réutilise les déchets générés par la combustion de charbon : un million de tonnes de cendres produites en 2015 ont été vendues comme produit de remplacement du ciment et des agrégats pour l'industrie de la construction.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déployer les initiatives de réutilisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle.

* Définition dans le lexique.

DUKE ENERGY

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	①	A décembre 2015, l'entreprise disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 18 697 MW soit 33 % de la capacité totale du groupe. Toutes les centrales à charbon du groupe se situent aux États-Unis, les actifs charbon en Amérique Latine ayant été vendus récemment.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	③③③	<p>L'entreprise fournit la liste de ses centrales à charbon ainsi que les mesures prévues pour chaque centrale. Duke Energy prépare sur une base régulière des "plans de ressources intégrés" prospectifs pour ses diverses centrales. Ces plans détaillés et très techniques sont basés sur l'analyse minutieuse de nombreux facteurs, dont les centrales à charbon existantes, les fermetures de centrales à charbon prévues, les prévisions sur la demande d'électricité, les coûts des nouvelles centrales, les prévisions des prix des carburants et les scénarios environnementaux et réglementaires potentiels. Depuis 2009, un prix du carbone, qui pourrait être introduit en 2020, est pris en compte dans les modèles.</p> <p>En 2005, le charbon représentait 58 % du mix énergétique de Duke Energy (MWh). Cette proportion est passée à 35 % en 2015, et est censée encore diminuer jusqu'à 23 % d'ici 2030. Duke Energy ne prévoirait pas de construire de nouvelles centrales à charbon aux États-Unis. L'entreprise s'était fixée des objectifs de réduction des émissions de CO₂ à horizon 2020 par rapport à 2005, à la fois en valeur absolue (17 % de réduction) et en intensité (27 % de réduction). En 2015, Duke Energy avait déjà réduit ses émissions en valeur absolue de 28 %, bien au-delà de l'objectif fixé pour 2020.</p> <p>Duke Energy apporte un soutien substantiel à <i>Electric Power Research Institute (EPRI)*</i>, un organisme indépendant à but non lucratif qui fait de la recherche et développement pour l'industrie de l'énergie électrique, notamment sur les <i>centrales ultra-supercritique (A-USC)*</i>.</p>	
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	③③③	<p>L'entreprise est engagée dans un processus de transition vers des sources d'énergie à plus faible teneur en carbone conformément aux réglementations Fédérales et à celles des États concernant les taux d'émission, avec la prise en compte des paramètres de viabilité économique, de l'efficacité du charbon comparé au gaz naturel et de l'âge des centrales à charbon. Duke Energy publie dans son rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) une liste détaillée des fermetures de centrales à charbon effectives et prévues. Durant les premiers stades de fermeture des centrales, et dans les phases de démolition et de restauration, les produits chimiques et autres matériaux sont enlevés, et la terre est réhabilitée.</p> <p>La plupart des centrales à charbon qui resteront opérationnelles sont déjà équipées de la technologie de réduction catalytique du NOx et d'épurateurs réduisant les émissions d'oxyde de nitrogène et de dioxyde de soufre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	③③	<p>Depuis 2005, les émissions de CO₂ de Duke Energy ont baissé de 28 %, les émissions de SOx de 90 % et les émissions de NOx de 68 %.</p> <p>Au cours des années 2000-2010, Duke Energy a installé dans la plupart des centrales à charbon en exploitation une technologie permettant de stocker les cendres volantes sous forme sèche. L'entreprise est engagée dans un processus de fermeture de ses bassins de cendres de charbon afin de mieux répondre aux problématiques de sécurité et de protection de l'environnement et afin de minimiser l'impact sur les communautés tout en gérant les coûts associés. Duke Energy prévoit de fermer tous ses bassins de cendres d'ici 2029, et a à ce jour déjà transporté de façon sécurisée plus de cinq millions de tonnes de cendres de charbon de six sites différents vers des solutions permanentes. En 2015, 63 % des cendres produites ont été recyclées pour fabriquer du béton ou utilisées comme matériau de remplissage structurel pour les sols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer les efforts de reporting sur les fermetures des bassins de cendre et sur la surveillance des émissions ➤ Déployer le recyclage des cendres à d'autres centrales

* Définition dans le lexique.

EDF SA

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	①	A fin 2015, le groupe disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 9800 MW soit 7 % de la capacité totale du groupe. Ces centrales sont situées en France, Royaume Uni, Pologne et Chine. Du fait de l'enjeu stratégique aussi bien social qu'énergétique, la marge de manœuvre du groupe est très limitée ce qui peut expliquer les délais entre la prise de décision de fermeture ou de vente d'une centrale à charbon et sa mise en œuvre effective.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	③③③	EDF fournit la liste des centrales thermiques à flamme (THF) et a effectué une revue de son portefeuille d'actifs fossiles afin de déterminer une stratégie différenciée par pays puis pour chacune des centrales. En lien avec sa stratégie <i>CAP 2030*</i> , le Groupe s'est engagé à sortir du charbon et a décidé de ne pas construire de nouvelle centrale à charbon. Le groupe favorise les stratégies de vente ou de fermeture des centrales plutôt que la transformation vers une autre source d'énergie, même si EDF a effectué par le passé des transformations de centrales à charbon vers le fuel ou gaz. EDF fait partie des membres fondateurs de <i>BetterCoal*</i> , initiative internationale réunissant des énergéticiens et ayant pour objectif de faire progresser la responsabilité des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement du charbon et de s'assurer du respect des droits fondamentaux dans les mines.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître la transparence en fournissant la liste des centrales à charbon au sein de la liste des centrales THF.
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	③③③	Dans le cadre de son objectif de sortie du charbon, le groupe étudie la possibilité de fermer ou vendre chacune des centrales sans timing précis puisque ce processus est soumis aux approbations réglementaires locales. Toutes les centrales à charbon du groupe ont fait l'objet d'une modernisation pour réduire les émissions de SOx et NOx conformément à la réglementation environnementale en vigueur. Concernant la technologie <i>CCS*</i> , le groupe a participé à des expérimentations et projets pilotes en restant attentif aux avancées sur le sujet, bien qu'aujourd'hui la technologie ne soit pas considérée comme assez mature pour être déployée.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	③③③	Du fait de la vente des actifs charbon et de la modernisation des centrales existantes, on observe une réduction des émissions carbone, SOx, et NOx du groupe en intensité de respectivement 20 %, 35 % et 40 % entre 2013 et 2015. Le groupe a un engagement de longue date dans des projets de recyclage des cendres par d'autres industries (ciment, gypse) et de l'eau chaude produite par les centrales à charbon pour une réutilisation thermique.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les standards environnementaux les plus exigeants à l'ensemble du portefeuille de centrales

* Définition dans le lexique.

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	◎◎	A fin 2015, la société disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 16 841 MW, soit 19 % de sa capacité installée totale. Les centrales à charbon du groupe sont principalement situées en Italie et en Espagne. La Slovaquie a été déconsolidée et l'usine russe de Reftinskaya est en cours de vente.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	<p>Le plan stratégique du groupe comprend la vente de centrales électriques et le démantèlement. En Italie, en particulier, la société a inclus dans son projet "Futur-E" la fermeture de trois centrales au charbon ; Porto Marghera a déjà été vendu tandis que Bastardo et Genova sont à la fin de leur vie d'exploitation. Les plans de démantèlement sont soutenus par l'engagement de poursuivre le projet "Futur-E" lancé en Italie en 2015 pour une utilisation différente des sites après la fin de leur durée de vie, en encourageant le prochain propriétaire à développer les solutions les plus appropriées et responsables pour ces sites dans le contexte local.</p> <p>La société n'a pas fixé d'objectif à court terme pour la part de charbon dans son mix énergétique. Cela est dû au fait que l'entreprise a un objectif à long terme de décarboniser son mix énergétique d'ici 2050.</p> <p>Les objectifs actuels de l'entreprise en termes d'émissions sont une réduction de 25 % des émissions de CO₂ d'ici 2020 par rapport à 2007 et une réduction de 30 % des émissions de SOx et de NOx d'ici 2020 par rapport à 2010. Enel a également un objectif de réduction des émissions de particules de 70 % d'ici 2020 vs 2010. La société ne construira aucune nouvelle centrale à charbon.</p> <p>Enfin, Enel participe à des initiatives internationales sur le charbon telles que <i>BetterCoal</i>[*].</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître la transparence en fournissant la liste des centrales à charbon et le détail des mesures prévues pour chacune des centrales ➤ Mettre en place un objectif de part représentée par le charbon dans le mix énergétique du groupe
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	◎◎	<p>Des investissements sont prévus pour mettre à niveau les centrales à charbon par rapport aux meilleures pratiques du secteur avec l'installation et / ou l'amélioration de l'efficacité selon les meilleures techniques disponibles afin de réduire les émissions de polluants dans toutes les centrales du groupe.</p> <p>Les centrales à charbon en Italie et au Chili sont équipées de systèmes de réduction bénéficiant des meilleures technologies disponibles : systèmes de dénitrification pour la réduction des émissions de NOx et systèmes de désulfuration pour les systèmes de réduction de poussières et de SOx sont déjà installés sur tous les sites. Le parc de centrales à charbon en Espagne sera mis à niveau dès que la mise en œuvre du Plan national de transition aura été finalisée. Le plan 2017-2019 inclut un investissement initial visant à mettre les actifs en Colombie au niveau des meilleures pratiques du secteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer les mesures d'amélioration de l'efficacité des centrales et de réduction des émissions de polluants à d'autres centrales ➤ Accélérer le calendrier de modernisation pour aller au-delà des exigences légales
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	◎◎	<p>L'intensité des émissions carbone a diminué de 12 % entre 2007 et 2015. L'intensité des émissions de NOx a diminué de 10 % entre 2010 et 2015, tandis que l'intensité des émissions de SOx a augmenté de 10 % pendant cette période.</p> <p>Toutes les cendres et les gypses provenant de la désulfuration des gaz de combustion des centrales électriques au charbon en Italie sont récupérés afin d'être réutilisés en remplacement de matières premières équivalentes pour d'autres industries.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle

* Définition dans le lexique.

ENGIE

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	●	A fin 2015, le groupe disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 13,3 GW (en vision consolidée) soit 16% de la capacité totale du groupe. Ces centrales sont situées principalement en Australie, en Pologne au Royaume Uni et en Allemagne. Le groupe a annoncé en 2016 la cession ou la fermeture de plus de 50% de sa capacité charbon (sur la base de la "capacité installée", la puissance maximale des générateurs d'une centrale électrique).	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	●●●	Engie fournit la liste des centrales à charbon. Le groupe a décidé en octobre 2015 de ne plus en construire. Engie se place dans une démarche de décarbonisation et d'optimisation de son parc énergétique existant par le remplacement de centrales à charbon par des unités plus performantes. Le groupe s'est fixé comme objectif de réduire de 10% son intensité moyenne carbone de CO ₂ (en kg/MWh) entre 2012 et 2020, objectif revu à la hausse en 2016 à moins 20% dans le cadre de la décision d'arrêt des nouveaux projets charbon. De plus, le groupe a pour objectif en 2018 que ses activités peu émettrices de CO ₂ représentent plus de 90% de son <i>EBITDA*</i> .	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer une revue du portefeuille d'actifs fossiles afin d'identifier les actifs à cibler pour envisager une sortie du charbon.
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	●●●	Engie a annoncé en novembre 2016 la fermeture de la centrale d'Hazelwood (Australie) pour mars 2017. En 2014, un incendie de broussailles s'était propagé à la mine de charbon voisine de la centrale et avait pendant un mois émis un nuage de fumées toxiques. De plus, le groupe a procédé à la vente de ses parts dans des actifs charbon et de ses centrales à charbon en Indonésie, Inde, Amérique et en Pologne et à la fermeture de Vado Ligure en Italie, Rugeley au Royaume Uni et Gelderland aux Pays Bas. Les centrales à charbon du groupe ont été modernisées pour réduire les émissions de SOx et NOx conformément à la réglementation en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	●●	<p>L'intensité des émissions carbone a augmenté de 5% entre 2013 et 2015 du fait du fonctionnement en année pleine de deux nouvelles centrales à charbon en Allemagne et aux Pays Bas. L'intensité des émissions SOx et NOx ont été réduites respectivement de 15% et 6% entre 2013 et 2015.</p> <p>Le groupe a mis en place plusieurs initiatives de valorisation des déchets produits par ses centrales à charbon, notamment par le biais de contrats pour la valorisation des cendres de charbon au Chili et au Royaume-Uni.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des mesures pour la réduction de l'intensité des émissions carbone ➤ Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle

* Définition dans le lexique.

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	○○	A Décembre 2015, RWE avait une capacité charbon de 19,8 GW, représentant 41 % de sa capacité totale installée. Les centrales à charbon du groupe sont principalement situées en Allemagne, au Royaume Uni et en Hollande. RWE ne peut pas agir indépendamment du cadre politique local : la sécurité d'approvisionnement doit être maintenue, ce qui doit être pris en compte avant toute décision de fermeture de centrale à charbon.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	○○	Le groupe publie la liste de ses centrales à charbon ainsi que le détail des mesures spécifiques envisagées pour chacune d'elles. Aucun objectif à court terme de la part de charbon dans son mix énergétique n'a été fixé. Le groupe a un objectif de 0,62 mt CO ₂ /MWh (millions de tonnes de CO ₂ par mégawatt-heure) pour son intensité carbone d'ici 2020, l'intensité carbone actuelle du groupe étant de 0,708 mt CO ₂ /MWh. RWE s'est engagé à augmenter l'efficacité énergétique de ses centrales pour atteindre un objectif de 40,3 % d'ici 2018, l'efficacité énergétique moyenne étant de 40,2 % en 2015. RWE n'a pas l'intention de construire de nouvelle centrale à charbon.	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des initiatives internationales et tables rondes liées à la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité du charbon
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	○○	En lien avec l'engagement du gouvernement allemand de réduire ses émissions carbone de 40 % d'ici 2020 en comparaison avec les niveaux de 1990, les centrales à lignite les plus âgées et les moins efficaces devraient être retirées du réseau en 2016. Cinq centrales opérées par RWE de 300 MW chacune seront utilisées pour capacité d'appoint pendant quatre ans avant d'être fermées complètement. En Hollande, une centrale a été démantelée en 2016. Toutes les centrales à charbon sont équipées de systèmes de dénitrification pour la réduction des NOx et de désulfuration pour la réduction des SOx en accord avec les réglementations environnementales locales.	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	○○	L'intensité des émissions carbone du groupe a été réduite de 6 % entre 2013 et 2015. L'intensité des émissions de SOx et de NOx a quant à elle été réduite de 30 % et 20 % respectivement entre 2013 et 2015. RWE recycle une partie de ses cendres provenant de ses centrales à lignite en l'utilisant comme produit pour les matériaux de construction ou comme agrégat pour la construction de routes et chemins. La plupart du gypse produit par les systèmes de désulfuration est utilisé comme matériau de construction.	<ul style="list-style-type: none"> Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle. Mettre en place des objectifs de réduction de l'intensité des émissions SOx et NOx.

SOUTHERN COMPANY

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	1	A Décembre 2015, le groupe disposait d'une capacité charbon installée de 14 GW, représentant 33 % de sa capacité installée totale. L'âge moyen des unités charbonnières de Southern Company est de 50 ans. Toutes les centrales électriques à charbon de la société sont situées aux États-Unis, à l'exception d'une petite usine aux Bahamas.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	2	<p>Le groupe publie la liste de ses centrales à charbon en précisant leur âge et leur capacité. Southern Company a déjà procédé à la fermeture de certaines de ses centrales à charbon. En complément de la fermeture de centrales à charbon, plusieurs centrales ont été converties du charbon au gaz. Le groupe n'a pas d'objectif de fermeture de capacités charbon. Southern Company évalue chacune de ses centrales à charbon chaque année à l'aide de neuf scénarios liés aux prix futurs de gaz naturel et de CO₂. Si la centrale à charbon apparaît comme économiquement viable à la lumière de ces scénarios, les investissements sont réalisés pour moderniser la centrale en question et faire en sorte qu'elle respecte les réglementations environnementales. Dans le cas contraire, la centrale à charbon considérée est fermée. Par conséquent, d'ici 2020 la part de charbon dans le mix énergétique de Southern Company devrait se situer entre 25 % et 35 % selon un scénario de prix bas ou élevé de gaz naturel.</p> <p>Southern Company met en œuvre plusieurs efforts de Recherche et Développement liés à son parc existant et participe à des partenariats avec d'autres entités comme le Department of Energy, <i>Electric Power Research Institute (EPRI)</i>* et des équipementiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la transparence en fournissant les mesures prévues pour chacune des centrales à charbon (fermeture, modernisation...)
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	2	<p>La société ne s'est pas fixé d'objectif pour fermer des capacités charbon supplémentaires, mais le groupe a récemment converti plus de 2 000 MW de capacité à charbon au gaz naturel, option la moins coûteuse pour ces centrales.</p> <p>Southern Company est en train de construire la centrale <i>IGCC</i>* de gazéification intégrée du Kemper County, centrale qui serait la première à être conçue pour capter le CO₂ (2/3 du CO₂ émis) en transformant le charbon en gaz. Cela démontre la stratégie de Southern Company consistant à poursuivre la modernisation de ses centrales à charbon grâce à la technologie <i>CCS</i>*.</p> <p>Southern Company est dans une démarche de modernisation de son parc de centrales à charbon avec des équipements de contrôles environnementaux tels que des dispositifs de réduction catalytique sélective et de désulfuration des fumées, en supplément de son étude de la technologie <i>CCS</i>* en étroite collaboration avec le National Carbon Capture Center de Wilsonville, en Alabama.</p> <p>À l'exception de ses centrales de petite taille, toutes les centrales au charbon de Southern Company sont équipées de systèmes de désulfuration, de dénitrification, de capture du mercure et de capture de particules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Déployer la transformation des centrales à charbon à une plus grande échelle Moderniser l'ensemble des centrales à charbon pour réduire les émissions de polluants
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	2	<p>Les taux d'émission des centrales à charbon de Southern Company respectent ou vont au-delà des objectifs fixés par les réglementations locales. Les émissions de mercure ont été réduites de 79 % depuis 2005. Les émissions de SOx et NOx ont été réduites de 64 % et 40 %, respectivement depuis 2011 et de 91 % et 84 % depuis 1990.</p> <p>Le groupe a pour objectif d'opérer toutes ses centrales en accord avec les exigences de la réglementation environnementale locale, y compris les nouvelles lois et réglementations dès qu'elles deviendraient applicables, comme possiblement le <i>Clean Power Plan</i>*.</p> <p>Environ 40 % à 50 % des déchets liés au charbon de Southern Company sont vendus pour être réutilisés par d'autres secteurs. De plus, le groupe s'est engagé à arrêter de stocker ses cendres de charbon dans des bassins pour les déplacer vers des décharges surveillées permettant de réduire la pollution de l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer la recherche et développement pour améliorer la qualité du charbon et réduire les émissions associées Mettre en place un objectif de réduction des émissions du groupe à moyen et long terme (SOx, NOx, CO₂)

* Définition dans le lexique.

TRANSALTA

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	◎◎	A fin 2015, TransAlta disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 4 931 MW, soit 56 % de la capacité totale du groupe. TransAlta possède trois centrales à charbon dans la Province de l'Alberta, Canada, est co-partenaire de deux autres centrales en Alberta et opère également une centrale dans le Pacific Northwest (États-Unis). La Province de l'Alberta a publié en 2015 le <i>Climate Leadership Plan*</i> , qui décrit les initiatives prévues pour mettre en place un nouveau marché du carbone à partir de 2018 et pour que l'ensemble du parc de centrales à charbon d'Alberta soit fermé d'ici 2030. Il incite aussi à développer les énergies renouvelables via des subventions afin que l'énergie éolienne et solaire atteignent 30 % du mix énergétique d'Alberta d'ici 2030. TransAlta a ainsi construit sa stratégie autour de cette réglementation afin d'être en conformité plus tôt que ce qui est imposé.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	<p>L'entreprise fournit la liste de ses centrales à charbon, avec leur capacité et leur date de fermeture prévue. Afin de se conformer aux réglementations, Transalta avait initialement prévu de sortir du charbon d'ici 2030, en fermant l'ensemble de son parc de centrales à charbon entre 2019 et 2030. Cependant, TransAlta a récemment annoncé un accord avec le gouvernement de la Province de l'Alberta pour accélérer sa transition énergétique. Selon cet accord, l'entreprise va convertir ses centrales à charbon en centrales à gaz aux alentours de 2020 et va accélérer le développement de ses sources d'énergies renouvelables. TransAlta est le premier producteur d'électricité éolienne du Canada, le plus important producteur d'énergie hydraulique de la province de l'Alberta et l'entreprise devrait poursuivre le développement de son parc d'énergies renouvelables. Ainsi, alors que TransAlta ne prévoit ni de moderniser ses centrales existantes ni d'en créer de nouvelles, la société ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) plus vite que ce que prévoit la réglementation, et de maintenir la fiabilité du système électrique pendant la transition du marché de l'énergie de la Province d'Alberta grâce notamment à la conversion de ses centrales à charbon en centrales à gaz.</p> <p>L'entreprise ne participe à aucune initiative internationale liée au changement climatique axée sur le charbon, mais elle est depuis longtemps membre de la Coalition canadienne de l'énergie propre (Canadian Clean Power Coalition). De plus, une partie des recettes annuelles tirées de la production d'électricité au charbon en Alberta sont allouées au CCEMC (Climate Change and Emissions Management Corporation). Cet organisme local à but non lucratif appuie des projets visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique. TransAlta siège également au conseil d'administration de plusieurs associations professionnelles locales travaillant sur le changement climatique et la transition énergétique.</p>	
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	◎◎	TransAlta sortira du charbon en 2030 au plus tard. Deux unités de centrales à charbon vont être fermées en 2019, mais la majorité des centrales opérées par TransAlta seront converties en centrales à gaz autour de 2020. Les unités de centrales à charbon restantes seront décommissionnées d'ici 2030. De ce fait, l'entreprise ne prévoit ni construction de nouvelles centrales à charbon, ni modernisation de ses centrales existantes, que ce soit pour limiter les émissions de SOx, NOx ou de particules ou bien pour mettre en place des nouvelles technologies telle que le CCS*.	► Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	◎◎	Transalta optimise l'efficacité de la production de ses centrales à charbon, ainsi que ses émissions de CO ₂ grâce à une analyse préliminaire de la qualité du charbon dans trois laboratoires externes. Par ailleurs, 80 % des émissions de mercure sont captées. Depuis 2005, l'intensité des émissions de SOx a diminué de 31 % et celle des émissions de NOx de 10 %. TransAlta s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de polluants, avec par exemple un objectif de réduction de 95 % des émissions de SOx et de NOx d'ici 2030. L'entreprise devrait atteindre ces objectifs grâce à la conversion de ses centrales à charbon en centrales à gaz et grâce à la fermeture du reste de ses centrales à charbon. TransAlta recycle une partie de ses produits dérivés du charbon (cendres etc.) au moyen d'initiatives d'économie circulaire.	

* Définition dans le lexique.

UNIPER

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	①	A Décembre 2015, Uniper avait une capacité charbon en Europe Centrale de 9 GW et 0,9 GW de capacité lignite, soit 28 % de sa capacité totale installée. La majorité des centrales à charbon de l'entreprise se situent en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	②②	Uniper fournit la liste de ses centrales mais ne précise pas les mesures spécifiques prises pour chaque centrale à charbon. Aucun objectif concernant la part de charbon dans son mix énergétique à court terme n'a été fixé. L'entreprise n'a pas mis en place d'objectifs de réduction de ses émissions de CO ₂ , SOx ou NOx. Uniper ne construira pas de nouvelles centrales à charbon, l'entreprise est au contraire dans un processus de fermeture de ses centrales qui ne sont plus profitable dans l'environnement réglementaire actuel.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à des initiatives internationales et tables rondes liées à la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité du charbon ▶ Mettre en place des objectifs de réduction de l'intensité des émissions de carbone, SOx et NOx
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	②②	La modernisation des vieilles centrales à charbon inefficaces ne semble pas pertinente pour l'entreprise. Uniper met en avant le fait que l'efficacité moyenne de ses centrales est meilleure que la moyenne du secteur. Conformément aux réglementations locales en vigueur, toutes les centrales à charbon du groupe sont équipées de systèmes de dénitrification pour une réduction des émissions de NOx, et de système de désulfuration pour une réduction des émissions de SOx.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	②②	L'intensité des émissions carbone d'Uniper a baissé de 10 % entre 2013 et 2015. L'intensité des émissions de SOx et NOx a diminué respectivement de 35 % et 20 % sur la même période. Afin de réduire ses émissions de carbone, Uniper a équipé plusieurs de ses centrales avec une technologie permettant une exploitation uniquement à la biomasse. Après avoir utilisé la centrale d'Ironbridge (Royaume-Uni) comme site pilote pour tester la biomasse de 2013 à fin 2015, fin de la durée de vie de la centrale, Uniper a décidé de convertir en centrale à biomasse l'unité de centrale à charbon n°4 de sa centrale en Provence (France). Uniper produit du gypse, produit dérivé issu de la désulfuration des gazes dans ses centrales à charbon ; ce gypse est ensuite réutilisé comme matériau de construction en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déployer les conversions du charbon vers la biomasse à d'autres centrales et utiliser la biomasse comme combustible à plus grande échelle. ▶ Déployer les initiatives de valorisation des déchets des centrales à charbon à une plus large échelle.

* Définition dans le lexique.

ENTREPRISE A

ENGAGEMENT CHARBON			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
PÉRIMÈTRE	○○○	<p>A fin 2015, l'entreprise disposait d'un parc de centrales à charbon représentant 26 274 MW soit 36 % de la capacité totale du groupe. L'âge moyen des centrales est de 21 ans. La plupart des centrales à charbon du groupe sont situées en Corée du Sud, mais l'entreprise prend également part dans les opérations de 4 autres centrales situées en Chine, aux Philippines et au Vietnam. L'entreprise possède toutefois moins de 50 % de chacune de ces quatre centrales à charbon.</p> <p>Le gouvernement Sud-Coréen détient directement ou indirectement au moins 51 % de l'entreprise A ; l'entreprise A n'a donc d'autre choix que de suivre les directives et décisions du <i>7th Long-term Electricity Supply & Demand Plan for South Korea</i> (7^e Plan à long terme de l'offre et de la demande en électricité pour la Corée du Sud), qui sera annoncé en détail fin 2017.</p>	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	○	<p>L'entreprise fournit la liste de ses centrales à charbon domestiques ainsi que les principaux développements et mesures prévus pour chaque centrale ; les centrales à charbon les plus vieilles et les plus émettrices ont été identifiées.</p> <p>D'après l'annonce faite par le gouvernement sud-coréen en juillet 2016, présentant dans les grandes lignes le <i>7th Long-term Electricity Supply & Demand Plan for South Korea</i>, toutes les centrales à charbon du groupe ont été divisées en trois groupes selon leur âge. Chaque groupe va suivre un plan de fermeture et/ou de modernisation spécifique. Après démantèlement, certaines centrales seront converties en centrales renouvelables (biomasse, etc.) ou en centrales à gaz, tandis que d'autres pourraient être réutilisées afin de créer de nouvelles centrales à charbon. L'entreprise a prévu d'ajouter 9 GW d'actifs charbon supplémentaires, amenant la part de charbon dans son mix énergétique à 37 % d'ici 2030.</p> <p>L'entreprise ne participe à aucune initiative internationale liée au changement climatique, cependant elle garde la traçabilité de son approvisionnement en charbon, dont 46 % vient d'Australie.</p>	<p>► Participer à des initiatives internationales et tables rondes liées à la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité du charbon</p>
FERMETURES / MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	○○	<p>Les centrales domestiques de plus de 30 ans (groupe 1) seront fermées ou transformées vers un autre type de carburant à la fin de leur vie opérationnelle, tandis que les investissements seront alloués aux centrales des groupes 2 et 3 (moins de 30 ans) afin d'améliorer leur efficacité et de réduire les émissions de polluants. Une fois qu'elles atteindront l'âge de 30 ans, ces centrales seront modernisées. L'entreprise ne prolongera pas la durée de vie de ses centrales à charbon.</p> <p>La technologie <i>CCS*</i> a été testée avec succès par l'entreprise ; cette technologie pourrait être déployée à plus grande échelle si le gouvernement le prévoit dans son plan en 2017.</p> <p>Depuis 2005, les nouvelles centrales à charbon construites par l'entreprise respectent les standards des centrales super-critiques voire ultra-critiques, avec un rendement de la production électrique d'au moins 40 %. L'entreprise ne construira plus de centrales à charbon additionnelles après 2019.</p>	<p>► Veiller à la bonne application de la fermeture / vente des centrales (aspects sociaux, réhabilitation environnementale, ...)</p>
ENGAGEMENT & RÉSULTATS	○○	<p>L'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 2007 et 2020, en sachant que les taux d'émission de gaz à effet de serre (GES) de l'entreprise sont déjà 24 % inférieurs aux taux autorisés par le gouvernement. Les émissions de CO₂ ont diminué de 7 % entre 2013 et 2015, tandis que les émissions de SOx et de NOx ont baissé respectivement de 8,5 % et de 19 % sur la même durée.</p> <p>La Corée du Sud, pays signataire des Accords de Paris, devra réduire ses émissions de CO₂ de 37 % d'ici 2030. Cependant, les émissions de CO₂ de l'entreprise A risquent d'augmenter dans le futur proche à cause de la construction de nouvelles centrales à charbon ; ces émissions sont supposées diminuer sur le long terme.</p> <p>La société exploite des installations de traitement des eaux usées afin que les eaux soient réutilisées ou rejetées proprement, tandis que le gypse désulfuré généré à partir des centrales à charbon est réutilisé pour la production de ciment. L'entreprise travaille au développement d'un système de gestion des déchets plus efficace.</p>	<p>► Accélérer la modernisation des centrales à charbon afin de réduire les émissions de polluants.</p>

Tableau de synthèse des notes

	PÉRIMÈTRE	POLITIQUES & STRATÉGIES	FERMETURES & MESURES DE MODERNISATION MISES EN ŒUVRE	ENGAGEMENTS & RÉSULTATS
AMERICAN ELECTRIC POWER (AEP)	○○	○○	○○○	○
AGL ENERGY	○○	○○	○○	○
CEZ AS	○	○	○○○	○○
CHINA RESOURCES POWER	○○	○	○○	○○○
DRAX	○○	○○○	○○○	○○
DUKE ENERGY	○	○○○	○○○	○○
EDF SA	○	○○○	○○○	○○○
ENEL	○○	○○	○○	○○
ENGIE	○	○○○	○○○	○○
RWE	○○	○○	○○	○○
SOUTHERN COMPANY	○	○○	○○	○○
TRANSALTA	○○	○○	○○	○○
UNIPER	○	○○	○○	○○
ENTREPRISE A	○○○	○	○○	○○
ENTREPRISE B	○○	○	○	○

Thématique 2 - Éliminer le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement des secteurs du tabac et de la production de cacao

Présentation de la thématique

En 2015, 193 pays ont adopté la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, à savoir “prendre des mesures immédiates et efficaces pour [...] interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l’utilisation d’enfants soldats et, d’ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes”, témoignant de la nécessité urgente d’éradiquer le travail des enfants aux yeux de la communauté internationale.

Selon les derniers chiffres publiés par l’Organisation Internationale du Travail (2013), près de 168 millions d’enfants dans le monde seraient concernés, dont 10 % dans la région Asie-Pacifique et, chiffre encore plus inquiétant, 21,4 % en Afrique subsaharienne (soit près d’un enfant sur quatre).

Les origines du travail des enfants sont à la fois diverses et complexes. Dans l’optique de décrypter les causes sous-jacentes, il convient de souligner que l’entrée des enfants dans le monde du travail est due principalement à la pauvreté de leur foyer. Les inégalités économiques, l’accès insuffisant à l’éducation, le manque d’emplois qualifiés sont autant de facteurs susceptibles de perpétuer le cercle vicieux de la pauvreté à l’origine du travail des mineurs.

La complexité de ce problème est également exacerbée par les nombreuses formes que peut revêtir le travail des enfants. Alors que les principales directives internationales proposent une définition générale du travail des enfants, les différents aspects que prend ce dernier ne dépendent pas seulement des lois locales ou nationales, mais également du secteur d’activité.

Ces dernières années, la presse internationale ainsi que des organisations non gouvernementales ont souligné de plus en plus fréquemment les répercussions du travail des enfants dans les chaînes de valeur mondiales. La majorité des enfants concernés (60 %) travailleraient dans le domaine de l’agriculture, l’un des secteurs les plus dangereux compte tenu de son taux d’accidents mortels liés au travail. Malheureusement, la complexité des chaînes d’approvisionnement agricoles des multinationales accentue la difficulté à établir la responsabilité des maisons mères pour les problèmes tels que le travail des enfants.

Secteurs étudiés

Deux des secteurs les plus controversés en matière de travail des enfants sont la production de tabac et la production de cacao :

■ Cacao

Le Ghana et la Côte d'Ivoire sont les deux principaux producteurs de cacao au monde (60 % de l'offre mondiale de cacao), ainsi que les deux pays producteurs de cacao qui présentent le plus de risques s'agissant du problème du travail des enfants. En 2015, environ 2,12 millions d'enfants travaillaient, soit une hausse de 21 % depuis 2009. En outre, de nombreuses activités liées à la production de cacao sont assimilées aux pires formes de travail des enfants, notamment car elles sont "susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à l'intégrité morale des enfants", par exemple l'utilisation de substances agrochimiques ou d'"outils dangereux" comme les machettes utilisées pour faire tomber les cabosses des arbres (Convention No 182 de l'OIT).

■ Tabac

Durant la récolte des feuilles de tabac, les enfants qui travaillent dans les exploitations tabacoles sont susceptibles d'accomplir des tâches dangereuses, notamment à cause de leur exposition à la maladie du tabac vert. Cette forme d'empoisonnement à la nicotine très répandue dans la culture du tabac est provoquée par l'absorption de grandes quantités de nicotine par la peau lors de la manipulation des feuilles. Provoquant notamment étourdissements, malaises, nausées, vomissements, crampes abdominales, diarrhée, hypertension et transpiration, elle touche particulièrement les enfants dont l'organisme n'a aucune tolérance à la nicotine.

Législation et initiatives internationales

La Convention n° 138 de l'OIT a été adoptée en 1973 et définit toutes les formes de travail considérées comme dangereuses, susceptibles de compromettre (I) la santé, (II) la sécurité ou (III) l'intégrité morale d'un enfant et ne devant pas être exécutées en dessous de 18 ans. En 1999, l'OIT a adopté la Convention No 182 qui établit les pires formes de travail des enfants selon quatre piliers principaux. Ces deux conventions précisent quelles activités économiques sont assimilées au travail des enfants et établissent une limite d'âge.

Outre ces normes internationales, au cours de la dernière décennie, des initiatives collaboratives du secteur privé ont commencé à émerger et devraient permettre de renforcer le devoir de vigilance des maisons mères. En ce qui concerne l'industrie du tabac et du cacao, deux initiatives majeures portées par la collaboration de sociétés du secteur privé et d'acteurs du secteur public pour combattre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement sont à souligner : le protocole Harkin-Engel et la Fondation pour l'Éradication du Travail des Enfants dans la Culture du Tabac. Bien que ces deux initiatives se soient assurées le soutien des organisations internationales et des autorités gouvernementales, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les entreprises du secteur privé respectent les objectifs qu'elles se sont fixés.

Exemples d'initiatives en faveur de l'éradication du travail des enfants dans l'industrie du tabac et celle du cacao :

NOM	DATE	DESCRIPTION
INITIATIVE COCOAACTION	2014	Initiative lancée par des sociétés de l'industrie du cacao, elle consiste en une stratégie à l'échelle du secteur, sur la base du volontariat, qui vise à développer des partenariats entre les gouvernements, les producteurs de cacao et l'industrie du cacao afin d'aider les cultivateurs à accroître leur productivité et de renforcer le développement de communautés en Côte d'Ivoire et au Ghana.
INTERNATIONAL COCOA INITIATIVE (ICI)	2002	L'ICI est une fondation dédiée à la protection des enfants dans les communautés cacaoyères. Elle facilite la collaboration entre l'industrie du cacao, la société civile et les gouvernements nationaux dans les pays producteurs de cacao, afin de garantir l'éradication du travail des enfants.
PROTOCOLE HARKIN-ENGEL	2001	Protocole établi par le sénateur américain Tom Harkin et le député Eliot Engel en collaboration avec les représentants du secteur privé. Il a pour but de mettre fin aux pires formes de travail des enfants dans l'industrie du cacao en développant des normes à l'échelle du secteur, des contrôles et des rapports indépendants ainsi que des programmes de certification publics et inclut un engagement pragmatique limité dans le temps mis en place en Côte d'Ivoire et au Ghana. Le rapport de l'Université de Tulane évalue de manière indépendante les progrès réalisés. En 2010, la déclaration et le cadre d'action pour soutenir la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel ont été mis en œuvre afin de rappeler l'engagement pris en 2001 et d'élaborer les mesures concrètes nécessaires pour atteindre le nouvel objectif fixé, une réduction de 70 % des pires formes de travail des enfants d'ici 2020.
FONDATION POUR L'ÉRADICATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CULTURE DU TABAC (ELCT)	2000	La fondation s'est donné pour mission de mettre fin au travail des enfants et de protéger et d'améliorer la vie de ces derniers dans les régions tabacoles. À travers des projets communautaires, des activités de recherche et des négociations de loi, l'ELCT souhaite permettre aux enfants des communautés tabacoles d'avoir accès à un mode de vie sain et sûr ainsi qu'à l'éducation.

Principaux critères d'analyse

■ Stratégie et politiques

Afin d'évaluer les politiques des sociétés, nous avons analysé si leur stratégie s'appuie sur les conventions No 182 et 138 de l'OIT. Par ailleurs, nous avons examiné si la politique comporte des objectifs qualitatifs et quantitatifs, si son champ d'application est précis et si la société contrôlée a mis en place une politique spéciale contre le trafic d'enfants, dans un cadre politique adéquat.

■ Mise en œuvre

L'analyse de la qualité de la mise en œuvre repose sur cinq aspects spécifiques : (I) une collaboration avec les entités locales en vue d'améliorer l'efficacité et la portée de la politique ; (II) un schéma de la chaîne d'approvisionnement incluant une évaluation des risques ; (III) une formation agricole pour accroître les rendements ; (IV) une sensibilisation à la problématique du travail des enfants et (V) à la façon de l'éradiquer auprès des agriculteurs et des membres des communautés concernées.

■ Évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre des mesures décidées et des résultats de ces dernières revêt un aspect crucial pour améliorer la transparence et la crédibilité. Elle devrait inclure une évaluation interne et externe fréquente et de portée suffisante, la mise en place de contrôles et d'indicateurs de mesure des performances relatifs aux répercussions du travail des enfants, au champ d'application et aux résultats des programmes de formation agricole et de sensibilisation, ainsi qu'un niveau élevé de transparence sur les aspects à améliorer.

■ En cas de non-conformité

Les performances des sociétés en cas de non-conformité ont été évaluées en analysant si les sociétés avaient mis en place un système de signalements et de mesures correctives et si elles faisaient preuve de transparence concernant les résultats et la portée de leur politique.

Bonnes pratiques

THÈMES CLÉS	BONNES PRATIQUES
TRAVAIL DES ENFANTS	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politiques précises pour lutter contre le travail des enfants, incluant des objectifs qualitatifs (par exemple : les populations ciblées) et quantitatifs (par exemple : le budget alloué à la lutte contre le travail des enfants devrait être adapté au risque présenté par le pays et à la taille de la société) ➤ Publication d'un Code de Conduite Fournisseur incluant les droits de l'enfant ➤ Cohérence avec les normes établies par les autorités nationales et internationales telles que la Convention No 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants et la Convention no 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail ➤ Mise en œuvre d'une politique spécifique et d'un plan opérationnel pour lutter contre le trafic d'enfants
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration avec les gouvernements, les institutions et les ONG pour mieux appréhender les réalités du terrain et améliorer l'efficacité de la stratégie de lutte contre le travail des enfants ➤ Schéma de la chaîne d'approvisionnement complète, y compris des parties prenantes, et identification des risques associés ➤ Structure clairement définie des représentants et des soutiens sur le terrain ➤ Sensibilisation aux problèmes soulevés par le travail des enfants auprès des communautés locales et des collaborateurs (agriculteurs, négociants, fournisseurs, familles, enseignants) ➤ Formation et soutien des producteurs sur les méthodes permettant d'atteindre de meilleurs rendements sans recourir au travail des enfants
ÉVALUATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi des résultats par le biais d'évaluations internes et d'évaluations externes indépendantes ➤ Communication active sur les résultats, les objectifs et les pistes d'amélioration des activités de lutte contre le travail des enfants ➤ Ajustement des politiques, des indicateurs et des objectifs en fonction des résultats d'audits ➤ Mise en place d'indicateurs de contrôle et de mesure des performances ➤ Communication active sur la portée et les résultats des ateliers de formation/de sensibilisation (qualitatif et quantitatif).
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre d'un mécanisme efficace grâce auquel les agriculteurs, les ouvriers et les prestataires peuvent signaler le travail des enfants ➤ Communication active sur le nombre et la portée des signalements ➤ Modernisation et systématisation d'un système de mesures correctives sur le plan opérationnel ➤ Communication active sur la portée et les résultats du système de mesures correctives (par exemple sur la portée : mécanisme de contrôle visant à garantir que les enfants signalés ont leur certificat de naissance en leur possession ; et sur les résultats : nombre d'enfants réintégrés au système éducatif, etc.)

Synthèse des engagements pris par les sociétés du secteur

Tendances et points majeurs d'amélioration

■ Tendances

Les résultats de notre analyse montrent que les sociétés des deux secteurs ont mis en place des politiques dédiées qui s'appuient sur les Conventions No 138 et 182 de l'OIT qui ont pour objectif d'éradiquer le travail des enfants au sein de leur chaîne d'approvisionnement. Cependant, la formulation de la majorité d'entre elles reste plutôt générale.

En outre, les compagnies cacaoyères et tabacoles œuvrent conjointement avec des acteurs locaux à la mise en place de mesures concrètes contre le travail des enfants. Toutes les sociétés interrogées fournissent notamment aux producteurs un soutien technique et une formation qui ont pour but d'augmenter leurs rendements. Une majorité des sociétés ont mis en place des initiatives pour sensibiliser les producteurs et les membres des communautés aux dangers du travail des enfants et aux moyens de lutter contre.

Étant donné l'accroissement de la pression sociale ces dernières années, certaines sociétés ont amélioré leur niveau de transparence concernant leurs résultats relatifs au travail des enfants en faisant effectuer des évaluations indépendantes fréquentes dont les résultats sont diffusés publiquement. Dans la majorité des cas, même si les indicateurs utilisés pour communiquer les résultats manquent encore de précision, le niveau de transparence global progresse.

■ Points d'amélioration

- Stratégies et politiques : améliorer la qualité des politiques en intégrant un ensemble d'objectifs qualitatifs et quantitatifs dans la stratégie définie ; formaliser une politique relative au trafic d'enfants.
- Mise en œuvre : rationaliser les initiatives portant sur l'éducation des agriculteurs et des membres de la communauté et la lutte contre le travail des enfants ; augmenter la portée des programmes d'agriculture et de sensibilisation à une plus large échelle de la chaîne d'approvisionnement ; dresser une représentation détaillée de la chaîne d'approvisionnement et identifier les zones à risques pour le travail des enfants.
- Évaluation : améliorer autant que nécessaire la portée et la fréquence des évaluations externes ; communiquer de manière détaillée et pédagogique autour des indicateurs de mesure de performance afin de garantir davantage de transparence et d'identifier les domaines d'amélioration possibles.
- En cas de non-conformité : mettre en place un système de signalement directement accessible à l'échelle des exploitations agricoles ; simplifier le système de mesures correctives avec des plans d'action au cas par cas pertinents ; améliorer la transparence sur les différents types de signalement et de mesures correctives.

Sur les 10 sociétés interrogées, 8 ont accepté d'être expressément nommées dans ce rapport.

BRITISH AMERICAN TOBACCO

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	1	<p>La stratégie de British American Tobacco (BAT) inclut un cadre d'action de lutte contre le travail des enfants.</p> <p>L'un des éléments majeurs de cette politique est le Code de Conduite Fournisseur grâce auquel la société souhaite garantir qu'aucune de ses opérations n'est réalisée par un enfant. L'entreprise fait notamment référence indirectement aux <i>Conventions No 138 et 182 de l'OIT</i>* sur l'âge minimum d'admission au travail. Pour compléter cette stratégie, il pourrait être utile d'inclure des objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant le travail des enfants dans la stratégie de développement durable.</p> <p>Selon BAT, l'industrie du tabac est peu susceptible d'être concernée par le trafic d'enfants, raison pour laquelle la société n'en a pas fait l'objet d'une politique explicite ; elle en parle toutefois de manière implicite dans sa politique relative aux droits de l'homme, qui couvre de nombreux sujets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'objectifs quantitatifs et qualitatifs globaux, y compris la stratégie relative au travail des enfants ➤ Intégration d'un plan opérationnel de lutte contre le trafic d'enfants dans la politique
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	2	<p>L'entreprise à forte intégration verticale travaille avec des acteurs locaux et des ONG sur des programmes à destination des communautés autour de la prévention du travail des enfants dans divers pays d'approvisionnement. Le programme "Pour un gouvernement épanoui" au Mexique ou le programme "Grandir libre" au Brésil en sont deux exemples.</p> <p>Outre les initiatives lancées au sein des communautés, la société a mis en œuvre sa politique relative au travail des enfants par le biais d'une initiative à l'échelle du secteur, <i>le programme de responsabilité sociale dans la production de tabac (Social Responsibility in Tobacco Production programme, SRTP)*</i>. Le SRTP définit les objectifs de résultats minimums à destination des fournisseurs de feuilles de tabac de BAT et comprend également des directives relatives aux mesures à prendre pour empêcher le travail des enfants. Le but est de comprendre le raisonnement qui est à l'origine du travail des enfants, d'améliorer l'accès à la scolarité et de résoudre les problèmes de vulnérabilité par le biais d'un système de suivi des efforts.</p> <p>Plus de 1 000 techniciens de BAT ont aidé 90 000 producteurs à augmenter leurs rendements. BAT fournit également des programmes éducatifs sur les facteurs de risques tels que la maladie du tabac vert. Néanmoins, il serait intéressant d'en savoir davantage sur le contenu de l'aide apportée par les techniciens et si celle-ci comprend la fourniture d'équipements de protection individuels pour empêcher la maladie du tabac vert.</p> <p>Quinze ans après sa création, le SRTP a été remplacé par <i>le Programme Tabac Durable (STP)*</i> en 2016. Cette initiative du secteur, lancée en 2015, présente les meilleures pratiques du secteur conformes aux normes externes. Il serait intéressant de voir si cette approche transversale améliore l'efficacité des initiatives de lutte contre le travail des enfants mises en œuvre par BAT et comment cette dernière compte la mettre en pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la transparence du contenu et de la portée de l'initiative SRTP/STP ➤ Communiquer autour des indicateurs relatifs à la fréquence, la portée et les résultats des programmes entrepris dans le cadre du SRTP/STP ➤ Continuer à mettre en place davantage d'initiatives communautaires
ÉVALUATIONS	2	<p>Dans le cadre du SRTP, la société mène également un audit interne sous la forme d'autoévaluations annuelles des principaux fournisseurs de feuilles de tabac. Des auditeurs externes indépendants d'<i>AB Sustain*</i> évaluent ces fournisseurs tous les quatre ans. Dans le cadre du STP, ces évaluations augmenteront en fréquence pour avoir lieu tous les trois ans. L'audit externe est annoncé 48 heures à l'avance et mené sur un échantillon d'exploitations de tabac.</p> <p>Les résultats sur la présence ou non de travail des enfants ainsi que les performances environnementales et sociales des fournisseurs de feuilles sont disponibles en ligne sur le Centre de performance durable. Il serait intéressant de connaître en détail les aspects évalués dans le cadre de cette notation et la façon dont elle est calculée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des indicateurs relatifs au travail des enfants pour suivre les progrès et identifier les domaines d'amélioration possibles ➤ Améliorer la transparence de la portée et des résultats des évaluations internes et externes par le biais du centre de performance durable
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	1	<p>Selon la société, les mécanismes de signalement représentent un élément clé du programme STP, sous la forme d'associations de producteurs, de dénonciations, de relations avec les techniciens de terrain et d'autres canaux. En outre, BAT semble avoir mis en place un système de mesures correctives efficace. Il serait intéressant d'en apprendre davantage sur les mesures concrètes prises par la société en cas de non-conformité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la transparence du fonctionnement des mécanismes de signalement et du système de mesures correctives

* Définition dans le lexique.

IMPERIAL BRANDS

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	1	<p>Avec sa déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne 2015, Imperial Brands affirme son opposition à la traite des êtres humains et au travail des enfants. La société rejette toute forme de travail forcé et s'appuie sur les normes énoncées dans la loi sur l'esclavage moderne, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions de l'OIT. Imperial Brands exige de ses fournisseurs qu'ils respectent ces normes internationales, citées dans le Code de conduite, mais aussi les lois et réglementations nationales, en particulier concernant le travail des enfants.</p> <p>Par ailleurs, la société a établi un objectif qualitatif général de lutte contre le travail des enfants, déclarant pour l'essentiel qu'elle poursuivra son action de lutte contre le travail des enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs comprenant la stratégie de lutte contre le travail des enfants.
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	2	<p>Imperial Brands travaille avec les fournisseurs et les parties prenantes en précisant les normes de travail requises et en soutenant les projets locaux destinés à atténuer les risques. Ainsi, Human Rights Watch (HRW) s'est adressée à Imperial Brands en 2014 dans le cadre d'une étude menée sur le travail des enfants dans les plantations de tabac aux États-Unis. Les deux entités ont cherché à associer la démarche adoptée par Imperial Brands pour agir sur le travail des enfants et les perspectives et recommandations de HRW.</p> <p>Tous les fournisseurs de tabac d'Imperial Brands doivent participer au programme sectoriel de Responsabilité sociale dans la production de tabac (SRTP). Dans le cadre de ce programme, ils participent à des actions de développement de leurs capacités afin d'accroître leurs revenus et améliorer leurs techniques agricoles. Ils suivent également une formation sur les normes de santé et de sécurité et sur la protection des récoltes, sur l'usage adapté de produits agricoles chimiques et sur les obligations relatives aux équipements de protection individuelle pour atténuer le risque d'intoxication à la nicotine. En 2016, le SRTP a été remplacé par un programme plus ambitieux émanant de la filière tabacole, le Programme pour une production de tabac durable (STP). Celui-ci englobe les mêmes domaines – dont la lutte contre le travail des enfants – que le précédent, mais va plus loin. Il est appliqué par les directeurs régionaux de production durable d'Imperial Brands, qui travaillent en partenariat avec les fournisseurs, et par les techniciens de production, qui travaillent directement avec les cultivateurs.</p> <p>Parmi les autres mesures de lutte contre le travail des enfants figurent des séances de formation consacrées aux droits humains et aux normes de responsabilité sociale. Il serait intéressant d'avoir plus d'informations sur la portée et le contenu de ces formations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser la manière dont le STP sera mis en œuvre et la portée des actions du programme en matière de lutte contre le travail des enfants ➤ Communiquer des indicateurs reflétant la fréquence, l'étendue et les résultats des programmes conduits dans le cadre du STP ➤ Communiquer la portée de la formation sur les questions liées au travail des enfants
ÉVALUATIONS	2	<p>La société évalue ses fournisseurs de premier rang en interne. De plus, pour étendre les normes appliquées aux fournisseurs à la globalité de la chaîne d'approvisionnement, Imperial Brands encourage ses fournisseurs à évaluer leurs sous-traitants en vertu de normes établies. Jusqu'à présent, les évaluations comportaient une auto-évaluation des fournisseurs sous forme de questionnaire et une procédure de suivi sous forme de visite sur site réalisée par un tiers indépendant, tous les quatre ans, afin de vérifier les déclarations recueillies dans les auto-évaluations. La société exprime la volonté d'aller plus loin dans la communication au public des évaluations externes et internes.</p> <p>En 2016, elle a initié une évaluation des droits humains de tous ses fournisseurs de tabac et de matériel non-tabacole de premier rang, qui a révélé les principaux risques auxquels sont exposées les parties prenantes. Le travail des enfants ne faisait pas partie de ces risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir des indicateurs et des indicateurs de mesure des résultats concernant le travail des enfants ➤ Accroître la fréquence des évaluations externes ➤ Communiquer la portée et les résultats des évaluations internes et externes
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	1	<p>Tout cas de non-conformité entraînera une intensification du suivi et des visites et, s'il le faut, la fin du contrat. Il serait intéressant de savoir si l'accès au mécanisme de règlement des plaintes et de remédiation est assuré au niveau des exploitations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un mécanisme de règlement des plaintes

JAPAN TOBACCO INC.

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	1	<p>Avec l'appui de l'OIT, JT Group a élaboré une stratégie claire de lutte contre le travail des enfants. Celle-ci se fonde sur trois piliers (social, économique et réglementaire) destinés à s'attaquer aux causes sous-jacentes du travail des enfants.</p> <p>La politique des pratiques de travail agricole (ALP) adoptée par le groupe fait directement référence aux conventions n°138 et 182 de l'OIT. Avec une stratégie de lutte contre le travail des enfants précise, il est surprenant de constater qu'aucune politique particulière portant sur la traite des enfants n'ait été formulée en bonne et due forme par le groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs globaux comprenant la stratégie de lutte contre le travail des enfants. ➤ Intégrer un plan opérationnel de lutte contre la traite des enfants à la politique
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	2	<p>JT Group applique sa stratégie de lutte contre le travail des enfants à travers des programmes de terrain qui lui sont propres. En 2013, le groupe a introduit des Pratiques de travail agricole (ALP) en complément du programme de Responsabilité sociale dans la production de tabac (SRTP) mené à l'échelle du secteur. Les ALP établissent les normes à remplir par les exploitants en matière de lutte contre le travail des enfants, droits des travailleurs, santé et sécurité. Elles prévoient en outre une formation sur les pratiques agricoles, dispensée aux exploitants en vue d'augmenter leurs rendements de manière durable.</p> <p>Tous les exploitants de premier rang ont mis en place les ALP ou leurs versions traduites. Ils représentent 50 % de l'ensemble des exploitants. Depuis 2015, JT Group incite les autres grossistes (50 % restant) à appliquer les ALP à leur chaîne d'approvisionnement. Ainsi, le groupe espère que les ALP couvriront l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement à l'horizon 2019.</p> <p>La deuxième initiative mise en place est le <i>programme ARISE</i>[*] (Réduire le travail des enfants au profit de l'éducation) initié en 2012 avec le soutien de l'OIT et de l'ONG américaine Winrock International. ARISE a pour vocation première la suppression des causes sous-jacentes du travail des enfants, par l'éducation et l'amélioration du niveau de vie. En 2015, l'ONG est parvenue à extraire 26 enfants par jour du monde du travail et a dispensé une formation sur le travail des enfants à 32 160 personnes.</p> <p>À ce jour, son action a touché le Brésil, le Malawi, la Zambie et la Tanzanie. Il reste à espérer que la mise en œuvre de cette initiative volontariste s'étendra à d'autres pays d'approvisionnement de JT Group. La diffusion des ALP à 100 % de la chaîne d'approvisionnement en feuilles de tabac est également souhaitable. Il sera intéressant d'obtenir plus d'informations sur l'étendue du programme au cours de ce processus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la mise en œuvre du programme ARISE dans d'autres pays ➤ Définir des zones de risque en matière de travail des enfants ➤ Introduire des programmes de sensibilisation des exploitants et des villageois au problème du travail des enfants et communiquer sur le sujet à l'aide d'indicateurs pertinents montrant la portée et les résultats des programmes
ÉVALUATIONS	1	<p>Dans le cadre du programme ALP, JT Group a formé des spécialistes agricoles à l'analyse des pratiques de travail au cours de visites d'exploitations et à la formulation de solutions d'amélioration. En 2015, 7 % des fournisseurs de premier rang ont subi une évaluation interne de ce type, le but étant d'atteindre 100 % d'ici à 2019. Les analyses effectuées par les spécialistes agricoles permettent à JT Group d'enrichir ses programmes et de dispenser une assistance personnalisée ainsi qu'un service de remédiation.</p> <p>Les fruits de ce travail de collaboration sont publiés sous forme d'indicateurs clés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un mécanisme d'évaluation externe indépendant ➤ Accroître le nombre d'indicateurs de qualité sur le travail des enfants ➤ Communiquer en profondeur sur les résultats et la fréquence des inspections
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	1	<p>En cas de non-conformité, JT Group déclare initier des plans d'action corrective et des actions de remédiation opérationnelle. Il serait intéressant de mieux connaître le système de remédiation du groupe, ainsi que les conditions d'accès à son mécanisme de règlement des plaintes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'accès au mécanisme de règlement des plaintes

* Définition dans le lexique.

PHILIP MORRIS INTERNATIONAL

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	<p>Philip Morris International (PMI) s'est engagé à éliminer progressivement le travail des enfants et à établir des conditions garantissant la sécurité et l'équité au travail. Les objectifs de ses politiques sont adaptés en fonction des pays des producteurs de tabac auprès desquels PMI ou ses fournisseurs s'approvisionnent.</p> <p>PMI déclare explicitement dans le code ALP (Programme de pratiques de travail agricole) régissant tous ses fournisseurs de tabac que le travail des enfants est interdit. Entre autres normes, le code invoque celles de la convention n°138 de l'OIT concernant l'âge minimal de travail et définit des conditions particulières pour le travail des enfants dans les exploitations familiales.</p> <p>De plus, PMI a établi des procédures spécifiques visant la traite des enfants dans les pays présentant un risque élevé (Mozambique, Malawi, etc.).</p>	
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	◎◎	<p>À partir des connaissances mobilisées par l'ONG Verité, PMI a pu établir le programme ALP, qui constitue l'un des piliers de ses Bonnes pratiques agricoles (GAP).</p> <p>Dans le cadre de l'ALP, PMI et ses fournisseurs ont rassemblé les profils d'exploitations représentant 91 % de l'empreinte écologique mondiale exercée par l'approvisionnement de PMI. Ces profils apportent une vision détaillée des conditions socio-économiques des cultivateurs. Sur la base des résultats obtenus et d'un suivi individuel des exploitations tout au long de la période de cueillette, PMI peut évaluer les risques existant dans les pays et au niveau de chaque exploitation.</p> <p>La société s'est efforcée d'établir des contrats directs avec les producteurs, ce qui a permis la mise en œuvre de l'ALP et sa diffusion. PMI est progressivement passé d'un système d'achat à plusieurs intermédiaires à un système de production intégré. Aujourd'hui, près de 3 500 techniciens agricoles visitent les 450 000 exploitations sous contrat relevant de l'ALP, afin de leur apporter un soutien technique en matière de bonnes pratiques agricoles. Ces techniciens accompagnent en outre les exploitants dans la mise en œuvre du code ALP, notamment en communiquant sur le travail des enfants, la maladie du tabac vert et les équipements de protection individuelle.</p> <p>En 2015, la société a collaboré avec 31 ONG au total, complétant les investissements réalisés en faveur de modes de production durable du tabac par des initiatives locales destinées à améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à cette dernière, à fournir des débouchés économiques et à contribuer à l'autonomie des femmes.</p>	
ÉVALUATIONS	◎	<p>Les techniciens agricoles se chargent non seulement du soutien technique, mais également du suivi interne. Celui-ci consiste en une évaluation systématique des performances individuelles des exploitants au regard de 7 principes et 32 normes mesurables du code ALP. PMI communique les résultats sous forme d'indicateurs, donnant un aperçu intéressant de l'étendue du programme et des domaines à améliorer. Toutefois, les rapports gagneraient en intérêt s'ils indiquaient la fréquence des visites réalisées sur le terrain par les techniciens.</p> <p>La société Control Union (CU) est chargée de l'audit indépendant externe du programme ALP. À ce jour, CU a conduit des évaluations dans les pays suivants : Brésil, Mexique, Italie, Philippines, États-Unis, Indonésie, Tanzanie, Colombie, Pologne, Turquie et Mozambique. Ces États ont été choisis en fonction du volume proportionnel de tabac fourni et pour refléter une diversité géographique et socio-économique. Les résultats de ces rapports sont publiés, disponibles au public et accompagnés de plans d'action corrective.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Communiquer la fréquence des évaluations et des visites des techniciens agricoles ▶ Étendre la portée du système d'audit externe
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	◎◎	<p>En cas de non-conformité, PMI collabore avec les exploitants et les fournisseurs pour procéder à des améliorations. Si un manque d'action persistant est avéré, le contrat prend fin.</p> <p>Depuis 2013, PMI travaille avec les fournisseurs pour établir des mécanismes de règlement des plaintes destinés aux ouvriers agricoles et aux exploitants de la chaîne d'approvisionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre les améliorations et la mise en œuvre d'un mécanisme de règlement des plaintes et communiquer à ce sujet

SWEDISH MATCH

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	①	<p>Dans le cadre de sa politique de défense des droits humains, Swedish Match a formulé une stratégie en faveur des droits des travailleurs, portant entre autres sur le travail des enfants.</p> <p>Le Code de conduite du fournisseur élaboré par Swedish Match se conforme à de nombreuses normes internationales et s'inspire directement de la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ainsi que des conventions n°138 et 182 de l'OIT.</p> <p>Aucune mesure particulière à l'encontre de la traite des enfants ne figure dans cette stratégie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs globaux comprenant la stratégie de lutte contre le travail des enfants. ➤ Intégrer un plan opérationnel de lutte contre la traite des enfants à la politique
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	②	<p>Malgré sa taille relativement modeste et ses spécialités (snus, tabac à priser et tabac à chiquer), Swedish Match siège au conseil d'administration d'<i>ECLT (Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac)*</i>, avec les mêmes droits et responsabilités que les autres administrateurs. La société suédoise estime préférable de collaborer avec des entités telles qu'ECLT, dont les actions bénéficient d'un plus grand rayonnement que des initiatives entreprises isolées.</p> <p>Swedish Match fait appel à des intermédiaires pour s'approvisionner, au lieu de s'adresser directement aux exploitants. C'est pourquoi la société a décidé de collaborer avec ses fournisseurs de tabac afin d'éradiquer le travail des enfants de sa chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Ainsi, elle déclare soutenir des initiatives sectorielles comme le Programme pour une production de tabac durable (STP), qui a remplacé le Programme de responsabilité sociale dans la production de tabac (SRTP) en 2015. Toutefois, Swedish Match communique peu d'informations sur la participation à ces programmes et les résultats obtenus.</p> <p>Si l'on considère le rôle joué par Swedish Match dans sa chaîne d'approvisionnement, il serait intéressant d'avoir plus d'informations sur l'engagement de la société auprès de ses fournisseurs et des autres sociétés du secteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être plus transparent sur les initiatives soutenues par la société et sur le rôle joué par cette dernière dans ces initiatives ➤ Élaborer une évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement afin d'affecter efficacement les ressources à des domaines d'intervention spécifiques
ÉVALUATIONS	③	<p>Dans le cadre du programme d'évaluation interne, les acheteurs de Swedish Match se déplacent annuellement chez les fournisseurs et les intermédiaires de la filière tabac dans le but de faire avancer le débat concernant certaines questions sociales telles que le respect des droits humains, et notamment la traite des enfants.</p> <p>Chaque année, les fournisseurs jugés comme présentant " un risque élevé " par le programme STP doivent remplir un questionnaire d'auto-évaluation. AB Sustain conduit ensuite des audits externes indépendants sous forme de visites des fournisseurs et des exploitations, tous les trois ans, afin de comparer la réalité du terrain aux déclarations fournies dans les questionnaires.</p> <p>Outre les mécanismes d'audits internes et externes mis en place par Swedish Match, les intermédiaires assurant l'approvisionnement ont élaboré leurs propres outils d'évaluation pour exercer une surveillance sur le travail des enfants. Il serait intéressant de connaître le périmètre réel de ces évaluations, ainsi que leurs conclusions et résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter le périmètre de l'évaluation interne ➤ Communiquer les résultats et le périmètre des évaluations externes et internes conduites dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Utiliser les résultats pour élaborer des plans d'amélioration
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	④	<p>L'entreprise n'a pas mis en place de mécanisme de gestion des plaintes mais a instauré un système de remédiation basé sur des plans d'action et de dialogues dès qu'un cas de non-conformité est signalé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un mécanisme de règlement des plaintes pour signaler les cas de non-conformité ➤ Communiquer les actions et les résultats du système de remédiation

* Définition dans le lexique.

LINDT & SPRÜNGLI

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	<p>Lindt a défini une stratégie de lutte contre les causes de la pauvreté affectant les producteurs de cacao, dans laquelle s'inscrit la lutte contre le travail des enfants.</p> <p>Pour cela, la société exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment au Code de conduite du fournisseur, qui stipule l'interdiction du travail des enfants, conformément aux conventions n°138 et 182 de l'OIT, ainsi que l'interdiction de la traite des enfants. Bien qu'aucun plan d'action spécifique n'ait été formulé, les exigences minimales requises dans le cadre du suivi interne de l'entreprise prévoient de vérifier qu'aucune traite des enfants n'a lieu.</p>	<p>► Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs globaux comprenant la stratégie de lutte contre le travail des enfants.</p>
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	◎◎	<p>Le programme "Culture de cacao durable" élaboré par la société vise à améliorer les pratiques sur sa chaîne d'approvisionnement. L'objectif de ce programme est d'accroître sa responsabilité à l'égard de sa chaîne d'approvisionnement.</p> <p>La majeure partie des fèves de cacao de Lindt proviennent du Ghana, où opère un fournisseur unique, la société Ecom. En 2008, cette dernière a fondé avec Lindt, l'ONG Source Trust dans le but d'assurer la traçabilité à 100 % des fèves de cacao originaires du Ghana et de vérifier les progrès réalisés dans les exploitations. L'objectif de traçabilité intégrale a été atteint en 2008 au Ghana, et celui de vérification totale des progrès a été réalisé en 2016. Pour y parvenir, il a fallu identifier les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ghanéenne en recensant les 52 757 cultivateurs auprès desquels Lindt se fournit. Lindt les a regroupés par ensembles de 25 à 50 exploitants et a cartographié 36 000 exploitations à l'aide du GPS. En 2017, Lindt envisage de reproduire cette expérience fructueuse en Équateur et à Madagascar, avec des objectifs de traçabilité fixés à 95 % et des objectifs de vérification fixés à 90 % pour l'ensemble de son approvisionnement en fèves de cacao. Concernant les autres produits dérivés du cacao, comme par exemple le beurre de cacao, un projet de production durable a été lancé en octobre 2016, qui concerne pour l'instant 10 % de l'approvisionnement.</p> <p>L'ONG Source Trust joue non seulement un rôle moteur qui contribue à une plus grande traçabilité, mais qui est également générateur d'écosystèmes. Par exemple, pour accroître leurs rendements, plus de 52 000 exploitants ont suivi une formation sur les pratiques agricoles et le problème du travail des enfants. Afin de financer ces formations et d'accroître les revenus des producteurs, Lindt verse, pour chaque tonne produite, une prime spéciale pour la traçabilité et la vérification.</p>	
ÉVALUATIONS	◎	<p>En 2016, Lindt a rédigé un guide de vérification à destination du secteur cacaoyer. Ce guide décrit les normes et procédures de suivi internes et précise que tout exploitant relevant du programme Culture de cacao durable doit être inspecté autant que nécessaire, et au minimum une fois par an. Ainsi, le nombre de visites est déterminé en fonction d'une évaluation des risques ou d'un plan d'action corrective.</p> <p>Depuis 2016, <i>The Forest Trust (TFT)</i>* conduit les évaluations externes pour Lindt. Les résultats des visites annuelles et les recommandations seront désormais publiés en ligne, sur TFT Transparency Hub. Il sera intéressant de voir si les indicateurs publiés apporteront des informations sur l'étendue et l'avancement des initiatives menées par Lindt, ainsi que sur le suivi du travail des enfants.</p>	<p>► Communiquer un ensemble d'indicateurs pour évaluer les résultats du suivi sur le travail des enfants et pour évaluer la portée et l'avancement des initiatives menées.</p>
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	◎◎	<p>Les cas de travail des enfants font l'objet de plans d'action corrective et de nouvelles inspections contrôlent les progrès réalisés. En cas de non-conformité persistante, les exploitants sont finalement obligés de quitter le programme Culture de cacao durable. Au vu de ces résultats concrets en termes d'actions de remédiation, il serait intéressant de savoir si Lindt a mis en place un mécanisme permettant de signaler de manière confidentielle, au niveau des exploitations, les cas de non-conformité.</p>	<p>► Mettre en place un système de communication des plaintes</p>

* Définition dans le lexique.

TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	○○○	<p>Nestlé a élaboré un ensemble exhaustif de politiques dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le travail des enfants. Ces politiques s'accompagnent d'objectifs quantitatifs et qualitatifs soumis à échéances. Le Code du fournisseur de Nestlé respecte l'interdiction du travail des enfants conformément aux conventions n° 138 et 182 de l'OIT.</p> <p>Par ailleurs, Nestlé s'est fixé une règle de tolérance zéro à l'égard de la traite des enfants et déclare signaler tout cas rencontré aux autorités compétentes.</p>	
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	○○	<p>La société collabore avec de nombreuses institutions pour appliquer sa politique de lutte contre le travail des enfants. Membre de l'<i>Initiative internationale pour le cacao (ICI)</i>* et du Groupe de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants dans la culture de cacao, elle a introduit en Côte d'Ivoire le Plan Cacao (NCP), qui forme le cadre de ses actions.</p> <p>En 2016, le NCP concernait 30 % de l'ensemble des approvisionnements en cacao de Nestlé, dispensant formations et diffusion de bonnes pratiques agricoles auprès des exploitants dans le but d'accroître leurs rendements. Afin d'encourager ces bonnes pratiques, une prime est versée pour chaque tonne de cacao de qualité produite.</p> <p>D'autre part, fin 2015, plus de 12 000 exploitants et 35 000 villageois avaient bénéficié du Système de suivi et remédiation du travail des enfants (CLMRS) de Nestlé. Ce système contribue à une sensibilisation accrue à divers aspects du travail des enfants, notamment ses conséquences sur la santé, l'absence de certificats de naissance et l'éducation.</p> <p>Nestlé cherche à étendre le CLMRS à la totalité des fournisseurs relevant du NCP d'ici à 2016. La société a dressé la carte de tous les fournisseurs bénéficiant déjà du CLMRS et a élaboré un ensemble d'indicateurs de suivi et de mesure des performances afin d'évaluer l'action sur le terrain. Toutefois, les chiffres ne sont pas déterminants si l'on considère l'étendue des initiatives.</p> <p>Reflétant l'intérêt suscité par le CLMRS dans l'ensemble du secteur, l'initiative CocoaAction a décidé d'appliquer ce système aux chaînes d'approvisionnement de toutes ses sociétés membres.</p>	<p>► Communiquer les indicateurs pour estimer l'efficacité du NCP</p>
ÉVALUATIONS	○○	<p>Le CLMRS est essentiellement un mécanisme d'évaluation interne, qui s'appuie sur 53 délégués au travail des enfants et 917 agents de liaison locaux, chargés de recueillir en permanence des données sur la chaîne d'approvisionnement et le travail des enfants.</p> <p>Nestlé est la première entreprise du secteur cacaoyer à avoir noué une collaboration avec la Fair Labour Association (FLA), en 2012. Celle-ci se charge depuis lors d'évaluer la chaîne d'approvisionnement relevant du NCP de Nestlé. Il en résulte que la méthode, le calendrier, la fréquence et les résultats de l'évaluation bénéficient ainsi d'une grande transparence. Sur la base des conclusions rendues par la FLA, Nestlé formule des plans d'action corrective et ajuste ses objectifs de manière à procéder à une amélioration constante du CLMRS.</p> <p>Toutefois, seules les exploitations relevant du NCP et du CLMRS bénéficient, respectivement, d'évaluations internes et externes, de sorte que les 70 % des exploitants restants qui ne reçoivent ni formation agricole, ni sensibilisation au travail des enfants, ne font l'objet d'aucun suivi.</p>	<p>► Accroître la portée des évaluations internes et externes</p>
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	○○	<p>Le CLMRS prévoit un système de remédiation en cas de travail des enfants avéré. Les actions de remédiation sont menées au cas par cas, et sont donc de portée variable. Dans son évaluation externe, la FLA indique que les familles d'ouvriers agricoles et d'exploitants ignorent en général l'existence du mécanisme de règlement des plaintes et/ou n'y ont pas accès.</p>	<p>► Poursuivre le développement du mécanisme de règlement des plaintes</p>

* Définition dans le lexique.



TRAVAIL DES ENFANTS			
THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	1	<p>La société a élaboré une stratégie de lutte contre le travail des enfants qui prend appui sur des plans de mesures concrètes, dont le Code du fournisseur d'Olam, qui s'inspire directement des conventions n°138 et 182 de l'OIT. Olam s'est également fixé l'objectif, inscrit dans sa stratégie de lutte contre le travail des enfants, de rapports d'audit exempts de tout cas de non-respect.</p> <p>La société considère la traite des enfants comme étant un problème majeur et a en conséquence formulé une politique de tolérance zéro, associée à un plan opérationnel sur la question.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs globaux comprenant la stratégie de lutte contre le travail des enfants.
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	2	<p>Olam collabore avec de nombreuses entités, telles le Conseil du "Coffee – Cocoa" et le Comité National de Surveillance (CNS), afin d'éradiquer les formes les plus extrêmes de travail des enfants en Côte d'Ivoire, dans le droit fil de sa stratégie. Ainsi, la société exploite les résultats issus de son système d'information sur les exploitants (OFS), non seulement pour évaluer le risque que des enfants travaillent sur une exploitation, mais également pour détecter les zones dépourvues d'écoles. Ces informations servent à construire des écoles, en collaboration avec le gouvernement.</p> <p>La stratégie mise en œuvre par Olam s'appuie sur un vaste ensemble de plans d'actions. Parmi les actions entreprises pour sensibiliser les exploitants au problème du travail des enfants, la société diffuse le Code fournisseur à l'aide d'affiches et de prospectus illustrés de pictogrammes pour rendre l'information accessible aux personnes illettrées. Par ailleurs, en partenariat avec de grandes marques de chocolat et la <i>Fair Labor Association (FLA)</i>*, Olam déploie le programme CLEAR, un système de suivi interne cherchant à mieux faire connaître et respecter les normes en matière de travail, et plus particulièrement de travail des enfants. À ce jour, CLEAR a été mis en place dans trois coopératives des trois principales régions de production et les résultats ont été diffusés dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Conformément à la Charte sur les moyens d'existence rédigée par ses soins, Olam avait formé 28 000 exploitants à l'augmentation des rendements en 2015, leur accordant des préfinancements, leur fournissant des plants de cacaoyer et les formant à certaines pratiques agricoles. Le programme prévoit également une formation commerciale à destination des exploitants, en vue d'améliorer leurs compétences de gestion.</p> <p>En 2015, Olam a déclaré avoir atteint 100% de traçabilité pour son approvisionnement côte d'ivoirien en chocolat certifié, issu de l'agriculture durable. Ce résultat positif illustre les efforts accomplis ces dernières années par la société pour lutter contre le travail des enfants, et en particulier pour soutenir des pratiques durables dans sa chaîne d'approvisionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étendre le projet CLEAR à d'autres coopératives ➤ Communiquer des indicateurs pour évaluer l'efficacité du programme CLEAR et de la Charte sur les moyens d'existence.
ÉVALUATIONS	2	<p>Depuis 2011, Olam est affilié à la Fair Labour Association (FLA), qui exerce un suivi sur sa chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'évaluation indépendante annuelle qui est conduite sont publiés, accompagnés de recommandations et de plans d'action correctifs.</p> <p>Dans le cadre de la FLA, Olam a mis en place un Système de suivi et de remédiation du travail des enfants (CLMRS) dans toutes ses coopératives certifiées se réclamant de l'agriculture durable. Suite à cela, un premier rapport contenant des indicateurs de productivité, suivi d'un second dans lequel figureront des mesures de performance du développement local, sera publié par Cocoa Action en 2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir des indicateurs de suivi pour plus de transparence sur la portée et la qualité des programmes ➤ Étendre la portée de l'audit externe et communiquer la fréquence des audits internes
EN CAS DE NON-CONFORMITÉ	1	<p>Dans le cadre du CLMRS, Olam coordonne des plans de remédiation et des actions correctives avec les coopératives. Un gain d'efficacité a été réalisé par la mise en œuvre d'une politique de règlement des plaintes, notamment la diffusion d'un numéro spécial à toutes les coopératives et aux exploitants dans le cadre de la nouvelle version du Code du fournisseur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un mécanisme de règlement des plaintes et accroître la cohérence des actions de remédiation

* Définition dans le lexique.

Tableau de synthèse des notes

	POLITIQUES ET STRATÉGIES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	ÉVALUATIONS	EN CAS DE NON-CONFORMITÉ
TABAC				
BRITISH AMERICAN TOBACCO	○	○○	○	○
IMPERIAL BRANDS	○	○○	○	○
JAPAN TOBACCO	○	○○	○	○
PHILIP MORRIS INTERNATIONAL	○○	○	○○	○○
SWEDISH MATCH	○	○	○	○
CACAO				
LINDT & SPRÜNGLI	○○	○○	○	○○
NESTLÉ	○○○	○○	○○	○○
OLAM	○	○○	○○	○

* Définition dans le lexique.

THÉMATIQUES INITIÉES EN 2014 ET 2013 : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES ENTREPRISES

La revue complète des pratiques des entreprises rencontrées en 2014, afin d'évaluer leurs progrès et identifier les évolutions majeures de leurs pratiques sur le thème de la conformité des minerais provenant des zones de conflits.

Rappel de la thématique

Contexte

La région des Grands Lacs est tristement connue depuis des décennies pour être le théâtre d'atrocités humanitaires et de conflits armés récurrents. Les ONGs estiment qu'entre 1980 et 2000, ces conflits ont fait chaque année plus de 100 000 victimes civiles. Au total, forces armées et civils confondus, on dénombre depuis le début des conflits plus de 5 millions de morts.

Aujourd'hui encore, des groupes armés luttent pour des conquêtes territoriales et s'affrontent régulièrement pour des motifs religieux ou ethniques. Ces tensions sont particulièrement présentes dans la région du Kivu, entre la République Démocratique du Congo (RDC) et ses pays limitrophes (Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie).

Pour assurer leur financement, ces groupes armés prélèvent des taxes illégales sur les minerais (notamment l'or, le tungstène, le tantale et l'étain) extraits des mines artisanales de cette zone. L'exploitation par ces milices des richesses souterraines de la RDC contribue directement à la prolifération et à l'enracinement des violences, ainsi qu'à de multiples violations des droits de l'homme sur ce territoire. *Le commerce des minerais de conflits** permet aux groupes armés de se financer et les dote, chaque année, de dizaines de millions de dollars.

Dans la pratique, les principaux impacts concernent :

- Les droits de l'homme : conditions de travail extrêmes, exploitation d'enfants, violences, conflits armés.
- L'environnement et l'écologie : extraction des minerais sans prise en compte de l'environnement, rejets des effluents sans traitement, pillage des ressources.
- L'entrave au développement économique de la zone par le détournement des ressources minérales.

Trafics illégaux, contrebandes et rackets en tous genres sont d'une ampleur considérable. Certaines ONG (dont *Enough Project**) parlent de montants variant de 150 à 250M\$, auxquels s'ajoute une somme avoisinant les 250M\$ pour les milices rwandaises sur la seule période allant de 1998 à 2000.

Secteur étudié

■ L'électronique

Bien que la réglementation définie par la section 1502 du *Dodd-Frank Act** concerne un très grand nombre d'industries, certains secteurs sont plus touchés que d'autres. C'est notamment le cas pour l'automobile, l'aéronautique, le luxe ou l'électronique. De plus, le périmètre restreint du Dodd-Frank US a été élargi en 2016 par la législation européenne.

Afin de mieux évaluer la qualité de la gestion des risques, proposer des pistes d'amélioration et émettre des recommandations, nous avons amorcé une politique d'engagement sur cette problématique. Nous avons choisi de nous focaliser sur le secteur de l'électronique pour plusieurs raisons :

- Sa forte exposition, de par sa grande dépendance à ces minerais : l'étain est largement utilisé pour les soudures et alliages dans l'électronique (représentant 1 à 2 % du poids total des ordinateurs portables et smartphones), tandis que deux tiers du tantale extrait dans le monde servent aux condensateurs utilisés en électronique.
- La diversité des profils des acteurs (en termes de pays d'implantation, de taille, et d'activité) et la disparité de l'avancement des différents groupes sur ce sujet. Ainsi, si certains groupes apparaissent en retrait concernant la thématique des minerais de conflits, d'autres se distinguent par leurs bonnes pratiques et démontrent qu'il est possible de certifier certains produits même dans un secteur où une maîtrise fine de la chaîne d'approvisionnement est difficile. Ces bons exemples sont des points d'appui tangibles lors de notre dialogue avec les entreprises les plus en retard.
- Le fort impact sur le secteur de la législation en place aux États-unis et la mise en place imminente d'une réglementation similaire en Europe à laquelle les entreprises européennes seront bientôt soumises.

* Définition dans le lexique.

Rappel des bonnes pratiques identifiées

THÈMES CLÉS	BONNES PRATIQUES
LES MINÉRAIS DE CONFLIT DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRONIQUE	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique précise, intégrant des objectifs qualitatifs (ex. : accompagnement des fournisseurs) et quantitatifs (ex. : part des produits certifiés "conflict-free") ➤ Politique d'influence en faveur de la législation sur les minerais de conflit ➤ Formation des salariés sur cette thématique (ex. : responsables achat) ➤ Procédure de suivi de l'application de la politique du groupe ➤ Indicateurs de suivi et de mesure de performance ➤ Communication sur les résultats, objectifs, axes de progression... ➤ Transparence sur le déploiement de la politique, les audits et les contrôles.
TRAÇABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification du pays d'origine des minerais <i>3TG*</i> auprès des fournisseurs ➤ Transparence concernant la liste des fonderies utilisant un des <i>3TG*</i> et les pays d'origine respectifs de ces minerais ➤ Accompagnement des fournisseurs, part des fournisseurs disposant d'une politique dédiée
CONTRÔLE, SUIVI, CERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation au <i>Conflict-Free Smelter Early Adopters Fund*</i> afin de financer les audits des fonderies ➤ Missions de contrôles et certification des fonderies ➤ Formation des fournisseurs ainsi que des salariés concernés, surveillance, suivi
ENGAGEMENT ET RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certification "conflict-free" des produits du groupe et des fonderies utilisées dans la chaîne d'approvisionnement ➤ Publication d'un rapport dédié aux minerais de conflit ➤ Extension de la problématique de l'approvisionnement responsable à d'autres pays posant problème (exemple de l'étain en Indonésie) ➤ Participation aux initiatives sectorielles telles que <i>CFSI*</i> et <i>EICC-GeSI*</i> ➤ Participation aux initiatives d'ONGs (<i>Enough*</i>, <i>Raise Hope*</i>, <i>Resolve*</i>...) ➤ Nombre de controverses liées au thème des minerais de conflit. ➤ Réponse appropriée en cas de controverse (réponse publique rapide et actions correctives)

* Définition dans le lexique.

Tendance et axes d'amélioration majeurs

Par sa forte dépendance aux minerais de conflits, le secteur de l'électronique a très tôt dû développer des processus de traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement. Des initiatives sectorielles telles que l'*Electronics Industry Citizenship Coalition (EICC)** et la *Global Sustainability Initiative (GeSI)** ont permis de faire progresser le nombre et la qualité des audits des fonderies liées à ces quatre minerais.

La pression publique et réglementaire étant de plus en plus importante sur les acteurs de ce secteur, certains possédant notamment une marque à visibilité particulièrement forte, la transparence de la chaîne d'approvisionnement a récemment beaucoup progressé, ce qui devrait se concrétiser par la propagation de meilleures pratiques au sein du secteur.

Néanmoins, certains points restent à améliorer par la mise en place des mesures suivantes :

- Politique & stratégie : vérification du respect des engagements des fournisseurs quant à la conformité au *Code de Conduite EICC**.
- Traçabilité : mise en place d'une politique associée à des plans d'actions et d'améliorations clairs ; transparence de la communication sur le contrôle de conformité systématique des fournisseurs.
- Contrôle, suivi, certification : mise en place d'une approche plus systématique auprès des fournisseurs ; financement de missions de contrôle et de certification des fonderies pour contribuer au développement d'une base de données sûre et de qualité ; mise en place d'audits directs ou indirects de certifications et de visites sur sites ; mise en place des moyens nécessaires à l'atteinte des engagements annoncés.
- Engagement et résultats : mise en place d'objectifs chiffrés pour atteindre une certification "conflict free" des fonderies ; participation aux initiatives sectorielles.

Évolution dans les pratiques des entreprises depuis la précédente analyse :

Comme nous le soulignons en 2014 et 2015, les enjeux liés à l'approvisionnement responsable de minerais dans les zones de conflit sont bien pris en compte par les entreprises à travers leurs politiques dédiées. L'accent a été mis par les différents groupes sur le suivi des fournisseurs et leur accompagnement grâce à des formations et des plans d'actions correctifs.

Si actuellement le Dodd Frank Act et la réglementation Européenne sont contraignants et obligent les importateurs de ces régions à procéder à une traçabilité de leur approvisionnement, la réglementation chinoise ne se traduit aujourd'hui que par des directives industrielles volontaires.

Ces deux dernières années, nous avons observé une dynamique concrète autour de ce sujet à travers différents guides à l'intention des entreprises pour une meilleure gestion de cette problématique mais également à l'attention du consommateur pour une meilleure appréhension de l'achat responsable lié à ce sujet.

Les entreprises de notre panel sont restées dans cette dynamique positive, les acteurs les plus avancés allant encore plus loin dans leurs efforts.

* Définition dans le lexique.

En termes de traçabilité, les entreprises les plus avancées ont réaffirmé leur bon positionnement en termes d'identification du pays d'origine des minerais et de transparence. Une progression a été constatée pour les acteurs les plus en retrait. Des enquêtes dédiées ont été déployées avec en particulier un accompagnement des fournisseurs afin qu'ils collaborent avec les fonderies dans les audits du programme "*Conflict Free Smelter**". Ainsi, le suivi et la communication auprès des fournisseurs ont été renforcés, avec une attention particulière aux politiques dédiées des fournisseurs et une exigence d'approvisionnement responsable sur les minerais les plus facilement traçables, comme le tantale.

Concernant les aspects de contrôle et de certification, les progrès sont visibles. Dans la lignée des recommandations de notre rapport d'engagement 2014, certains acteurs ont rejoint des initiatives de place sur ce thème et amorcé un soutien financier des contrôles et audits de fonderies. D'autres ont progressé vers une plus grande transparence et un recours plus marqué aux contrôles et audits dans le cadre d'initiatives de place. On a ainsi pu observer une meilleure connaissance de la chaîne d'approvisionnement et des fournisseurs par le développement d'outils et de programmes dédiés.

Concernant les engagements et résultats obtenus, les différents acteurs rencontrés ont poursuivi le renforcement du suivi de leurs fournisseurs et présentent des politiques plus formalisées et détaillées. Certains acteurs ont présenté une réelle progression durant ces 2 dernières années. Ainsi, Intel a pu élaborer le premier microprocesseur entièrement certifié "conflict free". Une part importante d'acteurs du secteur a pu mettre en avant une certification de 100% de leurs fonderies au tantale comme ne provenant pas de zones de conflits. Même si une marge d'amélioration demeure, les résultats obtenus durant notre période d'engagement ont suivi une tendance positive soutenue.

En 2014 sur les 5 entreprises rencontrées, 2 avaient accepté d'être nommément citées et une avait souhaité être anonymisée dans notre rapport. En 2016, sur un panel réduit à 4 entreprises suite à la fusion de 2 valeurs de notre échantillon (l'acquisition d'Alcatel Lucent par Nokia), 3 ont accepté d'être nommément citées et 1 n'a pas souhaité poursuivre le dialogue.

* Définition dans le lexique.

Les fiches détaillées

ERICSSON

THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	DYNAMIQUE	STATUT (DES RECOMMANDATIONS)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S) RECONDUITE(S) OU NOUVELLE(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	⊙⊙	➤	🟡	<p>En 2014, lorsque nous avons initié notre approche d'engagement avec Ericsson, celle-ci n'avait pas formalisé de politique spécifique aux minerais de conflit. En réponse à notre recommandation de communiquer davantage sur le contrôle de conformité systématique de ses fournisseurs, Ericsson a accru la communication avec ses fournisseurs et a continué de mettre en œuvre sa stratégie et son reporting relatifs aux minerais de conflit, à la fois en interne et avec ses fournisseurs. Les objectifs actuels de la société sont un taux de réponse de 95 % et un objectif à long terme de 100% de fonderies "conflict-free" dans l'ensemble de son portefeuille. Le rapport sur les minerais de conflit de l'entreprise (le "Conflict Minerals Report" - CMR) inclut le nom des fonderies de sa chaîne d'approvisionnement et le nombre de fonderies "conflict-free".</p> <p>Afin d'améliorer son positionnement, l'entreprise devrait mettre en place une politique plus transparente sur les minerais de conflit et un plan d'actions et d'améliorations plus clair.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir une politique plus transparente sur les minerais de conflit, ainsi qu'un plan d'actions et d'améliorations clairs. ➤ Communiquer davantage sur le contrôle de conformité systématique de ses fournisseurs.
TRAÇABILITÉ	⊙	➤	🟡	<p>En tant que membre du <i>Conflict Free Smelter Initiative (CFSI)*</i> et utilisateur de leurs outils de traçabilité, Ericsson a mené des enquêtes sur sa chaîne d'approvisionnement afin d'en accroître la traçabilité. En réponse à notre recommandation d'encourager les fournisseurs à avoir une politique dédiée et de les inciter fortement à s'approvisionner uniquement auprès de sources certifiées, l'entreprise a encouragé ses fournisseurs à ne s'approvisionner que dans des fonderies certifiées.</p> <p>L'accent a donc été mis sur les efforts de sensibilisation auprès des fournisseurs, ce qui a donné lieu à des taux de réponse plus élevés, à une meilleure qualité des réponses et à une proportion plus élevée de fonderies certifiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter le nombre de visites des fonderies pour mieux connaître la chaîne d'approvisionnement ➤ Encourager les fournisseurs à avoir une politique dédiée et les inciter fortement à s'approvisionner uniquement auprès de sources certifiées
CONTRÔLE, SUIVI CERTIFICATION	⊙⊙	➤	🟡	<p>En réponse à notre recommandation d'adopter une approche plus systématique auprès de ses fournisseurs, Ericsson a mis en place plusieurs programmes pour améliorer la connaissance de sa chaîne d'approvisionnement. Ainsi, l'année dernière, un séminaire en ligne spécifique et gratuit sur les minerais de conflit a été lancé et promu parmi les fournisseurs de l'entreprise. Plusieurs activités de suivi avec les fournisseurs ont également été lancées afin d'accroître leur compréhension et leur engagement envers un approvisionnement "conflict-free".</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter une approche plus systématique, mieux perçue par les fournisseurs, pour bénéficier de la législation sur les minerais de conflit, et afin d'améliorer la connaissance de sa chaîne d'approvisionnement.
ENGAGEMENT ET RÉSULTATS	⊙⊙	➤	🟡	<p>Comme mentionné en 2014, Ericsson se positionne comme leader au sein du <i>Digital Europe Group*</i> sur les minerais de conflit. 95 % des fonderies de sa chaîne d'approvisionnement est actuellement certifiée "conflict-free" ou est en cours d'audit pour être certifiée "conflict-free".</p> <p>En 2015, la société a conclu, sur la base de ses enquêtes auprès des fournisseurs et de ses activités de due diligence, que toutes les fonderies de tantale identifiées comme faisant partie de sa chaîne d'approvisionnement étaient certifiées "conflict-free" par le <i>CFSI*</i>.</p> <p>En lien avec notre recommandation de s'appuyer davantage sur les initiatives sectorielles, l'entreprise est engagée et coopère activement avec d'autres acteurs du secteur et participe aux initiatives de l'industrie <i>3TG*</i> telles que la <i>CFSI*</i> (Conflict Free Sourcing Initiative) pilotée par la <i>GeSI*</i> (Global e-Sustainability Initiative) ou que l'<i>EICC*</i> (Electronic Industry Citizenship Coalition).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer davantage sur les initiatives sectorielles et les bonnes pratiques des autres acteurs du secteur.

THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	DYNAMIQUE	STATUT (DES RECOMMANDATIONS)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S) RECONDUITE(S) OU NOUVELLE(S) OU COMPLÉTÉE(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	○○○	▲	●	<p>Intel s'est penché très tôt sur la problématique de la gestion de sa chaîne d'approvisionnement et plus spécifiquement celle des minerais de conflit. L'entreprise a renforcé sa position de leader sur ce sujet d'année en année. Ainsi, dans le but d'atteindre une chaîne d'approvisionnement sans aucun minerais de conflit, Intel a sensibilisé les consommateurs sur la problématique des minerais de conflit et les a incités à s'orienter vers des produits dont les matériaux ne proviennent pas des zones de conflits.</p> <p>Sa participation à des initiatives liées à l'approvisionnement responsable telles que le <i>Conflict-Free Sourcing Initiative (CFSI)*</i> ou le <i>Conflict-Free Smelter Program (CFSP)*</i> permettent à Intel de collaborer régulièrement avec d'autres entreprises et secteurs sur la résolution de ce problème.</p> <p>En lien avec notre recommandation d'étendre et de renforcer sa politique d'influence, Intel a soutenu des initiatives permettant un commerce responsable des minerais dans la région en provenance de la RDC et des pays limitrophes. Grâce à son engagement sur 5 ans auprès du Partenariat européen pour les minerais responsables dont il est membre fondateur et stratégique, Intel a étendu son travail à d'autres régions et à d'autres métaux. Ces dernières années, l'entreprise a fait de l'éducation des consommateurs sur la façon de choisir des produits de manière responsable une priorité. Plusieurs programmes de sensibilisation ont été introduits via un site Web dédié et un guide des minerais de conflit décrivant les mesures prises pour accroître et améliorer le processus de due diligence et la transparence autour des minerais de conflit.</p>	<p>► Étendre et renforcer la politique d'influence menée pour pousser à la mise en place de nouvelles législations sur d'autres matériaux et d'autres zones géographiques.</p>
TRAÇABILITÉ	○○○○	➤	—	<p>Dès 2014 et nos premiers échanges avec l'entreprise, Intel a fait preuve d'une grande transparence. Intel demande aux fournisseurs directs d'identifier les fonderies, les raffineurs et les pays d'origine des minerais de conflit pour les produits fournis à l'entreprise et de réviser et mettre à jour ces informations plusieurs fois par an.</p> <p>Même si Intel est parvenu à mettre en place la fabrication de microprocesseurs sans minerai de conflit, l'entreprise continue de visiter des fonderies et de soutenir des audits de fonderies menés par un tiers indépendant, d'encourager la participation aux initiatives <i>CFSI*</i> et <i>CFSP*</i>; et de travailler avec des partenaires commerciaux, des gouvernements et des ONGs pour faire des progrès plus rapides et plus importants et aboutir à des produits sans minerais de conflit plus répandus.</p>	
CONTRÔLE, SUIVI CERTIFICATION	○○○○	➤	●	<p>Comme nous l'avons mentionné dans notre précédent rapport, Intel participe au <i>Conflict-Free Smelter Early Adopters Fund*</i> qui finance en partie les audits des fonderies et a une attitude proactive auprès d'initiatives sectorielles telles que <i>CFSI*</i> et <i>EICC-GeSI*</i>. Ces dernières années, Intel a continué de travailler avec les gouvernements et les ONGs pour soutenir les fournisseurs de minerais légitimes, aussi bien de façon indépendante qu'en tant que membre de <i>CFSI*</i>.</p> <p>Par exemple, Intel soutient <i>Solutions for Hope*</i> et est membre associé de l'International Tin Research Institute et de son programme <i>iTSCI*</i> (International Tin Supply Chain Initiative). Intel fait partie du comité de gouvernance du Programme d'amélioration de l'approvisionnement (Better Sourcing Program), une nouvelle initiative visant à développer des plans d'approvisionnement responsable dans les régions concernées. Ces programmes permettent un approvisionnement responsable en étain, tantalite et tungstène en provenance de la RDC et des pays adjacents dans la chaîne d'approvisionnement par le contrôle du respect des recommandations de l'OCDE sur les Due Diligence pour une gestion responsable des chaînes d'approvisionnement de minerais dans les zones de conflit et à haut risque (<i>OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals From Conflict-Affected and High-Risk Areas*</i>). Intel soutient également le Département d'État des États-Unis et l'Agence américaine pour le développement international d'une Alliance publique-privée pour le commerce responsable des minerais.</p> <p>En décembre 2016, Intel avait visité 107 fonderies et raffineries dans 23 pays, et 244 fonderies et raffineries avaient été identifiées comme étant conformes au protocole d'audit de la <i>CFSP*</i> ou conformes à des programmes d'audit similaires menés par un tiers indépendant. Intel travaille en étroite collaboration avec les fonderies et les raffineries qui ne sont pas encore conformes afin de s'assurer qu'elles disposent du soutien nécessaire pour répondre aux exigences de la <i>CFSP*</i>.</p>	<p>► Maintenir le leadership au sein de ces organisations; encourager les entreprises à rejoindre ces initiatives et à y participer</p>
ENGAGEMENT ET RÉSULTATS	○○○	▲	●	<p>Dès 2013, nous avons souligné l'excellent positionnement de la société sur ce critère, Intel ayant élaboré le premier microprocesseur entièrement "conflict-free*". Plus récemment, la société a annoncé que tous ses processeurs sont maintenant "conflict-free*". En réponse à notre recommandation visant à étendre la certification <i>conflict-free*</i> à d'autres produits, Intel certifie une partie de plus en plus importante de sa base de produits comme ne contenant pas de tantalite, d'étain, de tungstène ou d'or provenant de zones de conflit. Intel est un membre fondateur de l'Initiative pour des matières premières responsables de l'<i>EICC*</i> qui vise à résoudre les problèmes liés à d'autres minerais et d'autres régions.</p>	<p>► Élargir la certification "conflict-free" à d'autres produits.</p> <p>► Étendre la problématique de l'approvisionnement responsable à d'autres pays posant problème (exemple de l'étain en Indonésie)</p>

DYNAMIQUE : ▲ positive ➤ neutre ▼ négative

RECOMMANDATIONS : ● suivies ● une ou plusieurs partiellement suivies et/ou en cours de déploiement ○ non suivies — pas de recommandation émise en 2014

* Définition dans le lexique.

NOKIA

THÉMATIQUES	NIVEAU (1 À 3)	DYNAMIQUE	STATUT (DES RECOMMANDATIONS)	ANALYSE	RECOMMANDATION(S) RECONDUITE(S) OU NOUVELLE(S) OU COMPLÉTÉE(S)
POLITIQUES ET STRATÉGIES	⊙⊙	➤	🟡	Comme nous le mentionnions dans notre rapport 2015, Nokia a maintenu ses engagements envers ses fournisseurs en organisant des séminaires en ligne et des sessions individuelles pour ceux ayant exprimé un besoin d'accompagnement. Il y a eu au moins deux sessions d'examen dont les résultats sont associés à des commentaires détaillés à destination des fournisseurs à risque moyen ou élevé.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Former d'avantage les sous-traitants et fournisseurs sur l'enjeu des minerais de conflits et accroître la participation de l'entreprise aux initiatives du secteur. ➤ Vérifier le respect des engagements des fournisseurs quant à la conformité au Code de Conduite EICC.
TRAÇABILITÉ	⊙⊙	➤	🟡	<p>Nokia est dans un processus d'intégration du groupe Alcatel Lucent et a donc révisé sa politique sur les minerais de conflit et actualisé sa stratégie minerais de conflits en fixant des objectifs clairs. La société détaille ses progrès sur les principaux indicateurs clés de performance dans son rapport Conflict Minerals et son rapport annuel People and Planet. Des audits tests sur les minerais de conflit ont permis au groupe d'améliorer la traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Comme mentionné dans notre rapport d'engagement 2015, Nokia exige également de ses fournisseurs de se concentrer sur l'atteinte d'un objectif de 100% de fonderies cartographiées dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives, de collaborer avec les fonderies concernant les audits du programme "Conflict-free Smelter Program" et de se fournir en tantale certifié "conflict-free" uniquement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Imposer à ses fournisseurs d'avoir une politique relative aux minerais de conflits, et les inciter fortement à s'approvisionner uniquement auprès de sources certifiées. ➤ Sensibiliser davantage les fournisseurs à cet enjeu pour augmenter leur implication
CONTRÔLE, SUIVI CERTIFICATION	⊙	➤	🟡	En lien avec notre recommandation de financer et de participer à des missions de contrôle des fonderies, l'entreprise participe indirectement à des projets de contrôle et de certifications des fonderies à travers son engagement auprès de l'initiative <i>CFSP</i> * et auprès de la "Smelter Engagement Team" qui a pour mission d'aider les fonderies dans leur processus d'audits externes. En 2016, Nokia a également contribué financièrement au <i>CFSP</i> * (industry) Audit Fund.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Financer et participer à des missions de contrôles et de certification des fonderies pour contribuer au développement d'une base de données sûre et de qualité. ➤ Préciser l'origine des minerais pour pouvoir conduire directement ou indirectement des audits, certifications et visites de sites
ENGAGEMENT ET RÉSULTATS	⊙⊙	➤	🟢	<p>En 2014, lorsque nous avons initié notre démarche d'engagement avec Nokia, l'entreprise avait souligné la faible quantité des données fournies par ses fournisseurs et sous-traitants et avait insisté sur l'importance de la validation de l'inspection des fonderies par un tiers. Par conséquent, pour son rapport dédié aux minerais de conflits, Nokia s'est basé sur sa participation à la <i>CFSP</i>* en utilisant les rapports "Reasonable Country of Origin Inquiry report". Afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des données, Nokia a également mené plusieurs séries d'enquêtes auprès des fournisseurs, commenté leurs réponses et approuvé des mesures correctives si nécessaire.</p> <p>L'objectif actuel à long terme de la société est d'avoir 100% de ses fournisseurs certifiés "conflict-free" et d'avoir 100% des fonderies identifiées dans sa chaîne d'approvisionnement de réseaux mobiles comme étant "conflict-free" d'ici 2018.</p> <p>Au total, Nokia a identifié 306 de ses fonderies : 70% (des fonderies connues) ont été validées par le <i>CFSP</i>* ou par des programmes reconnus, contre 61% en 2014. 83% (des fonderies connues) sont validées ou engagées dans un processus de validation contre 73% en 2014.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se fixer des objectifs chiffrés pour atteindre une certification "conflict-free" des fonderies ➤ Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les engagements annoncés.

Tableau de synthèse des notes 2016

	ERICSSON		INTEL		NOKIA	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	◎◎	↗	◎◎	↗	◎◎	↗
TRAÇABILITÉ	◎	➤	◎◎◎	➤	◎◎	➤
CONTRÔLE, SUIVI, CERTIFICATION	◎◎	↗	◎◎◎	➤	◎	↗
ENGAGEMENT ET RÉSULTAT	◎◎	↗	◎◎	↗	◎◎	↗

DYNAMIQUE: ↗ positive ➤ neutre ↘ négative

RECOMMANDATIONS: ● suivies ◐ une ou plusieurs partiellement suivies et/ou en cours de déploiement ○ non suivies — pas de recommandation émise en 2014

* Définition dans le lexique.

Thématique 2013 : n°1 - Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers

Rappel de la thématique

Pour les secteurs pétroliers et miniers, nous avons fait le choix d'axer notre engagement sur l'intégration des enjeux liés aux droits de l'homme. Le pilier sociétal est fondamental et, les entreprises ont traditionnellement du retard sur la composante droits de l'homme, qui est la plus difficile à appréhender car délicate à quantifier. Or, à bien des égards, cette problématique est primordiale pour les acteurs de ces secteurs qui doivent se prémunir face aux risques opérationnels et de réputation.

Les droits de l'homme sont transversaux et sont en lien avec tous les thèmes RSE essentiels. Depuis 2011, avec l'adoption des *United Nations Guiding Principles (UNGPs)**, les entreprises sont considérablement montées en puissance sur cette thématique. Une dynamique a été amorcée et, même si les processus restent globalement en construction, il nous semblait intéressant de tirer un premier bilan de l'adoption de ces nouvelles orientations.

Les principales recommandations faites en 2013 et 2015 ainsi que leur niveau de maturité

Au fil de notre analyse nous avons pu constater que les groupes pétroliers et miniers avaient réalisé des progrès non négligeables concernant le déploiement des politiques droits de l'homme.

La publication des *UN Guiding Principles on Business and Human Rights** en 2011 a marqué un tournant important dans la prise en compte des droits de l'homme par les entreprises. Elle a défini un cadre conceptuel qui fait aujourd'hui autorité

et établi des recommandations concrètes, dont la majorité des acteurs des secteurs des mines et de l'énergie se sont saisis, pour donner une nouvelle impulsion à leur engagement en faveur des droits de l'homme.

Ce nouvel élan concerne également les *Principes Volontaires sur la Sécurité et les droits de l'homme (VPSHR)** qui sont de plus en plus suivis.

ENJEU	MATURITÉ	AXES DE PROGRÈS PRINCIPAUX
POLITIQUES DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE	○○○	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux intégrer les enjeux droits de l'homme dans les fonctions et processus ➤ Renforcer la formation pour créer une culture des droits de l'homme
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	○○○	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elargir le spectre des problématiques "droits de l'homme" dans la relation fournisseurs ➤ Accompagner les fournisseurs, influencer dans les Joint-Ventures
FORCES DE SÉCURITÉ	○○	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre compte de manière transparente sur l'exposition aux risques et sur la prise en compte de la problématique droits de l'homme et forces armées
MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES	○○	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rationaliser et systématiser les mécanismes de règlement des plaintes au niveau opérationnel
INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS EXTERNES	○	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir avec l'industrie des indicateurs pertinents permettant de rendre compte de la performance à l'ensemble des parties prenantes. ➤ Apporter des éléments de preuve

* Définition dans le lexique.

Rappel des bonnes pratiques identifiées

THÈMES CLÉS	MEILLEURES PRATIQUES
POLITIQUES DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politiques formalisées, compréhensibles et faisant référence aux standards internationaux ➤ Stratégie claire intégrant objectifs et feuille de route détaillée ➤ Mise en application contrôlée ➤ Intégration des <i>UN Guiding Principles*</i> ➤ Travaux en relation avec <i>IPIECA*</i>(association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier), <i>DIHR*</i> (Danish Institute for Human Rights), <i>OCDE*</i>, <i>United Nations Global Compact*</i> ➤ Support des cadres dirigeants ➤ Intégration dans les processus de gestion des risques et cycle de projet ➤ Analyse des écarts entre <i>UN Guiding Principles*</i> et politiques internes ➤ Transparence et détail sur l'ensemble du processus de due diligence (thèmes, seuils de déclenchement, type, fréquence, équipes...) ➤ Inclusion des thématiques de déplacement des populations, relations avec les populations autochtones... ➤ Application des standards <i>IFC (International Finance Corporation)*</i>
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration des droits de l'homme dans les contrats et audits ➤ Intégration dans les due diligence des fournisseurs clés ➤ Intégration en cascade dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs
FORCES DE SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation, surveillance, suivi ➤ Application des recommandations et/ou adhésion aux <i>Voluntary Principles on Security and Human Rights*</i> (VPSHR) ➤ Publication du rapport VPSHR ➤ Transparence sur les zones de risque ➤ Mention des conditions de recours aux forces armées publiques
MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES ("GRIEVANCE MECHANISMS")	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transparence sur le déploiement et les outils, communication, traitement, audit, contrôle, indépendance ➤ Cohérence avec les recommandations de l'<i>IPIECA*</i>
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET AUDITS EXTERNES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration dans l'audit interne ➤ Mise au point d'indicateurs et projets pilotes via des groupes de réflexion ("think tank") de l'industrie ➤ Audits externes type <i>Goodcorporation*</i>, <i>CDA*</i>, <i>RAFI*</i> ➤ Publication des résultats
CONTROVERSES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de controverse ➤ Réponse appropriée (réponse publique rapide et actions correctives)
FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration dans les cursus de formation existants ➤ Formation spécifique aux différents métiers clés ➤ Focus managers de proximité, dirigeants et fonctions sensibles ➤ Formation continue

* Définition dans le lexique.

Tableau de synthèse des notes 2015

	POLITIQUES DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE	CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	FORCES DE SÉCURITÉ	MÉCANISMES DE RÉGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES	INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS EXTERNES
ANGLOAMERICAN	●●●	●●	●●	●●	●●
ARCELORMITTAL	●●	●●	●	●●	●●
BG	●●●	●●●	●●●	●●	●
BP	●	●●●	●●●	●●	●
ENI	●●●	●●●	●	●●	●●●
OMV	●●	●●	●	●	●
PETROBRAS	●	●●	●	●●	●●
SHELL	●●	●●●	●●	●●●	●●
STATOIL	●●●	●●	●●●	●●●	●●
TOTAL	●●●	●●●	●●	●●●	●

Évolution dans les pratiques des entreprises

En 2013, lorsque nous avons initié notre démarche d'engagement sur la thématique des droits de l'homme dans le secteur pétrolier et minier, nous avons été frappés par le décalage entre l'exposition au risque des entreprises de ces secteurs et le caractère parfois émergent des pratiques et du reporting sur le sujet. Le niveau de transparence ne nous permettait pas, à l'époque, de nous faire une idée précise du niveau d'intégration de la problématique "droits de l'homme" dans les processus des entreprises, qui ne s'exprimaient que d'un point de vue général ou au contraire pour tenter d'éteindre des controverses très spécifiques. Notre dialogue avec une dizaine de grands acteurs du secteur nous a permis d'y voir plus clair et de constater qu'en effet, le contour des programmes "droits de l'homme" était loin d'être stabilisé et qu'un travail d'engagement sur ce sujet était légitime et sans doute nécessaire pour l'actionnaire. Les travaux de John Ruggie sous l'égide des Nations Unies ont accéléré de manière spectaculaire la prise en compte des droits de l'homme dans les entreprises que nous avons rencontrées.

Au fil de ces trois années, nous avons tout d'abord observé un mouvement de refonte en profondeur de leur position sur les droits de l'homme et de structuration de leur démarche autour des principes directeurs. Nous avons pu constater ensuite, et c'est un point rassurant, que sitôt ce travail sur les politiques assuré (et parfois en parallèle), les entreprises de notre échantillon ont concentré leur attention sur le déploiement opérationnel de leur ambition en matière de droits de l'homme. Sur les questions du recours aux forces armées, ou encore la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes, nous avons vu un ralliement quasi général aux *VPSHR** (avec des niveaux certes contrastés de transparence sur leur mise en œuvre) et la multiplication de projets pilotes permettant aux communautés locales de faire entendre leur voix. Nous avons noté avec intérêt

que, bien souvent, les progrès ont été réalisés dans le cadre d'initiatives collectives de l'industrie, une approche vertueuse qui permet de mutualiser les expériences et d'homogénéiser les pratiques.

Dans les deux dernières itérations de notre dialogue, nous avons cru percevoir un signal positif sur l'intégration de la problématique "droits de l'homme" dans la chaîne de valeur. Les entreprises ont pris conscience de leur vulnérabilité en la matière et, signe de maturité, ont entamé (à des degrés divers) le vaste chantier qui consistera à étendre leur ambition en matière de droits de l'homme au vaste réseau de leurs partenaires. Malgré des efforts notables de certains groupes, la question de la transparence et la définition d'indicateurs de performance reste cependant en suspens. Le sujet droit de l'homme est éminemment sensible et complexe mais nous regrettons l'excessive pudeur du secteur en matière de reporting. Il nous semble que l'industrie a atteint aujourd'hui un niveau suffisant de maturité dans leurs dispositifs droits de l'homme pour s'engager résolument sur la mesure de leur performance et rendre des comptes en toute transparence à leurs parties prenantes.

En ce qui concerne notre travail d'engagement, nous achevons cette année notre cycle d'engagement formel et bilatéral sur cette thématique. Notre travail se poursuit au travers de l'initiative collective des *UNPRI**, qui a démarré un an après notre cycle sur les droits de l'homme. Elle nous permet d'étendre notre impact à de nouvelles entreprises et de partager avec nos pairs. La question des droits de l'homme demeure aussi un axe clé dans notre travail d'analyse et nous poursuivrons le dialogue pour nous assurer que ce thème fondamental reste solidement ancré dans les priorités des entreprises exposées.

* Définition dans le lexique.

ANGLO AMERICAN

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
<p>POLITIQUE DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE</p>	<p>Conformément à sa stratégie, Anglo American a poursuivi ses efforts d'intégration des problématiques relatives aux droits de l'homme. Anglo American a remplacé ses "principes de l'entreprise" par un nouveau Code de conduite, qui réitère ses engagements en matière de droits de l'homme et, plus généralement, ceux en faveur de pratiques commerciales responsables.</p>
<p>CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Accroître la transparence des contrôles réalisés et les publier 	<p>Anglo American a lancé en 2016 un nouveau Code de conduite spécifique à l'approvisionnement responsable qui intègre des conditions liées à l'<i>UK Modern Slavery Act</i>*. Une nouvelle version sera publiée prochainement.</p>
<p>FORCES DE SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Fournir des rapports plus détaillés sur la mise en place des VPSHR dans les zones risquées 	<p>Signataire des <i>Voluntary Principles on Security and Human Rights (VPSHR)</i>* depuis 2005, l'entreprise s'assure que les compagnies de sécurité sont enregistrées dans les pays où elle opère. Depuis notre dernier rapport, Anglo American a publié un rapport sur la mise en œuvre des <i>VPSHR</i>*. Pour 12 pays, incluant la Colombie, la Namibie et le Chili, Anglo American a publié un processus de présélection des employés de sécurité et des fournisseurs de service de sécurité privés</p>
<p>MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer des indicateurs pour démontrer l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes 	
<p>INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire vérifier ses informations par des tiers indépendants 	

* Définition dans le lexique.

ARCELORMITTAL

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
<p>POLITIQUE DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'alignement des politiques du groupe sur les <i>UN Guiding Principles*</i> ➤ Faire évaluer le déploiement de sa politique par un tiers ➤ Etablir une cartographie des risques droits de l'homme 	<p>En 2015, ArcelorMittal a décidé de mener un examen approfondi de l'approche du groupe en matière de droits de l'homme, et d'étudier la manière dont le groupe pourrait intégrer davantage la dimension "droits de l'homme" dans ses objectifs de développement durable et dans d'autres processus. Ce travail, coordonné par un consultant externe, a montré les progrès réalisés dans la compréhension des questions relatives aux droits de l'homme dans l'ensemble de l'entreprise. ArcelorMittal dispose d'outils de gestion adéquats pour mener des due diligences régulièrement. L'étude a également souligné les possibilités d'amélioration de la stratégie d'ArcelorMittal, notamment grâce à une meilleure identification des risques sociaux au niveau des différents sites, et grâce aux 10 résultats (Employés, Produits, Communauté...) qui les aideront à respecter et observer les principes des droits de l'homme.</p> <p>En 2017, ArcelorMittal prévoit de publier une déclaration décrivant plus en détail la manière dont le groupe met en œuvre sa politique en matière de droits de l'homme et sa démarche de due diligence. L'intention du groupe est de mettre en place des nouvelles mesures, afin de s'assurer que l'entreprise capitalise sur les progrès réalisés jusqu'ici et continue d'intégrer une approche efficace des droits de l'homme dans ses activités.</p> <p>Depuis notre dernier rapport, le pourcentage de salariés ayant reçu une formation sur les droits de l'homme au cours des trois dernières années a augmenté pour atteindre 81% en 2015 (76% en 2014).</p>
<p>CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager les fournisseurs à intégrer les enjeux droits de l'homme dans leur propre chaîne d'approvisionnement ➤ Développer des indicateurs pour affiner l'évaluation et les communiquer 	<p>ArcelorMittal a mis en place un groupe de travail transversal sur la chaîne d'approvisionnement, composé de représentants des secteurs des achats, de l'environnement, de la conformité, des ventes, de l'exploitation minière et de la responsabilité des entreprises. Ce groupe a organisé des ateliers pour identifier les principaux risques environnementaux et sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement et planifier les actions à mener afin de faire des progrès significatifs, y compris en tirant partie de l'expérience d'autres industries.</p> <p>Par conséquent, ArcelorMittal a conclu que les risques sociaux les plus importants dans sa chaîne d'approvisionnement sont liés à l'approvisionnement en matières premières. Sont concernés : le minerai de fer, les combustibles solides (principalement le charbon à coke), ce qu'on appelle les "ferroalliages" et les métaux de base comme le zinc, l'étain, l'aluminium et le nickel.</p> <p>La participation directe au groupe de travail sur l'étain (<i>the Tin Working Group*</i>), dirigé par l'ONG néerlandaise <i>IDH*</i> (Initiative pour le commerce durable), est un exemple de la façon dont ArcelorMittal fait face à ses risques. Ce groupe multipartite est axé sur l'amélioration des impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation informelle de l'étain en Indonésie.</p> <p>ArcelorMittal a joué un rôle actif au sein des comités de direction de l'initiative Responsible Steel et de l'Initiative pour une certification responsable de l'exploitation minière ("<i>Initiative for Responsible Mining Assurance*</i>"). Cela permet à ArcelorMittal de contribuer à l'adoption de bonnes pratiques par ces deux industries en matière de normes mondiales, y compris en matière de droits de l'homme.</p>
<p>FORCES DE SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître la transparence concernant le respect de la dimension "droits de l'homme" dans la sécurisation des sites dans les pays à risque ➤ Formaliser l'engagement du groupe vis à vis des <i>Voluntary Principles on Security on Human Rights (VPSHR)*</i> 	
<p>MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'optimisation des mécanismes de règlement des plaintes et en rendre compte ➤ Développer des indicateurs de mesure de performance relatifs à la gestion des plaintes: Comment sont-elles résolues? Quel est le niveau de satisfaction? 	<p>ArcelorMittal teste de nouveaux mécanismes d'alerte confidentiels sur 30 sites.</p> <p>Pour comprendre les attentes des communautés locales, ArcelorMittal a réalisé des enquêtes de réputation dans huit pays en 2015. Ces enquêtes ont permis aux parties prenantes locales de faire une distinction plus claire entre investissement communautaire et relations communautaires. Les résultats montrent que les parties prenantes valorisent davantage ce dernier, et que cet élément a donc un impact plus important sur la réputation de l'entreprise.</p> <p>ArcelorMittal a publié des lignes directrices sur la gestion des griefs des communautés en 2015 et encourage les rapports développement durable locaux à inclure des informations sur la mise en œuvre de ces lignes directrices.</p>
<p>INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des indicateurs pertinents pour évaluer l'impact des actions du groupe ➤ Faire valider les actions menées par des audits externes. 	

* Définition dans le lexique.



RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
<p>POLITIQUE DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE</p>	<p>Politique : Juillet 2016 - Renouveau de l'Accord global avec les syndicats pour réaffirmer l'engagement d'Eni à respecter les droits de l'homme et droits du travail conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, aux Conventions de l'OIT, aux Principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme.</p> <p>Sensibilisation et formation : En octobre 2016, le directeur général d'Eni a présidé le premier événement interne dédié aux droits de l'homme et adressé aux cadres supérieurs d'Eni afin de les sensibiliser au respect des droits de l'Homme. Des experts des organisations les plus influentes, comme l'Institut danois des droits de l'homme, Amnesty International, l'Institut des droits de l'homme et des affaires, l'Université de Notre-Dame et l'<i>PIECA</i>* ont pris part à cette initiative. La présentation a été reprise dans toute l'organisation de l'entreprise.</p> <p>Processus de Due Diligence : Eni a mené un Projet pilote d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme des activités d'exploration prévues au Myanmar à la suite de l'acquisition de deux blocs d'exploration en 2014. L'évaluation des impacts sur les droits de l'homme (HRIA) a été menée avec l'appui de l'Institut danois des droits de l'homme, et a inclus les principaux villages de la région où des activités d'exploration planifiées. Les résultats de la HRIA et du rapport de l'Institut danois des droits de l'homme DIHR (relatif à la mission de mars 2016 au Myanmar) sont disponibles (version complète) sur le site Web d'Eni (www.eni.com).</p>
<p>CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</p>	<p>Eni est en train d'analyser de nouveau et de réévaluer le processus de chaîne d'approvisionnement (qualification, appel d'offres, signature du contrat, gestion des contrats et rétroaction) afin de voir si d'autres améliorations sont nécessaires pour intégrer pleinement les aspects relatifs aux droits humains dans les différentes phases. De plus, Eni a mené à bien, avec l'aide d'un tiers, son plan de vérification des risques sociaux sur les fournisseurs, afin d'évaluer les procédures et les pratiques conformément aux exigences les plus pertinentes des conventions de l'OIT. Eni est également en train de mettre en œuvre les actions requises pour se conformer à l'UK Modern Slavery Act.</p>
<p>FORCES DE SÉCURITÉ</p> <p>► Formaliser l'engagement du Groupe vis-à-vis des <i>VPSHR</i>* et rendre compte de son déploiement dans les zones à fort risque (Libye en particulier).</p>	<p>En ce qui concerne les questions de sécurité, Eni se réfère aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR) et s'engage à former à la protection des droits de l'homme dans les pays où elle opère.</p> <p>Eni a travaillé avec son service approvisionnements pour augmenter le pourcentage de contrats de sécurité intégrant le contrôle des droits de l'homme, atteignant les 87 % des contrats de sécurité en place.</p> <p>Eni poursuit ses programmes de formation pour les forces de sécurité publiques et privées qui opèrent sur les sites d'Eni. En 2016, deux sessions de formation sur la sécurité et les droits de l'homme ont eu lieu au Venezuela et en Équateur et deux séances de formation ont été organisées pour les managers et les responsables de sécurité nouvellement nommés dans les filiales d'Eni.</p>
<p>MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES</p> <p>► Développer des indicateurs pour démontrer l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes</p>	<p>L'engagement d'Eni à l'égard de la mise en place de mécanismes de règlement des plaintes remonte à 2014. Depuis, un nombre croissant de filiales / districts ont progressivement pris part à la mise en œuvre de mécanismes de règlement des plaintes. De plus, Eni a collaboré sur ce sujet au sein du groupe de travail de l'<i>PIECA</i>.</p> <p>En 2016, la procédure du Mécanisme de règlement des plaintes relative au recueil et à la gestion des plaintes locales a été mise à jour, en incluant la description des cas / circonstances / projets dont les plaintes connexes sont jugées pertinentes et méritent d'être analysés au niveau du siège du groupe. La mise en œuvre de cette procédure est obligatoire pour les filiales du monde entier.</p> <p>Jusqu'à présent, 21 filiales ont un mécanisme de gestion des plaintes en place, y compris Eni Ghana qui a développé son mécanisme conformément aux normes IFC de performance.</p> <p>Eni est sur le point de mettre en place un outil informatique dédié à la gestion des parties prenantes afin de faciliter l'analyse des plaintes locales au niveau central. En 2017, le nouveau système informatique sera testé dans 4 filiales.</p> <p>En outre, la perception des parties prenantes sera également suivie par une recherche indépendante dans le cadre du projet "Tableau de bord du risque de réputation" en cours de développement par les services de communication ainsi que de gestion des risques.</p>
<p>INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS</p>	<p>Une sélection d'indicateurs clés relatifs aux droits de la personne, qui sont pertinents dans une perspective stratégique, seront présentés dans le rapport annuel intégré de 2016.</p> <p>Les indicateurs de performance (KPI) non stratégiques continueront d'être surveillés à des fins de gestion. En tant que question transverse, les KPI relatifs aux droits de l'homme sont liés à un certain nombre de processus, notamment: sécurité, approvisionnement, ressources humaines et lanceur d'alerte. En ce qui concerne les lanceurs d'alerte, les rapports sur les alertes relatives aux droits de la personne sont traités de façon à souligner: les répercussions socio-économiques sur les collectivités, les impacts sur la santé et la sécurité pour les communautés locales, ainsi que les droits des travailleurs concernant les questions hygiène sécurité.</p>

* Définition dans le lexique.

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
<p>POLITIQUE DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aligner la politique actuelle sur les principes de John Ruggie et en rendre compte. 	<p>OMV travaille à la mise à jour de son dispositif de gestion des droits de l'homme (politiques et normes relatives aux droits de l'homme, processus de diligence, matrice droits de l'homme). En outre, cette année, OMV a lancé un nouvel outil e-learning permettant la formation des employés sur le thème "droits de l'homme".</p>
<p>CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les contrôles et en apporter la preuve via des audits externes. 	<p>OMV a lancé le projet pilote OMV Petrom avec la participation du département Achats et du département Développement Durable afin d'évaluer la performance ESG des fournisseurs.</p>
<p>FORCES DE SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître la transparence concernant le respect de la dimension "droits de l'homme" dans la sécurisation des sites dans les pays à risques (Libye notamment) et l'utilisation des forces armées publiques. 	<p>OMV a apporté des précisions sur ses projets et initiatives en matière de sécurité dans le rapport de développement durable ainsi que dans son rapport annuel.</p> <p>OMV suit dans les pays où elle opère les lignes directrices de l'IIOGP (International Oil & Gas Producers) sur les Principes de "devoir de vigilance" dans un environnement instable.</p> <p>OMV a également commencé une initiative pour une possible coopération avec <i>ICoCA</i>* (International Code of Conduct Association) afin d'améliorer la sensibilisation à la question des droits de l'homme dans les sociétés de sécurité privée avec lesquelles elle collabore.</p> <p>Enfin, OMV a conclu des protocoles d'accord avec toutes les forces de sécurité publique des pays à haut risque.</p>
<p>MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES</p>	<p>En 2015, l'OMV a finalisé le déploiement d'un mécanisme de gestion des plaintes des communautés dans tous les pays d'exploitation amont. Aucun impact ou violation important sur les droits de l'homme n'a été détecté en 2015. 26 plaintes ou incidents portant sur les droits de l'homme et relatifs aux activités commerciales ou à la chaîne d'approvisionnement d'OMV ont été enregistrés et résolus en 2015.</p> <p>Les chiffres pour 2016 seront disponibles dans le prochain rapport de développement durable d'OMV.</p>
<p>INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le déploiement d'indicateurs de performance et en rendre compte. 	<p>Les indicateurs de performance sur les droits de l'homme définis en 2014 ont été utilisés pour mesurer la performance d'OMV en 2016.</p>

* Définition dans le lexique.

TOTAL

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
<p>POLITIQUE DROITS DE L'HOMME & PROCESSUS DE DUE DILIGENCE</p>	<p>Total a décidé de pérenniser la tenue du "Business Ethics Day", le thème de cet événement en 2016 a été la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, Total a publié en 2016 un rapport spécifique détaillé sur les droits de l'homme fondé sur le "UN Guiding Principles Reporting Framework", intégrant les politiques comme les procédures de due diligence mises en œuvre.</p>
<p>CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT</p> <p>➤ Accroître la transparence concernant les contrôles effectués et en rendre compte.</p>	<p>Le groupe de travail "Achats durables" de Total poursuit le pilotage des actions mises en place à travers le Groupe vis-à-vis des fournisseurs, notamment ceux identifiés comme étant à risque après un processus d'analyse et d'évaluation. Total a par ailleurs mandaté des prestataires externes qui ont évalué différents projets notamment sur la question des fournisseurs.</p>
<p>FORCES DE SÉCURITÉ</p> <p>➤ Formaliser davantage la mise en œuvre des <i>Voluntary Principles on Security on Human Rights*</i>, en particulier pour les pays les plus risqués.</p>	<p>Total a publié son rapport annuel de mise en œuvre des <i>Voluntary Principles on Security on Human Rights*</i>. Par ailleurs, le rapport spécifique relatif aux droits de l'homme publié par Total intègre les informations sur ce qui est fait par le groupe sur cette question.</p>
<p>MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES PLAINTES DES PARTIES PRENANTES</p> <p>➤ Rendre compte du déploiement des mécanismes de règlement des plaintes et de leur utilisation effective.</p>	<p>Le rapport spécifique relatif aux droits de l'homme publié par Total intègre une description des mécanismes de traitement des plaintes ainsi que des indicateurs du déploiement de ces mécanismes.</p>
<p>INDICATEURS DE PERFORMANCE & AUDITS</p> <p>➤ Définir et publier des indicateurs relatifs aux droits de l'homme.</p>	<p>Total communique le nombre de cas éthiques traités. Par ailleurs le Groupe a confié des audits à des sociétés externes.</p>

* Définition dans le lexique.

Thématique 2013 n°2 - Accès à la nutrition & lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs agroalimentaire et de la grande distribution

Rappel de la thématique

2,3 milliards de personnes dans le monde souffrent de problèmes d'obésité, de malnutrition ou de maladies chroniques liées à l'alimentation, soit près d'un tiers de la population mondiale. Cela touche autant les pays émergents que développés, avec des conséquences économiques et sociales importantes. Dans ce contexte, les entreprises agroalimentaires et les groupes de distribution alimentaire jouent un rôle important dans la qualité nutritionnelle des produits qu'elles proposent sur les différents marchés en adaptant leurs produits aux besoins nutritionnels locaux et en favorisant leur accès à l'ensemble des populations y compris les plus défavorisées. En développant des produits sains et sûrs et avec des profils nutritionnels qui satisfont les plus hauts standards, ces entreprises améliorent également

leur réputation et cultivent une bonne image de marque.

L'engagement d'Amundi vise à mieux comprendre les stratégies santé et nutrition des entreprises, l'accès aux produits, notamment pour les populations défavorisées et à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques. Concernant le gaspillage alimentaire, les entreprises doivent mettre en place des outils afin de réduire leurs déchets et le gaspillage alimentaire "de la fourche à la fourchette". La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'optimisation des chaînes logistiques permettent aussi de réduire les coûts tout en améliorant la réputation de l'entreprise. La gestion des déchets alimentaires est un sujet de plus en plus central que les entreprises traitent inégalement.

Les principales recommandations faites en 2013 et 2015 ainsi que leur niveau de maturité

Il apparaît que, de manière générale, les enjeux liés à la malnutrition, la sous-nutrition et l'amélioration de la qualité nutritive des aliments sont bien pris en compte par les entreprises, quelques acteurs restant un peu en retrait. La mise en place de politiques et stratégies pertinentes tend à se généraliser. A contrario, nous pouvons noter que l'accès à l'alimentation est l'un des points où la marge de progression reste la plus importante. Les pratiques dans le secteur agroalimentaire concernant le marketing responsable sont cohérentes et en ligne avec les meilleures pratiques,

mais, nous recommandons d'étendre leurs applications à un plus large public. S'agissant de la lutte contre le gaspillage, le secteur de la distribution, malgré une marge de progression encore relativement importante, est plus avancé que le secteur agroalimentaire et appréhende de manière plus structurée cette problématique. Les actions portant sur le gaspillage alimentaire gagneraient à être davantage formalisées, mais les échanges que nous avons eus avec les différentes entreprises laissent entrevoir des perspectives intéressantes à ce sujet.

ENJEU	MATURITÉ	AXES DE PROGRÈS PRINCIPAUX
MALNUTRITION, SOUS NUTRITION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS		
POLITIQUES ET STRATÉGIES QUALITÉ ET NUTRITION	●●●	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les reformulations de produits de marques ➤ Mettre en place des objectifs de réduction (sel, sucre, matières grasses) ➤ Rendre systématique le contrôle scientifique des allégations santé.
ACCÈS À L'ALIMENTATION	●●	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le développement d'initiatives ciblées en termes de tarification adaptée ➤ Accélérer le développement de réseaux de distribution alternatifs
MARKETING	●●	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étendre les politiques spécifiques à un public plus large (enfants de plus de 12 ans).
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE		
POLITIQUES ET STRATÉGIES CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE	●	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une politique formalisée, ➤ Identifier les zones de gaspillage sur la chaîne de valeur ➤ Créer un reporting dédié associé à des objectifs précis ➤ Définir des objectifs et y associer des indicateurs de suivi

Rappel des bonnes pratiques identifiées

POINTS CLÉS	MEILLEURES PRATIQUES
MALNUTRITION, SOUS NUTRITION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique précise, intégrant des objectifs qualitatifs (ex. : populations ciblées) et quantitatifs (ex. : part du portefeuille reformulé) ➤ Cohérence avec les standards définis par les autorités de santé nationales et internationales ➤ Procédure de suivi de l'application des politiques définies par les groupes ➤ Indicateurs de suivi et de mesure de performance ➤ Communication sur les résultats, objectifs, axes de progression, etc.
QUALITÉ ET NUTRITION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie de reformulation et d'optimisation ➤ R&D spécifique dédiée à l'amélioration nutritionnelle des produits ➤ Transparence concernant la part des produits nutritionnellement optimaux dans le portefeuille ➤ Etudes cliniques et validations scientifiques ➤ Mesures d'impacts sur les consommateurs ➤ Etiquetage nutritionnel ➤ Responsabilité produits ➤ Allégations nutritionnelles contrôlées et validées scientifiquement
ACCÈS À L'ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs et politique en termes d'accessibilité des produits ➤ Tarification responsable ➤ Développement d'initiatives (produits adaptés aux spécificités locales, mise en place de modes de distribution alternatifs, etc.) ➤ Cartographie des produits spécifiques, suivi et reporting des actions entreprises ➤ Mise sur le marché de produits fortifiés palliant certaines carences récurrentes
MARKETING	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marketing responsable en particulier pour les produits à destination des enfants (respect a minima du <i>Pledge Européen*</i> et de l'<i>International Food & Beverage Alliance - IFBA*</i>) ➤ Extension des prérogatives du Pledge et de l'<i>IFBA*</i> aux enfants de plus de 12 ans, aux établissements du secondaire et à l'ensemble des médias
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
POLITIQUES ET STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique antigaspillage claire et précise avec objectifs et axes de progression explicites ➤ Procédure de suivi appuyée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ➤ Impact sur la rémunération variable
CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudes visant à l'amélioration et l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement ➤ Elaboration d'une cartographie du gaspillage ➤ Identification des points névralgiques de la chaîne de valeur ➤ Collaboration avec l'ensemble des parties prenantes (instances gouvernementales, producteurs, fournisseurs, consommateurs, Organisations Non Gouvernementales, etc.) ➤ Mise en place de plans d'actions ciblés ➤ Emballage responsable adapté aux besoins réels ➤ Définition et déploiement d'un processus de gestion des invendus ➤ Structuration des dons alimentaires

* Définition dans le lexique.

Tableau de synthèse des notes 2015

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE		
	POLITIQUES ET STRATÉGIES	CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE
GRANDE DISTRIBUTION		
AHOLD	●●	●●●
CARREFOUR	●●	●●●
CASINO	●●	●●
METRO	●●	●●
TESCO	●●	●●●
AGROALIMENTAIRE		
DANONE	●●	●
MONDELEZ	●	●
NESTLE	●●	●
UNILEVER	●●	●●●

Évolutions dans les pratiques des entreprises

Depuis le lancement de notre démarche d'engagement en 2013, les entreprises ont globalement bien progressé. La nutrition et le gaspillage alimentaire restent des sujets d'actualité et intégrés dans les stratégies des groupes.

Si la tendance reste positive sur les deux thématiques, les progrès sont plus significatifs sur le gaspillage alimentaire que sur les aspects nutritionnels. En effet, l'amélioration des qualités nutritionnelles des produits est intégrée dans la stratégie des entreprises depuis plusieurs années alors qu'elles n'ont structuré leur plan d'actions sur le gaspillage alimentaire que très récemment. Les marges de progrès restent donc plus importantes sur le gaspillage alimentaire.

Concernant la réduction du gaspillage alimentaire, les progrès sont significatifs. En effet, les politiques sont en général désormais bien établies, les plans d'action plus structurés. La phase de mise en œuvre est en cours. Les secteurs de la grande distribution et de l'agroalimentaire ont mis en place des stratégies claires afin de réduire le gaspillage alimentaire via des plans d'action plus précis. Le secteur de la grande distribution a aussi noué des partenariats pour des collectes de dons avec des associations dédiées à la lutte contre le gaspillage alimentaire. La tendance pour les entreprises de l'agroalimentaire est également positive avec des engagements sur la réduction des déchets et plus particulièrement des déchets alimentaires. Des marges de progrès existent néanmoins pour les deux secteurs sur la communication des résultats et sur des indicateurs de mesure de performance.

Sur le sujet de la nutrition abordé sous l'angle de la malnutrition, sous-nutrition et amélioration de la qualité nutritive des produits, les pratiques des entreprises étudiées suivent aussi une tendance positive. Les principaux progrès communiqués concernent les proportions de produits sains pour le secteur de la grande distribution et la part des produits présentant de meilleurs profils nutritionnels. Certains acteurs estiment arriver au maximum des reformulations possibles avant dénaturation du produit. Les améliorations sont globalement régulières et la plupart des acteurs montrent une volonté d'amélioration continue. En ce qui concerne l'accès à l'alimentation, les résultats sont mitigés pour le secteur agroalimentaire. On manque toujours de clarté sur les gammes de produits destinés aux plus faibles revenus. Le secteur de la grande distribution est organisé autour d'une offre de produits sains destinés aux revenus peu élevés et au déploiement de gammes de produits certifiés répondant aux spécificités et carences locales. Les groupes agroalimentaires travaillent également avec des parties prenantes locales pour adapter toujours davantage les produits aux besoins locaux.

Ce rapport 2016 clôture notre travail sur la nutrition et l'accès à l'alimentation entamé en 2013. En effet, compte tenu de la maturité des entreprises sur le sujet, des plans d'action mis en place et des progrès réalisés qui ont pu être constatés par une bonne transparence sur le sujet, il nous paraît aujourd'hui plus pertinent de concentrer notre engagement sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire dont les marges de progrès sont plus significatives.

Les fiches détaillées : les exemples d'évolutions les plus significatives dans les pratiques des entreprises de notre échantillon

CARREFOUR

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
<p>POLITIQUES & STRATÉGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser le reporting gaspillage. 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement en 2015 aux côtés des autres membres du <i>Consumer Goods Forum (CGF)*</i> à réduire de moitié ses déchets alimentaires d'ici 2025 associé à un reporting de l'état d'avancement par rapport à cet objectif. Renforcement de la sensibilisation des clients au gaspillage alimentaire.
<p>CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Travail avec les fournisseurs et des startups pour l'innovation anti-gaspillage alimentaire. (exemple de la marque Tous Antigaspi, marque développée en collaboration avec " les gueules cassées" permettant de vendre en magasin des produits comportant des défauts visuels). Prix saluant les meilleures pratiques des fournisseurs sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du Grand Défi des fournisseurs organisé par Carrefour contre le gaspillage alimentaire. Travail sur l'allongement de la durée de vie de ses produits de marques propres en modifiant, après contrôle qualité, les dates de consommation de certaines références : allongement de la date de durabilité minimale (DDM) de 155 produits d'épicerie (céréales, riz, fruits secs, compotes) et suppression de cette mention sur plus de 100 références et allongement de la date limite de consommation (DLC) de plus de 240 références. Déploiement en Espagne de la mise en avant des produits en promotion à date courte.

CASINO

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
<p>POLITIQUES & STRATÉGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser et renforcer les politiques relatives au gaspillage alimentaire Structurer les programmes de dons alimentaires dans les petites et moyennes surfaces. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du partenariat avec des structures de collecte et de redistribution de produits alimentaires par les enseignes du groupe en France. Fort développement des partenariats avec les banques alimentaires locales – plus de 5600 tonnes de don en 2015 par les enseignes latino-américaines. Programmes de sensibilisation des clients et collaborateurs : déploiement, au Brésil, de programmes d'éducation des collaborateurs et des clients aux "gestes d'économie" dont la bonne gestion des denrées alimentaires, campagnes 2016 en France de lutte contre le gaspillage alimentaire, développement d'initiative de type "food truck" à base de fruits et légumes abîmés.
<p>CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre son engagement auprès des fournisseurs en termes de réduction du gaspillage alimentaire (diminution du taux de pertes au niveau des fournisseurs, accroissement de la part de fournisseurs couverts par les programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire...) 	<ul style="list-style-type: none"> Travail sur la réduction de la casse en magasin et "re-travail" des produits. Collaboration avec les fournisseurs pour la suppression ou l'allongement, selon les catégories de produits, de la date de durabilité minimale (DDM, anciennement DLUO), et l'allongement lorsque possible de la DLC (date limite de consommation). Campagne de "lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la faim" et reversement d'une partie des économies générées par la réduction de la casse en magasin pour financer des projets de solidarité en lien avec la nutrition. Déploiement des corners "anti-gaspi" pour valoriser des produits dits déclassés.

* Définition dans le lexique.

AHOLD DELHAIZE

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
POLITIQUES & STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> Engagement à publier le pourcentage de déchets alimentaires par rapport aux ventes alimentaires totales.
<p>CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le consommateur sur les meilleurs comportements. Étendre la mise en application de la matrice "Group Metric" et le reporting des données analysées à l'ensemble des filiales. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des consommateurs par la promotion de bonnes pratiques en termes de quantités à cuisiner pour les repas de familles. En 2016, étapes importantes réalisées dans le cadre de l'objectif "zéro déchets en décharge" par la mise en place d'un premier système de digesteur anaérobie (procédé naturel de transformation de la matière organique en énergie par des bactéries en l'absence d'oxygène). Coopération avec les banques alimentaires pour augmenter la part de produits alimentaires pouvant faire l'objet d'un don. Idées innovantes comme le restaurant "Instock" aux Pays-Bas, où les surplus alimentaires sont convertis en repas.

METRO

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
POLITIQUES & STRATÉGIES	<ul style="list-style-type: none"> Engagement dans le cadre du CGF (<i>Consumer Goods Forum</i>*) portant sur la réduction du gaspillage alimentaire : objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025 et de soutenir les objectifs de l'ONU sur la réduction du gaspillage alimentaire au niveau du consommateur et de la chaîne d'approvisionnement.
<p>CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les étapes de la chaîne de valeur les plus créatrices de gaspillage alimentaire et mettre en place les mesures appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux banques alimentaires dans 15 pays. METRO Cash & Carry Allemagne: analyse de la "disponibilité sur étagères" des gammes de pain pour améliorer le processus de commandes et réduire les pénuries et les déchets. Projet d'harmonisation pour tous les pays Metro Cash & Carry sur le processus de suivi des stocks par un système de codes permettant de fixer une base de référence homogène pour le suivi du gaspillage alimentaire. Réduction des déchets alimentaires au sein de METRO International dans les entrepôts en Italie et aux Pays-Bas selon les données de la branche alimentaire Coopération de Cash & Carry Allemagne avec UAFW (<i>United Against Food Waste</i>*) pour encourager et soutenir les clients des hôtels et restaurants à réduire leurs déchets alimentaires en leur fournissant un outil d'analyse dédié. Sensibilisation des clients de vente en gros à la valeur des denrées alimentaires. Collaboration pour réduire la quantité d'aliments non consommés en Italie, en France et en Allemagne avec différents projets de partenariats pour concevoir des "doggy bags" à destination des restaurants et des traiteurs. Coopération avec des startups fournissant des solutions de réduction du gaspillage alimentaire pour les clients (ResQ, Sharecy etc.).

* Définition dans le lexique.

TESCO

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
<p style="text-align: center;">POLITIQUES & STRATÉGIES</p> <p>➤ Élargir “food waste profile of typical Tesco shop” aux marchés hors UK.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement en mars 2016 que d’ici la fin 2017, aucune denrée alimentaire propre à la consommation humaine ne serait gaspillée au sein des opérations de Tesco au Royaume Uni. ➤ Extension du programme de dons de surplus alimentaire à tous les magasins au Royaume-Uni et extension à 122 magasins au Royaume-Uni avec le don de 3,1 millions de repas. ➤ Chaîne d’approvisionnement : Gamme “Parfaitement imparfait” pour valoriser des produits qui n’auraient précédemment pas respecté les spécifications. ➤ Changements structurels apportés à la chaîne d’approvisionnement pour réduire le gaspillage, en collaboration avec des fournisseurs en Espagne afin de supprimer une étape d’emballage dans le trajet “de la ferme à la fourchette” (processus appelé “Livraison directe”). ➤ Pour empêcher les conséquences des offres promotionnelles sur le gaspillage alimentaire, aucune promotion “un produit acheté, un produit offert” sur les fruits et légumes depuis avril 2014. ➤ Au Royaume-Uni, retrait des mentions de dates “Display Until” sur les produits frais, la viande et les produits laitiers. Travail sur une gamme d’innovations en termes de produits et de technologies d’emballage pour prolonger la durée de vie des produits. ➤ Engagement à ce que les surplus de tous les magasins d’Europe centrale fassent l’objet de dons d’ici 2020. ➤ En Malaisie, essai d’une nouvelle application permettant la gestion des excédents alimentaires en dons similaire à la plate-forme “FareShare FoodCloud” au Royaume-Uni.
<p style="text-align: center;">CHÂÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p> <p>➤ Quantifier les gains générés par sa forte implication dans la lutte contre le gaspillage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tesco a continué de se concentrer sur la transparence et la mesure du gaspillage alimentaire afin d’identifier les zones les plus génératrices de gaspillage sur la chaîne de valeur (les “Hotspots”) et de lutter contre les causes profondes de ce gaspillage alimentaire. Tesco a été le premier distributeur alimentaire britannique à publier en 2013 des données sur les niveaux de gaspillage alimentaire dans ses opérations au Royaume-Uni et continuera ce reporting sur une base annuelle avec une certification externe.

* Définition dans le lexique.

MONDELEZ

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
<p>POLITIQUES & STRATÉGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécifier les engagements relatifs à l'optimisation de la chaîne de valeur, de façon à réduire les déchets alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Affiner les mesures d'enregistrement des quantités de déchets organiques. Mettre l'accent sur l'identification des sources de déchets afin de réduire l'ensemble des déchets produits. Participation à la résolution du <i>Consumer Goods Forum</i>* qui vise une réduction de 50 % des déchets d'ici à 2025.
<p>CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de programmes en vue de réduire les déchets dans l'ensemble de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Aller plus loin que l'objectif fixé pour 2010-2015, c'est-à-dire une réduction de 15 % de déchets nets par tonne, en visant une baisse de 70 % Avec une diminution de 3 % en 2015, Mondelez semble sur la bonne voie pour atteindre l'objectif 2020 (base de référence 2013), à savoir une réduction de 20 % des déchets de fabrication. Communication autour d'exemples de réduction du gaspillage alimentaire dans certaines usines, qui demeure cependant anecdotique

NESTLÉ

RECOMMANDATIONS 2015	ÉVOLUTIONS 2016
RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	
<p>POLITIQUES & STRATÉGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Établissement de critères quantitatifs 	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement public "Engagement de Nestlé à réduire les pertes et le gaspillage alimentaire" guide les efforts visant à réduire le gaspillage alimentaire en se concentrant sur : la prévention, la limitation et la valorisation des déchets ; la sensibilisation et la formation des collaborateurs et des consommateurs ; la participation à des initiatives multi-acteurs. Participation à la "Résolution sur le gaspillage alimentaire" du <i>Consumer Goods Forum</i>*, qui fixe notamment un objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire dans l'ensemble des activités de l'entreprise entre 2016 et 2025.
<p>CHAÎNE DE VALEUR : ANALYSES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure de l'impact des actions mises en œuvre et des progrès accomplis, rédaction d'un rapport 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du "Groupe de travail Nestlé Zéro gaspillage alimentaire" en 2013. Communication sur les progrès réalisés à travers des programmes tels que l'amélioration des emballages en Pologne, qui a permis de réduire les emballages endommagés des bouteilles d'eau et donc le gaspillage. La communication reste limitée à quelques exemples. Direction du Protocole relative aux pertes et au gaspillage alimentaire : Les pertes en lait de la chaîne d'approvisionnement de Nestlé Pakistan étaient estimées à 1,4 %, un chiffre nettement inférieur aux autres estimations (entre 15 % à 19 % du lait vendu par les producteurs pakistanais est perdu lors de leur trajet vers les marchés, selon le rapport de la Banque asiatique de développement de 2004). Objectif zéro déchet à éliminer dans toutes les usines de la société d'ici 2020, atteint dans 105 usines en 2015. Réduction de 75 % des déchets à éliminer par tonne de produits par rapport à 2005.

* Définition dans le lexique.

EXCLUSIONS

Pour rappel, les exclusions s'appliquent :

- aux entreprises qui violent un ou plusieurs des principes du Pacte Mondial, de façon répétée, sans mettre en place de mesures correctives adéquates ;
- aux entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions (exclusions consécutives à la ratification par la France des traités d'Ottawa de 1997 et d'Oslo de 2008) ainsi que des armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri.
- aux États qui violent systématiquement, volontairement les droits de l'homme ou se rendent coupables des plus grands crimes : crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Ce sont les États qui pratiquent volontairement et systématiquement le "pire" ;
- aux entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.

Les émetteurs sont identifiés par un système de veille permettant aux analystes d'accéder à des sources médiatiques ciblées sur des sujets extra-financiers spécifiques.

La gravité des controverses est déterminée en analysant :

- La gravité des dommages humains et/ou environnementaux
- Le caractère répétitif des controverses

Une attention particulière est apportée à l'analyse de la crédibilité des sources d'information faisant état des controverses.

Le dialogue a alors pour but de faire cesser les pratiques les plus controversées des entreprises.

Le dialogue sera considéré comme fructueux si :

- l'entreprise démontre sa volonté de s'engager ;
- met en place des actions correctives ;
- met en œuvre les moyens adéquats afin d'obtenir des résultats pérennes ;
- fait certifier sa démarche par un tiers indépendant.

Le dialogue sera considéré infructueux si :

- L'entreprise n'apporte pas de réponse ;
- L'entreprise poursuit l'activité controversée ;
- Amundi fait le constat de son absence d'influence sur le comportement de l'entreprise,

En ce cas, la politique d'engagement pourra aboutir à l'exclusion des valeurs (politique d'exclusion normative).

Les tableaux ci-dessous donnent des éléments chiffrés concernant les exclusions pratiquées par Amundi

	ARMES CONTROVER- SÉES	ENTREPRISES VIOLANT UN OU PLUSIEURS PRINCIPES DU PACTE MONDIAL*	ÉTATS VIOLANT SYSTÉMATIQUEMENT UN OU PLUSIEURS PRINCIPES DU PACTE MONDIAL*	ENTREPRISES RÉALISANT PLUS DE 50% DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'EXTRACTION DU CHARBON	TOTAL
NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS	78	13	4	34	129
NOMBRE D'ÉMETTEURS CONCERNÉS	98	42	4	59	203

Détail des entreprises exclues pour violation d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial

CAS IDENTIFIÉS	NOMBRE D'ENTREPRISES EXCLUES	SECTEUR	PRINCIPES DU PACTE MONDIAL* EN CAUSE
CAS 1	4	Real Estate	1, 2
CAS 2	1	Energy	7, 8, 9
CAS 3	2	Energy	1, 7, 10
CAS 4	3	Automobiles & Components	1
CAS 5	3	Capital Goods	1, 2
CAS 6	7	Technology Hardware & Equipment	4
CAS 7	3	Materials	1, 7
CAS 8	10	Materials	1, 2, 7, 8, 9, 10
CAS 9	2	Materials	1, 7, 8, 9
CAS 10	4	Technology Hardware & Equipment	1, 2
CAS 11	1	Utilities	7, 8
CAS 12	1	Capital Goods	1, 2, 5, 7, 8
CAS 13	1	Materials	1, 2, 7

INITIATIVES COLLECTIVES

Tableau récapitulatif des différentes initiatives soutenues par Amundi

INITIATIVES	THÉMATIQUES	SOUTENU PAR AMUNDI DEPUIS :
INSTITUTIONAL INVESTORS' GROUP ON CLIMATE CHANGE (IIGCC),	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2003
CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP)	ÉMISSIONS DE CO ₂ – TRANSPARENCE DES DONNÉES ESG	2004
EXTRACTIVE INDUSTRIES TRANSPARENCY INITIATIVE (EITI)	GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES	2006
FOREST FOOTPRINT DISCLOSURE PROJECT	DÉFORESTATION	2009
WATER DISCLOSURE PROJECT	UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU	2010
ACCESS TO MEDECINE INDEX	ACCÈS AUX MÉDICAMENTS	2010
ACCESS TO NUTRITION INDEX	ACCÈS À LA NUTRITION	2013
CLINICAL TRIALS TRANSPARENCY	ESSAIS CLINIQUES	2014
HUMAN RIGHTS REPORTING AND ASSURANCE FRAMEWORKS INITIATIVE (RAFI)	DROITS DE L'HOMME	2014
UNPRI LETTER CALLING STOCK EXCHANGES TO PUT IN PLACE VOLUNTARY GUIDANCE FOR ISSUERS ON REPORTING ESG INFORMATION BY THE END OF 2016.	REPORTING ESG	2016
IIGCC LETTER TO 77 EU COMPANIES ON THEIR POSITIONS AND LOBBYING ACTIVITIES ON EU CLIMATE AND ENERGY POLICY.	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
PRI HUMAN RIGHTS ENGAGEMENT	DROITS DE L'HOMME & REPORTING ESG	2015
MONTREAL CARBON PLEDGE	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
GREEN BONDS PRINCIPLES	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
PARIS GREEN BONDS STATEMENT DE LA CLIMATE BONDS INITIATIVE	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015
PORTFOLIO DECARBONIZATION COALITION (PDC)	CHANGEMENT CLIMATIQUE	2015

En tant qu'investisseur responsable et de plus en plus influant dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe et est signataire de nombreuses initiatives ESG telles que les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) qui ont célébré en 2016 leur 10^{ème} anniversaire. Convaincu dès son lancement de la pertinence de cette initiative, Amundi fut l'un des premiers signataires des PRI. Amundi est à présent noté A+ dans les catégories gestions actions et obligataires, ainsi que pour l'engagement et la politique de vote.. Amundi est par ailleurs membre fondateur de la "Portfolio Decarbonization Coalition" conjointement avec la Finance Initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), un fond de pension suédois "the fourth national pension fund of Sweden" (AP4) et le Carbon Disclosure Project (CDP).

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et

leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau ainsi que la santé et la nutrition dans les pays du Sud. Elles visent également à faire adopter aux industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquels elles opèrent. La dimension "droits de l'homme" est également présente parmi les initiatives sélectionnées.

En 2016, Amundi a une fois encore réaffirmé son soutien à plusieurs initiatives collectives spécifiques aux industries extractives et pharmaceutiques en ligne avec nos thématiques d'engagements, mais également relatives aux enjeux liés aux changements climatiques et à la nécessité de normalisation des reporting ESG. Cette approche renforce notre action menée ces dernières années auprès des entreprises de ces secteurs.

■ Exemple d'actions menées en 2016 :

	THÉMATIQUE DE LA SANTÉ	THÉMATIQUE DES DROITS DE L'HOMME DANS LE SECTEUR EXTRACTIF
	<p>➤ Renforcement de l'engagement auprès de la fondation Access To Medicine</p>	<p>➤ Amundi prend part à l'engagement des PRI depuis 2015</p>
ÉVOLUTIONS 2016	<p>Avec Candriam Investors Group, Öhman et PGGM et en collaboration avec plus de 20 autres investisseurs institutionnels, Amundi a invité les signataires des PRI à signer une lettre appelant les plus grandes sociétés pharmaceutiques de recherche à participer le plus exhaustivement possible au processus de collecte de données de la fondation Access to Medicine. En février et mars, des lettres ont été envoyées à toutes les sociétés pharmaceutiques incluses dans le classement Access to Medicine, appelant à une pleine participation au processus de collecte des données de la Fondation. L'index 2016 a été publié en novembre 2016 et Amundi a accueilli une nouvelle fois dans ses locaux l'événement de lancement pour la France.</p>	<p>En 2016, Amundi a renforcé son engagement auprès de cette initiative soutenue depuis 2015. Convaincu des complémentarités entre la démarche d'engagement que nous menons chez Amundi sur la thématique des droits de l'homme dans le secteur extractif et des initiatives collectives de qualité, Amundi s'est associé à l'engagement de groupe des PRI concernant les droits de l'homme dans l'industrie extractive : Les "United Nations Guiding Principles Reporting Framework on Business and Human Rights", établissant un cadre de référence pour les entreprises en matière de reporting sur les droits de l'homme. Selon des modalités différentes (les échanges sont ici confidentiels), elle nous permet de contribuer à l'effort collectif de nos confrères et d'élargir encore le nombre des entreprises avec lesquelles nous échangeons.</p>

Cette année a également donné l'opportunité à Amundi de poursuivre son engagement auprès de différentes initiatives ralliées en 2015, telles que la lettre des UN PRI appelant les Bourses à promouvoir auprès des émetteurs un processus formalisé d'information sur leurs pratiques ESG d'ici fin 2016 ou la lettre de l'IIGCC adressée à 77 sociétés européennes leur demandant de déclarer leurs positions et leurs activités de lobbying en matière de politiques climat et énergie. Il s'agit également du soutien à l'engagement collectif sur la transparence des essais cliniques, via la plate-forme collaborative d'engagement des PRI.

Pour rappel, en 2015, Amundi devenait également membre de nouvelles instances de place telles que le Montreal Carbon Pledge ou les Green Bonds Principles et apportait son soutien au Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative. Toujours dans la même dynamique positive, en 2016, Amundi a développé de nombreuses innovations financières dans le domaine du changement climatique tels que les "indices Low Carbon" en partenariat avec MSCI ou la décarbonisation de "portefeuilles Smart Beta"...

Amundi a également renforcé son expertise sur les Green Bond et propose aujourd'hui différents supports d'investissements adaptés aux spécificités de ces obligations et répondant parfaitement aux attentes de nos clients:

En parallèle Amundi a poursuivi son soutien à la recherche académique :

- Amundi figure parmi les membres fondateurs de la chaire "Finance Durable et Investissement Responsable" parrainée par l'AFG et pilotée conjointement par l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse et le département d'économie de l'École Polytechnique ;
- Amundi soutient également la Chaire Économie du Climat, une initiative conjointe de CDC Climat et de l'Université Paris-Dauphine, en étant partenaire de l'unité de recherche "Prix et Marché du Carbone" ;
- Amundi est membre du Comité de pilotage et finance le Prix européen FIR/PIR "Finance et Développement Durable" qui récompense les meilleurs travaux académiques européens sur ces sujets.

RECUEIL D'INFORMATION À DES FINS DE NOTATION

PHILOSOPHIE

Afin d'attribuer une note à l'ensemble des valeurs appartenant à son univers d'investissement, Amundi a mis en place un partenariat avec les fournisseurs de données extra-financières. Amundi attribue ainsi une note ESG à plus de 4000 émetteurs.

De plus, afin d'affiner ces notes, les analystes extra-financiers rencontrent régulièrement plus de 200 entreprises. Ces entreprises sont sélectionnées en fonction de la part d'Amundi dans leur capital et du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence.

Cette mesure de la qualité des politiques ESG est un préalable indispensable à la mesure des progrès des entreprises dans le cadre, de l'engagement pour influence.

RÉSULTATS

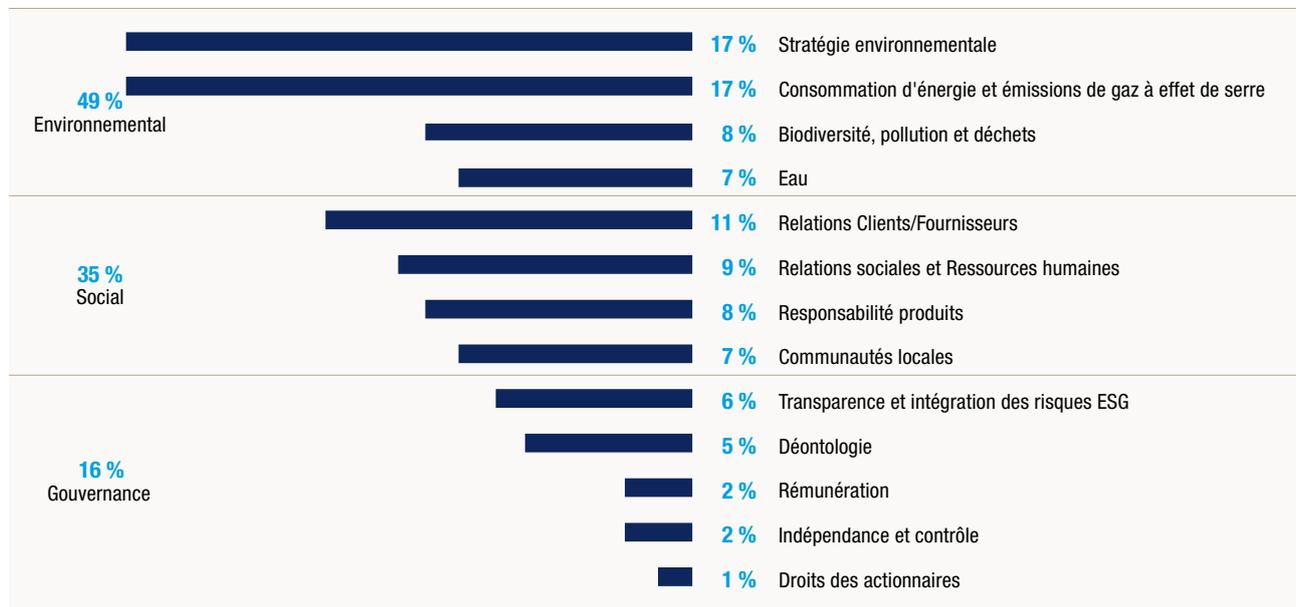
Statistiques

■ Sur l'année 2016

NOMBRE DE RENCONTRES ENTREPRISES*	241
ENTRETIEN	201
➤ Crédit & Action	122
➤ Crédit seulement	4
➤ Action seulement	115
NOMBRE D'ENTREPRISES RENCONTRÉES	205
NOMBRE DE QUESTIONS POSÉES	845
NOMBRE MOYEN DE THÈMES ABORDÉS PAR ENTREPRISE	4

* Une même entreprise peut être rencontrée plusieurs fois.

■ Décomposition des sujets abordés par critère en 2016



Pour plus de détail, voir en annexe :

- Décomposition des sujets abordés par secteur et par région (Annexe 2)
- Entreprises françaises rencontrées en 2016, par ordre chronologique (Annexe 3)

RÉSUMÉ DES ÉTUDES THÉMATIQUES RÉALISÉES EN 2016

Extraction et exploitation du charbon : vers une exclusion du secteur ou une plus grande sélectivité ?

Devant la multiplication des risques environnementaux et sociaux associés à l'exploitation et à la combustion du charbon, est-il possible de définir de bonnes pratiques au sein des secteurs concernés par ces procédés ou faut-il systématiquement exclure les entreprises y opérant (en amont dans les mines, en aval dans la production d'électricité) ?

Dans un contexte de renforcement de la prise de conscience du risque de réchauffement climatique et de la volonté des 195 pays présents lors de la 21^e Conférence des Parties (COP 21) de limiter l'augmentation de la température bien en dessous de 2°C, l'utilisation du charbon dans le secteur de l'énergie est de plus en plus remise en cause. En effet, le charbon thermique apparaît comme la plus grande source de CO₂ : et présente un risque climatique important du fait de son coût peu élevé et des réserves considérables existantes.

Après une analyse détaillée des différents types de charbon, des techniques d'extraction et du contexte économique du marché du charbon, nous préciserons en quoi la substitution du charbon par des sources d'énergie moins émettrices apparaît comme un des leviers les plus efficaces pour la réduction des émissions globales.

Au-delà de la question des émissions CO₂, l'extraction du charbon pose aussi des problèmes liés à la pollution des ressources environnantes et à son impact sur la biodiversité. Elle soulève également des questions de santé et de sécurité des employés opérant dans les mines, entraînant des risques professionnels importants tels que l'exposition à des agents nocifs ou à des éboulements et inondations. Enfin, l'exploitation du charbon génère des problèmes liés au respect des droits de l'homme et des communautés locales par les déplacements contraints de populations qu'elle peut engendrer.

Nous préciserons les enjeux ESG liés à l'extraction et à la combustion du charbon, les principales actions mises en place par les groupes concernés et l'impact sur les notations extra financières de ces entreprises. Ainsi, pour le secteur de l'extraction, nous détaillerons le positionnement des groupes pour les enjeux suivants :

- Biodiversité et déchets
- Santé et sécurité
- Communautés locales et droits de l'Homme

Pour le secteur des générateurs d'électricité, nous nous concentrerons sur le critère Émissions et Énergie, critère prépondérant lié à l'activité du charbon. Enfin, le positionnement des groupes du secteur financier sera étudié pour le critère Investissement éco responsable.

Pour chacun des différents critères, nous évaluerons l'exposition des entreprises au risque représenté par le charbon et si leur gestion est adaptée à l'ampleur de ce risque. Afin d'évaluer les entreprises sur ces différents critères, nous préciserons :

- Les indicateurs clés permettant d'estimer l'exposition au risque de chaque entreprise sur les critères liés au charbon, ce risque pouvant être d'ordre réputationnel, opérationnel ou réglementaire.
- Les indicateurs clés permettant d'estimer la qualité de la gestion de ce risque par chacune des entreprises.

Du fait des profils de risque très différents des principaux pays d'extraction, la répartition géographique du chiffre d'affaires des groupes étudiés constitue une part importante de notre étude de risque. De plus, le profil d'activité des différents groupes (mines souterraines ou à ciel ouvert) influe sur leur risque Biodiversité et Santé et Sécurité.

En termes de gestion des différents risques, nous préciserons les meilleures pratiques observées pour chacun des critères étudiés afin d'identifier les acteurs les moins bien positionnés ne pouvant pas être intégrés à des portefeuilles ISR du fait de leur performance trop peu avancée sur la thématique du charbon.

Nous verrons finalement que les acteurs dont l'activité provient à plus de 50 % de l'extraction du charbon nous semblent présenter un profil de risque ESG et financier trop élevé pour être intégrés aux portefeuilles d'Amundi. Nous recommandons donc l'exclusion de ces valeurs de tous les portefeuilles d'Amundi.

Concernant le secteur des "Utilities", l'exclusion des valeurs concernées des portefeuilles ISR dépend de la non publication des émissions CO₂ pour les groupes exposés au charbon, de leur niveau relatif en intensité carbone par rapport au reste du secteur et des technologies des centrales à charbon détenues par ces groupes : 29 titres apparaissent comme devant être exclus des portefeuilles ISR suite au filtre défini par les critères ci-dessus.

Les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens, dont la définition n'est pas encore validée au sein de l'Union Européenne, sont des substances chimiques susceptibles de modifier le fonctionnement normal des glandes endocrines auxquelles l'organisme humain peut être exposé par différentes voies (OMS, 2012). La principale difficulté dans leur définition est que leur toxicité n'est pas corrélée à leur dose remettant ainsi en cause le principe de Paracelse, fondateur de la toxicologie soutenant que c'est la dose qui fait le poison.

Les plus connus sont certains Phtalates, le Bisphénol A et les Parabènes et les populations y sont exposées massivement via les produits alimentaires, les emballages, les mobiliers, de nombreux biens de consommation courante comme les cosmétiques ou les détergents mais aussi les filtres UV, les vêtements... D'après certaines études scientifiques, ils peuvent provoquer: cancers, maladies métaboliques (obésité, diabète), maladies du développement, altération de la fertilité ou maladies neurologiques.

Afin de réaliser un état des lieux des pratiques, nous avons mené une étude portant sur une cinquantaine d'entreprises opérant dans les secteurs que nous jugions exposés compte tenu de la littérature sur le sujet.

Les principaux résultats observés montrent que la communication des entreprises étudiées sur le sujet est encore très immature et qu'il existe clairement un positionnement sectoriel :

- Les entreprises du secteur de la chimie et celui des cosmétiques et détergents, sous prétexte de manque de définition à l'échelle européenne, ne communiquent pas sur le sujet. Certains de ces groupes sont d'ailleurs accusés d'exercer des activités de lobbying agressives. Le principe de précaution est évoqué mais surtout de façon négative par certains groupes du secteur de la chimie qui l'accusent de freiner l'innovation.
- Les entreprises du secteur de la distribution voient davantage d'opportunités commerciales à saisir et considèrent que le sujet peut servir de levier pour pousser certains de leurs fournisseurs à progresser. Le secteur essaie davantage de gérer les risques de réputation et de boycott dans un contexte commercial plus exposé puisqu'en lien direct avec le consommateur.
- les secteurs du textile et du luxe prônent davantage le principe de précaution, publient fréquemment une liste de substances restrictives et consacrent des reportings dédiés.

L'observation de ces pratiques nous permet désormais de mieux appréhender cette thématique et d'agir et réagir en conséquence sur les notations ESG de certaines entreprises présentes dans l'univers d'investissement d'Amundi.

Les droits de l'homme

Trois tensions entre société et individu sont à l'origine des droits de l'homme: la volonté de l'individu de conserver ses libertés, la recherche d'égalité, et la quête de fraternité. Après la deuxième guerre mondiale, ces droits ont été traduits par l'ONU dans des textes internationaux.

En 1998, l'Organisation Internationale du Travail s'est chargée de rendre obligatoire le respect des droits fondamentaux auxquels chaque travailleur peut prétendre et que le Pacte mondial (2000) a fait apparaître la notion de responsabilité dans la sphère d'influence des entreprises. Depuis 2011, les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont pour vocation d'encadrer l'ensemble du lien entre entreprises et droits de l'homme. Ainsi, d'après les Principes Directeurs, les entreprises devraient éviter de porter atteinte à ces droits mais aussi prévenir et atténuer les incidences graves dans l'ensemble de leur sphère d'influence. Alors que ces Principes constituent un jalon dans la définition et la compréhension du lien entre droits de l'homme et entreprises, les modalités de leur application sont encore en débat. De nombreuses initiatives sont apparues, depuis leur publication, pour transformer ces principes théoriques en réalité pratique.

Même si certaines entreprises font preuve de bonnes pratiques, le vrai challenge est aujourd'hui de passer de l'étape de l'engagement à celle de l'action, notamment via la création et le renforcement de leur processus de diligence raisonnable sur le sujet. Cela semble d'autant plus important que des législations contraignantes sur le sujet sont en cours de réflexion à différents niveaux réglementaires.

Le modèle proposé ici a pour objectif d'évaluer la qualité des méthodes utilisées par les entreprises pour gérer leur responsabilité en matière de droits de l'homme en mesurant leurs efforts dans la mise en place d'un cadre favorable au développement de bonnes pratiques. Ce modèle est adaptable et utilisable pour l'ensemble des secteurs d'activité, certains indicateurs qualitatifs dépendent néanmoins de la vue de l'analyste sur les enjeux propres à son secteur d'analyse.

L'huile de palme

L'huile de palme, principalement et massivement utilisée aujourd'hui par les industries agroalimentaires et cosmétiques, est sévèrement critiquée.

Grâce à des rendements élevés et des propriétés physiques très intéressantes pour ces secteurs industriels, l'huile de palme est l'huile végétale la plus consommée au monde. Avec 62 millions de tonnes produites par an, elle représente 38 % de la production mondiale d'huile végétale, alors qu'elle occupe moins de 10 % des surfaces de cultures d'huiles végétales. L'Indonésie et la Malaisie en sont les principaux producteurs et fournissent 85 % de l'huile de palme.

La culture des palmiers à huile est toutefois accusée de contribuer massivement à la destruction de forêts primaires principalement en Indonésie et en Malaisie, de porter atteinte de façon irréversible à la biodiversité, de causer de gigantesques incendies avec des conséquences sanitaires extrêmement graves sur les populations locales et celle des pays voisins. En outre, de nombreux conflits sociaux sont liés à la culture de palmier à huile en raison du non-respect des droits des communautés locales à disposer de leurs terres et ce, dans tous les pays producteurs.

Enfin, l'huile de palme a souvent été mise en cause pour sa teneur importante en acides gras saturés qui sont soupçonnés d'augmenter le risque de maladies cardiovasculaires.

Cette étude a permis d'établir un état des lieux des enjeux environnementaux et sociaux liés aux plantations de palmiers à huile au travers de l'étude d'un échantillon de quelques entreprises cotées. Législations locales, certifications privées ou gouvernementales, initiatives des entreprises sont des vecteurs d'amélioration de pratiques. Toutefois, malgré une quantité importante de données et d'informations communiquées par les différentes parties prenantes, il est très difficile d'avoir une cartographie claire des responsabilités des entreprises, des gouvernements nationaux et locaux et des autres parties prenantes, car la transparence et la communication des différents acteurs est très inégale. Les torts sont partagés mais les différents acteurs se renvoient inlassablement leur responsabilité. En outre, les pratiques sont également très inégales entre les différentes entreprises composant l'échantillon.

Certains enjeux sont encore trop peu considérés par les entreprises et les parties prenantes tels que les droits de l'homme pour les enjeux sociaux ou les émissions de gaz à effet de serre et les effluents pour les thématiques environnementales.

Il faut néanmoins noter une évolution positive dans les pratiques et la transparence dont font preuve les entreprises, même si des controverses très significatives affectent régulièrement le secteur.

Dans ce contexte, l'approche Best in Class est à privilégier compte tenu de la difficile substitution de l'huile de palme par d'autres huiles végétales (caractéristiques intéressantes pour l'industrie et rendement élevé).

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2016 DU BUREAU D'ANALYSE ESG D'AMUNDI JAPON

Après la publication de la version japonaise du Stewardship Code (Code de bonne conduite anglais) en février 2014 et du Code de gouvernance japonais (Corporate Governance Code) en juin 2015, l'Agence japonaise des services financiers (Financial Services Agency) a créé, en août 2015, le Conseil des Experts chargé du suivi de ces Codes. Les initiatives œuvrant en faveur d'une conduite responsable des investisseurs institutionnels et les mesures renforçant la gouvernance d'entreprise ont ainsi été favorisées au Japon.

Suite à la signature en septembre 2015 des PRI par GPIF (Japan's Government Pension Investment Fund), le fonds d'investissement des caisses de retraites japonaises, le directeur des investissements du fonds, Hiromichi Mizuno, a annoncé sa candidature au Conseil d'Administration des PRI et affirmé sa volonté de promouvoir l'investissement responsable en Asie. Cette annonce a été faite à l'occasion des 10^{es} "PRI in Person" qui se sont tenus pour la 1^{ère} fois en Asie. L'élection ayant suivi cette candidature a eu pour effet de confirmer la tendance qui se dégageait et qui laissait entrevoir une montée en puissance de l'intégration ESG au Japon, avec un nombre toujours plus important de gestionnaires d'actifs japonais créant des pôles spécialisés dans la gouvernance et l'analyse ESG.

Selon les dernières données fournies par le "Japan Sustainable Investment Forum" (JSIF), le montant des encours investis suivant les principes de l'investissement responsable s'élevait en novembre 2016 à 56 000 milliards de yens (458 milliards d'euros), ceux privilégiant l'intégration ESG à 14 000 milliards de yens (116 milliards d'euros) et ceux associés à de l'engagement ESG et l'exercice des droits de vote en Assemblée-Générale atteignaient 19 000 milliards de yens (148 milliards d'euros). Le "GSIA Review" (Global Sustainable Investment Alliance Review) qui sera mis à jour cette année devrait par ailleurs faire ressortir une hausse du montant des encours sous gestion alloués à l'investissement responsable au Japon.

S'agissant des enjeux ESG proprement dits, l'accord de Paris (COP 21 - 2016) a fortement accéléré la prise en compte du changement climatique et le sujet prend de plus en plus d'importance. Concernant les problèmes spécifiques au Japon, les questions relatives à l'utilisation du capital humain telles que l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, la gestion du temps de travail et l'emploi des femmes sont devenues prioritaires. Ces questions sont liées aux problèmes structurels de recul du taux de natalité, de vieillissement de la société et de baisse de la population active.

L'exemple de Dentsu, une grande agence de publicité japonaise, illustre bien cette problématique. En effet, l'entreprise a dû faire face à une controverse relative au suicide d'une employée causé par l'excès de travail. Cet événement a remis sur le devant de la scène cette problématique sociale spécifique au Japon et devrait donner lieu à la mise en place de nouvelles mesures visant à renforcer la réglementation sur la durée du temps de travail.

En ce qui concerne la gouvernance, les différents scandales récents montrent la nécessité de renforcer encore davantage les processus de suivi et de contrôle tout en améliorant l'efficacité et la diversité des organes de direction. Parallèlement, il y a une demande croissante de transparence concernant les critères de rémunération qui doivent venir récompenser une gestion saine et mettre en adéquation les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires.

En 2016, Amundi Japon a participé aux initiatives suivantes :

- Le groupe de travail du ministère de l'Environnement sur les enjeux ESG, au travers duquel Amundi Japon a contribué à l'élaboration d'un guide permettant aux asset owners de comprendre les bases de l'intégration ESG,
- Le projet pilote de développement d'une plateforme de reporting environnemental sous l'égide du ministère de l'Environnement,
- Les discussions au ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI) visant à promouvoir la diversité,
- Des entretiens au ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale sur la communication d'informations liées au capital humain,
- Des collaborations actives aux activités des PRI, du GPF et de l'"United Nations Global Compact" (UNGC) au Japon.

En parallèle, au cours de cette année, Amundi Japon a poursuivi la sensibilisation des émetteurs aux enjeux ESG et a notamment expliqué la loi française sur la Transition énergétique ainsi que les initiatives d'Amundi sur le changement climatique. Les émetteurs sont de plus en plus demandeurs et souhaitent de plus en plus pouvoir échanger sur les problématiques ESG, la gouvernance ainsi que sur le vote en Assemblée-Générale.

En termes d'investissement, Amundi Japon a mis en œuvre une nouvelle stratégie de "renforcement de la qualité" ("Quality Reinforcement Strategy"), qui consiste à investir dans une trentaine de sociétés japonaises dans le but d'en accroître la valeur grâce au processus d'engagement

Il s'agit d'une stratégie visant à offrir aux asset owners des rendements solides à moyen et long terme par :

- 1. la sélection de sociétés de qualité sur des critères financiers et extra-financiers tels que le retour sur capitaux investis et la performance ESG,

- 2. la création de valeur par l'engagement pour influence, dans le cadre duquel l'équipe influera sur la gestion de la société pour faire progresser la rentabilité des capitaux propres et son positionnement ESG. L'"Active Japan Department" et le bureau japonais d'analyse ESG collaboreront dans cette démarche et s'appuieront sur l'expertise de l'équipe d'analyse ESG d'Amundi.

Enfin, il faut souligner que les asset owners japonais, tels que le GPIF, exigent de plus en plus que les institutions financières adoptent des pratiques responsables en ce qui concerne les investissements non seulement dans les actions japonaises, mais aussi dans les actions internationales. En réponse, Amundi Japon a pour ambition de renforcer encore davantage l'interaction entre les équipes de gestion, de gouvernance d'entreprise et d'analyse ESG concernant l'exercice des droits de vote, le dialogue actionnarial et les activités d'engagement.

Statistiques 2016

DIALOGUE ESG	DIALOGUE ACTIONNARIAL
AEON CO	DAI-ICHI LIFE HOLDINGS
ASAHI GROUP HOLDINGS	DAIKIN INDUSTRIES
ASHAI KASEI	FUKUOKA FINANCIAL GROUP
FANCL	HODOGAYA CHEMICAL
FUJI HEAVY	KAWASAKI KISEN KAISHA
FUJITSU	KENEDIX
INPEX	KONOIKE
ITOCHU CORPORATION	MITSUBISHI CORPORATION
KAJIMA CORPORATION	MITSUI MINING & SMELTING
KAO	NICHIKO PHARMACEUTICAL
KOMATSU	NIKKON HOLDINGS
KONICA MINOLTA	NIPPON SIGNAL
KONOIKE	NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE
MITSUI CHEMICALS	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS
NEC	SECOM
NISSAN MOTOR	SHIONOGI & CO
NTT DOCOMO	STANLEY ELECTRIC
OLYMPUS	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES
OMRON	TOKYO ELECTRIC POWER
RICOH	
SHIN-ETSU CHEMICAL	
SUMITOMO CHEMICAL	
SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES	
TOKYO ELECTRIC POWER	
TOYOTA MOTORS*	
YAMATO TRANSPORT	

* Questionnaires envoyés par Amundi Paris pour lesquels Amundi Tokyo a joué un rôle d'intermédiaire

LE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET LE DIALOGUE PRÉ-ASSEMBLÉE

PHILOSOPHIE

Amundi est avant tout attentif à la performance financière des entreprises dans lesquelles il investit au nom de ses clients. Cette performance ne peut être soutenable que dans une vision de long terme, associée à une gouvernance exemplaire de la société et à une forte responsabilité sociétale et environnementale. C'est dans ce cadre d'analyse qu'Amundi joue pleinement son rôle d'actionnaire notamment au travers de l'exercice de ses droits de vote et du dialogue actionnarial.

Un rapport dédié à l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial est disponible via le lien :

http://www.amundi.com/prehome_fre/A-propos-d-Amundi/Notre-groupe/Notre-groupe#6975.

Saison de vote 2016

La saison de vote 2016 a été à nouveau marquée par la question des rémunérations. La France a connu son premier rejet de "say on pay" avec Renault et BP au Royaume-Uni ou encore Deutsche Bank en Allemagne. Mais au-delà de ces cas très médiatisés, pour lesquels Amundi a contribué à la contestation, la transparence de l'information sur les rémunérations, les pratiques ainsi que la qualité du dialogue avec les sociétés se sont améliorées, notamment en France. Cela s'est traduit par une légère baisse de nos oppositions sur cette thématique.

Mais le cœur de la gouvernance reste le bon fonctionnement des Conseils à propos desquels l'information réellement exploitable reste limitée et les indicateurs objectifs comme l'indépendance se révèlent souvent insuffisants. Les sociétés tentent de mieux valoriser le rôle du Conseil dans leur documentation et des informations utiles filtrent de plus en plus souvent notamment au travers des résultats des évaluations du Conseil. La principale évolution de la politique de vote 2016 d'Amundi a été la réaffirmation de l'intérêt d'un dialogue direct entre les investisseurs et le Conseil. Cette approche permet à la fois de mieux appréhender le

fonctionnement du Conseil et de s'assurer que les opinions des investisseurs remontent bien jusqu'au Conseil. La France était restée un peu à part de cette tendance qui se développe dans de nombreux pays mais 2016 montre une inflexion et nous avons eu l'occasion d'échanger directement avec beaucoup plus d'administrateurs cette année.

Enfin, la saison 2016 a aussi été marquée par l'engagement des actionnaires sur les questions climatiques. Dans la lignée des résolutions de 2015 chez BP et Shell que nous avons soutenues, nous avons co-déposé des résolutions demandant plus d'information sur la stratégie de gestion des risques climatiques chez Anglo American, Glencore et Rio Tinto qui ont été agréées par les Conseils de ces sociétés puis approuvées très largement en assemblée. Nous avons également participé à des initiatives sur cette même thématique auprès d'ENI et Total qui ont abouti à la publication d'informations supplémentaires par ces sociétés. Enfin, nous avons publiquement annoncé notre soutien à des résolutions similaires chez Exxon, Chevron et AES qui n'ont cependant pas été approuvées en assemblée.

RÉSULTATS

En 2016, Amundi a participé à plus de 2600 Assemblées Générales dans le Monde entier et a dialogué avec 240 émetteurs, entraînant des améliorations substantielles (justifiant une modification de nos intentions de vote) des pratiques des sociétés dans près d'une cinquantaine de cas.

STATISTIQUES DE VOTE		
	2016	2015
ASSEMBLÉES VOTÉES	2 623	2 565
▶ dont France	249	263
▶ dont International	2 374	2 302
ASSEMBLÉES VOTÉES AVEC AU MOINS UN VOTE D'OPPOSITION	76%	76%
▶ dont France	79%	83%
▶ dont International	75%	76%
RÉSOLUTIONS VOTÉES	32 771	32 396
VOTES D'OPPOSITION/RÉSOLUTIONS	17%	18%
RÉPARTITION THÉMATIQUE DES VOTES D'OPPOSITION		
STRUCTURE DES CONSEILS	38%	43%
RÉMUNÉRATIONS	29%	26%
OPÉRATIONS SUR CAPITAL	18%	16%
RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES	6%	7%
AUTRES	9%	8%

STATISTIQUES DE DIALOGUE ACTIONNARIAL		
	2016	2015
ALERTES PRÉ-AG	120	162
INITIATIVES ÉMETTEURS	120	98
TOTAL ALERTES + INITIATIVES	240	260
> France	98	103
> International	142	157
TAUX DE DIALOGUE	72%	72%
> France	77%	73%
> International	69%	71%

EXEMPLES DE VOTE 2016

SOCIÉTÉ	PAYS	RÉSOLUTIONS	VOTE	CONTEXTE
COMPASS GROUP	Royaume-Uni	Indemnité de départ	 puis 	Suite au départ de l'un des dirigeants, le Conseil d'Administration a décidé, à son entière discrétion, de maintenir l'acquisition des plans long terme. Après discussion, la société a finalement décidé d'appliquer ce plan avec un prorata temporis.
METRO	Allemagne	Émission de capital sans droit de préemption	 puis  retrait	La société a proposé une autorisation d'émission de capital sans droit de préemption pour un montant de près de 40 % du capital émis et sans justificatifs suffisants. Nous avons informé la société de notre intention de voter contre et la résolution a finalement été retirée.
NOVARTIS	Suisse	réélection d'administrateurs	 puis 	Nous avons des réserves concernant l'indépendance du président du comité d'audit ainsi que sur son nombre de mandats assez élevé. Après discussion, la société s'est engagée à traiter ce problème dans son plan de succession et nous avons finalement soutenu la réélection.
EXXON / CHEVRON / AES	États-unis	Résolution externe sur les risques climatiques		Une coalition d'investisseurs a déposé une résolution en demandant davantage de transparence sur l'impact du risque carbone sur le retour sur investissement. En dépit des recommandations négatives du conseil d'administration, nous avons voté en faveur de ces résolutions et annoncé publiquement notre soutien avant les assemblées générales.
RENAULT	France	Rapport de rémunération + Actions de performance	  puis  	Nous avons considéré que les critères de performance dans le cadre du programme incitatif à long terme n'étaient pas suffisamment ambitieux. Après discussion, les critères ont été renforcés ce qui a permis de soutenir le nouveau plan long terme mais pas le rapport de rémunération dans le cadre duquel le plan attribué dans l'année reposait sur les anciens critères jugés insuffisants. Finalement, le rapport de rémunération a été rejeté.
ANGLO AMERICAN/ GLENCORE/ RIO TINTO	Royaume-Uni	Résolution externe sur les risques climatiques		Une coalition d'investisseurs a déposé une résolution en demandant davantage de transparence quant à l'impact du risque carbone sur le retour sur investissement. Nous avons participé au dépôt de ces résolutions qui étaient soutenues par les conseils et ont été finalement adoptées par une grande majorité lors des Assemblées Générales.

 Pour -  Contre

ANNEXE 1

LEXIQUE

3TG : Tantale (Tantalum), Tungstène (Tungsten), Etain (Tin) et Or (Gold).

AB Sustain : Spécialiste des données relatives à la chaîne logistique de l'agriculture, AB Sustain travaille avec les distributeurs, transformateurs et les marques. (abagri.com)

ARISE : Le programme ARISE (Réduire le travail des enfants au profit de l'éducation) a été initié en 2012 avec le soutien de l'OIT et de l'ONG américaine Winrock International. ARISE a pour vocation première la suppression des causes sous-jacentes du travail des enfants, par l'éducation et l'amélioration du niveau de vie.

Bettercoal initiative : initiative mondiale à but non lucratif fondée par un groupe d'énergéticiens majeurs (DONG Energy, EDF, Enel, E.ON, GDF SUEZ, RWE et Vattenfall) afin de promouvoir l'amélioration continue de la responsabilité sociale des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement du charbon, en mettant particulièrement l'accent sur les mines elles-mêmes. (bettercoal.org)

Business Roundtable : Lobby conservateur composé des dirigeants des grandes entreprises américaines (businessroundtable.org)

CAP 2030 : "Dans le contexte de transition énergétique, EDF a défini une stratégie baptisée CAP 2030 qui porte l'ambition du Groupe : Être l'électricien performant et responsable, champion de la croissance bas carbone. CAP 2030 s'articule autour de 3 grandes priorités : Accroître la proximité avec nos clients ; Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030 ; Tripler la part du business réalisé à l'international d'ici à 2030." (edf.fr)

Capex : "Pour une entreprise, une administration ou une association, le CAPEX (pour "capital expenditure") correspond au total des dépenses d'investissement (corporel et incorporel) consacrées à l'achat d'équipement professionnel. Il est généralement traduit en français par l'expression "dépenses d'investissement de capital". " (www.daf-mag.fr)

Carbon Capture and Storage (CCS) : On appelle CCS la succession des opérations qui vont, du captage du CO₂ à son transport puis à son stockage géologique dans des gisements d'hydrocarbures ou des aquifères salins profonds. Il s'agit donc de piéger les molécules de CO₂ avant, pendant ou après l'étape de combustion des sources fossiles (charbon, produits pétroliers, gaz naturel) afin d'éviter leur libération dans l'atmosphère, puis de transporter ces molécules (sous forme gazeuse ou liquide) soit par pipeline, soit par bateau, soit encore par camion pour de petites quantités, pour enfin les stocker dans des formations géologiques du sous-sol permettant leur séquestration sur le long terme. (encyclopedie-energie.org)

Carbon Tracker : Carbon Tracker est un think tank financier à but non lucratif qui se donne pour objectif de favoriser un marché mondial de l'énergie respectueux du climat, par l'alignement

des marchés de capitaux sur les réalités climatiques. L'équipe d'experts financiers, énergétiques et juridiques de Carbon Tracker travaille à limiter les futures émissions de gaz à effet de serre. (carbontracker.org)

Centrales ultra-supercritiques (A-USC) : centrale dotée de technologies permettant d'opérer à des températures et des pressions supérieures au point critique de l'eau, c'est à dire au-delà de la température et de la pression auxquelles les phases liquide et gazeuse de l'eau coexistent en équilibre. De ce fait, les centrales ultra-supercritiques demandent moins de charbon par mégawattheure produit, ce qui signifie moins d'émissions (notamment de dioxyde de carbone et de mercure), une plus grande efficacité (en moyenne 45 % d'efficacité contre 32 % pour les centrales à charbon traditionnelles) et des coûts moins élevés par mégawatt. (greenfacts.org)

Clean Power Plan : "Aux États-Unis, le "Clean Power Plan" fait partie des principales politiques environnementales liées à l'énergie des mandats de Barack Obama. Il vise à réduire les émissions américaines de CO₂ liées à la production d'électricité de 28 % d'ici à 2025 et de 32 % d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2005." (connaissancedesenergies.org)

Climate Leadership Plan : Le "Climate Leadership Plan" est une stratégie développée par la Province Canadienne d'Alberta visant à réduire les émissions de carbone tout en diversifiant l'économie et en créant des emplois. Les principaux aspects du plan sont: la mise en œuvre d'un nouveau prix du carbone sur les émissions de gaz à effet de serre, la fin de la pollution due à l'électricité produite au charbon d'ici 2030, le développement d'énergies renouvelables, le plafonnement des émissions de sables bitumineux à 100 mégatonnes par an, la réduction des émissions de méthane de 45 % d'ici à 2025. (alberta.ca/climate-leadership-plan.aspx#toc-0)

Code de conduite de l'Electronics Industry Citizenship Coalition (EICC) : Ensemble de principes à respecter portant sur les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques pour le secteur de l'électronique et sa chaîne d'approvisionnement. Ces principes prennent comme référence les normes internationales et notamment les principes définis par l'ILO International Labor Standards et l'OECD Guidelines for Multinational Enterprises. (eiccoalition.org/standards/code-of-conduct)

Codex : La Commission du Codex Alimentarius, créée en 1963 par la FAO et l'OMS, met au point des normes alimentaires, des lignes directrices et des codes internationaux et harmonisés visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des aliments. Elle encourage aussi la coordination de tous les travaux relatifs aux normes alimentaires entrepris par des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Conflict-free : Produits ne contenant aucun des minerais finançant directement ou indirectement les groupes armés de la République Démocratique du Congo et de ses pays limitrophes.

Conflict Free Smelter Early Adopter Fund : Initiative ayant pour but de proposer aux fonderies une subvention afin de financer les coûts additionnels liés aux audits. (<http://solutions-network.org/site-cfs>)

Conflict-Free Smelter Program (CFSP) : Programme phare du CFSI, le “Conflict-Free Smelter Program” (CFSP) aide les sociétés dans leur gestion du thème des minerais de conflit dans leur chaîne d’approvisionnement sur la base d’audits indépendants menés par des tiers. Ces audits offrent la possibilité d’identifier les fonderies disposant d’un système permettant d’assurer un approvisionnement de minerais conflict-free. ([Conflictreesourcing.org/conflict-free-smelter-program](http://conflictreesourcing.org/conflict-free-smelter-program))

Conflict-Free Smelter Initiative (CFSI) : Le CFSI comprend des outils et ressources comme le Conflict-Free Smelter Program, le Conflict Minerals Reporting Template, les données provenant du Reasonable Country of Origin Inquiry ainsi qu’une gamme de documents de référence sur l’approvisionnement en minerais de conflit. Le CFSI compte plus de 200 entreprises participantes et gère plusieurs groupes de travail sur les enjeux liés aux minerais de conflit. Il contribue au développement de politiques adaptées tout en communiquant activement avec les différentes ONGs concernées. (conflictreesourcing.org)

Conflict-Free Tin Initiative (CFTI) : Projet ayant pour objectif d’élaborer des solutions réalistes et durables pour répondre aux enjeux des minerais de conflit et plus spécifiquement de l’étain. (<http://solutions-network.org/site-cfti>)

Contract Research Organization (CRO) : Les sociétés de recherche sous contrat fournissent aux secteurs pharmaceutique, biotechnologique et des dispositifs médicaux des prestations de recherche sur une base contractuelle. Un CRO peut fournir des services tels que le développement biopharmaceutique, le développement de tests biologiques, la commercialisation, la recherche préclinique, la recherche clinique, la gestion des essais cliniques, et la pharmacovigilance.

Conventions No 138 et 182 de l’OIT : Les conventions n^{os}. 138 et 182 sont des conventions fondamentales. En vertu de la Déclaration de l’OIT, même si un Etat membre n’a pas ratifié ces conventions, il est tenu de respecter, promouvoir et réaliser les principes édictés par la présente déclaration.

Convention no. 138 de l’OIT sur l’âge minimum d’admission à l’emploi et au travail : Une des méthodes les plus efficaces pour s’assurer que les enfants ne commencent pas à travailler trop jeunes est de déterminer l’âge légal auquel ils sont susceptibles d’être employés ou autorisés à travailler.

Convention no. 182 de l’OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 : Le travail des enfants, comme le démontrent clairement les statistiques, est un problème d’une envergure mondiale. Suite aux recherches globales sur cette question, l’OIT a conclu qu’il était nécessaire de renforcer les conventions existantes sur le travail des enfants. La convention no. 182 a permis de focaliser l’attention internationale sur l’urgence

des actions à entreprendre, dont en priorité sur les pires formes de travail des enfants, sans perdre de vue pour autant l’objectif à long terme pour l’élimination effective du travail des enfants” (<http://ilo.org/>)

Digital Europe Group : Initiative représentant le secteur de la technologie numérique en Europe ayant mis en place plusieurs groupes de travail sur des aspects environnementaux, technique et réglementaires. (digitaleurope.org)

EBITDA : Earnings Before Interest, Taxes Depreciation and Amortization, ou en français BAIIA (Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement)

ECLT : “La Fondation pour l’Eradication du Travail des Enfants est une organisation à but non lucrative dont l’objectif est l’élimination des pires formes de travail des enfants et le travail forcé dans la culture et la production de tabac. La fondation ECLT est un partenariat multipartite composé de syndicats, de cultivateurs de tabac ainsi que des multinationales de l’industrie du tabac. La Fondation compte aussi sur le conseil permanent du Bureau International du Travail (BIT). Nous travaillons avec une approche unique et intégrée pour affronter le problème du travail des enfants.” (<http://www.eclt.org/>; <http://www.geneve-int.ch/>)

Electric Power Research Institute (EPRI) : “L’Institut de recherche sur l’énergie électrique (EPRI) effectue des travaux de recherche et développement portant sur la production, la livraison et l’utilisation de l’électricité aux États-unis au profit du public. Organisme indépendant à but non lucratif, l’EPRI réunit des scientifiques et des ingénieurs ainsi que des experts du monde universitaire et de l’industrie pour répondre aux défis de l’électricité, y compris la fiabilité, l’efficacité, l’abordabilité, la santé, la sécurité et l’environnement. L’EPRI fournit également des analyses technologiques, politiques et économiques pour la planification à long terme de la recherche et du développement et soutient la recherche dans les technologies émergentes.” (epri.com)

Electronics Industry Citizenship Coalition (EICC) : Fondée en 2004, l’EICC est un groupe d’entreprises du secteur de l’électronique ayant pour objectif d’établir des standards sociaux, environnementaux et éthiques pour l’ensemble du secteur et sa chaîne d’approvisionnement. (eiccoalition.org)

Emissions de gaz à effet de serre (GES) : “Les émissions de GES renvoient à la somme des sept gaz à effet de serre qui influencent directement le changement climatique : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), hémioxyde d’azote (N₂O), chlorofluorocarbones (CFC), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbones (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d’azote (NF₃). Les autres émissions atmosphériques sont celles d’oxydes de soufre (SO_x) et d’oxydes d’azote (NO_x), exprimées en quantités de SO₂ et de NO₂, de monoxyde de carbone (CO) et de composés organiques volatils (COV), hors méthane.” (data.oecd.org)

Enough Project : Projet issu du “Center for American Progress” ayant pour but de mettre fin aux génocides et aux crimes contre l’humanité. Fondé en 2007, Enough se concentre sur les crises au Soudan, Sud Soudan et Congo. Enough mène des études intensives sur le terrain et a mis au point plusieurs outils pour donner des moyens concrets aux citoyens et groupes de travail pour gérer ces différentes crises. (enoughproject.org)

Global e-Sustainability Initiative (GeSI) : Initiative lancée en collaboration avec plusieurs acteurs majeurs du secteur électronique et de communication et organisations mondiales, GeSI est une source indépendante d’informations et de ressources ayant pour but la promotion des meilleures pratiques sociales et environnementales dans le secteur de l’électronique et de la communication. (gesi.org)

ICI : Créée en 2002, International Cocoa Initiative (ICI) est une organisation leader en matière de promotion de la protection des enfants dans les communautés productrices de cacao. ICI travaille en collaboration avec l’industrie du cacao, la société civile et les gouvernements nationaux des pays producteurs afin d’assurer un avenir meilleur aux enfants et contribuer à éradiquer le travail des enfants. Intervenant en Côte d’Ivoire et au Ghana depuis 2007, ICI a travaillé dans plus de 890 communautés productrices de cacao, où elle a accompagné plus de 3000 actions de développement communautaire au profit de plus d’un million de personnes, et dont plus de la moitié sont des personnes physiques. À ce jour, plus de 50 000 enfants bénéficient d’un meilleur accès à une éducation de qualité grâce à l’action d’ICI. (<http://www.cocoainitiative.org/>)

Integrated Gasification Combined Cycle (IGCC) : “Technologie des centrales électriques qui utilisent le gaz produit à partir de charbon à haute teneur en soufre, de résidus pétroliers lourds ou de biomasse. Il s’agit d’une technologie avancée de production d’énergie qui permet de réduire les émissions de NOx, de SO₂ et de matières particulaires et d’améliorer l’efficacité énergétique du charbon. Elle associe deux technologies :
- la gazéification du charbon, qui utilise du charbon pour obtenir un gaz de combustion propre (gaz de synthèse).
- le cycle combiné, qui est la méthode la plus efficace pour produire de l’électricité à partir du gaz disponible dans le commerce aujourd’hui (une turbine à gaz produit de l’électricité et la chaleur résiduelle est utilisée pour produire de la vapeur et ainsi générer de l’électricité supplémentaire par le biais d’une turbine à vapeur).” (greenfacts.org)

Industrial Emissions Directive (IED) : Directive européenne ayant pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l’environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d’un large éventail d’activités industrielles et agricoles. La directive prévoit que les MTD (meilleures techniques disponibles) soient le fondement de la définition des valeurs limites d’émission (VLE) et des autres conditions de l’autorisation de l’exploitation des activités concernées. Les conditions d’autorisation doivent être

réexaminées de façon périodique. La directive prévoit aussi l’obligation de remise en état du site dans un état au moins équivalent à celui décrit dans un “rapport de base” qui décrit l’état du sol et des eaux souterraines avant la mise en service de l’exploitation. (ied.ineris.fr/directive_ied)

IPIECA : “L’IPIECA est l’association internationale de recherche sur les questions environnementales et sociales du secteur gazier et pétrolier. L’IPIECA aide les compagnies gazières et pétrolières à obtenir de meilleurs résultats sur les plans environnemental et social. Le groupe de travail de l’IPIECA sur la responsabilité sociale étudie actuellement les droits humains, les peuples autochtones, le contenu local, l’investissement social durable, les systèmes de gestion et la sécurité responsable. Plusieurs de ses publications font référence dans le secteur.” (IPIECA)

Mécanismes de règlement des plaintes : “Un mécanisme de règlement des plaintes constitue un processus consistant à recevoir, enquêter et répondre aux préoccupations ou aux plaintes formulées par les parties prenantes concernées, et ce, à temps et de manière systématique”. (IPIECA)

Minerai de conflit : Minerai extrait dans la République démocratique du Congo (RDC) et les pays limitrophes et finançant les groupes armés de ces états.

Mix énergétique : “Le mix énergétique définit la répartition des différentes sources d’énergie primaire (nucléaire, charbon, pétrole, éolien, etc.) utilisées pour produire une énergie bien définie comme l’électricité. La part de chaque source d’énergie primaire est exprimée en pourcentage (%).” (futura-sciences.com)

National Association of Manufacturers : Association regroupant les entreprises industrielles américaines et ayant pour but d’améliorer la compétitivité des industriels américains en poussant à la création d’un environnement législatif et réglementaire favorable à ses membres. (nam.org)

National Pollutant Inventory (NPI) : L’Inventaire National des Polluants australien (NPI) fournit à la communauté, à l’industrie et au gouvernement des informations gratuites sur les émissions de substances de l’air, de la terre et de l’eau en Australie. Il contient des estimations des émissions de 93 substances toxiques ainsi que la source et l’emplacement de ces émissions. (npi.gov.au)

OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas : Ensemble de recommandations détaillées ayant pour but d’aider les sociétés à respecter les droits de l’homme et éviter de contribuer au financement des forces armées par leur achat de minerais. La “Due Diligence Guidance” est utilisable par toute entreprise susceptible de s’approvisionner en minerai de conflit. (oecd.org/corporate/mne/mining)

PPA Public-Private Alliance for responsible minerals trade : Initiative multiseCTORielle regroupant des entreprises, représentants des gouvernements et des ONGs ayant pour but la promotion de solutions pour la transparence de la chaîne d'approvisionnement en RDC. Cette initiative fournit un financement et coordonne des groupes de travail pour encourager un approvisionnement responsable dans la région. (resolv.org/site-ppa)

Principes directeurs de l'OECD : Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations pour aider ces entreprises à conduire leurs activités de manière responsable. 44 gouvernements y ont adhéré (représentant toutes les régions du monde et 85 % des investissements directs étrangers) et encouragent leurs entreprises à les observer, quel que soit le lieu où elles opèrent. (oecd.org)

RAFI (Reporting and Assurance Frameworks Initiative) : "Il s'agit d'un projet consultatif international destiné à élaborer des cadres de référence pour le reporting et sa fiabilité, sur la base des principes directeurs de l'ONU. Ce projet a été initié par Shift (organisation indépendante à but non lucratif pour le respect des droits humains dans l'entreprise) et Mazars (cabinet international d'audit, de comptabilité et de conseil) en collaboration avec le centre de ressources pour les droits humains de l'ASEAN (l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est)." (<http://shiftproject.org/project/human-rights-reporting-and-assurance-frameworksinitiative-rafi>)

Raise Hope for Congo : Campagne du projet Enough ayant pour but la défense des citoyens de la République Démocratique du Congo et la lutte contre les conflits locaux. Raise Hope for Congo et le projet Enough collaborent avec des groupes nationaux aux États Unis et des organisations locales congolaises. (raisehopeforcongo.org)

Registre de transparence des représentants d'intérêts de l'Union Européenne : "Les citoyens peuvent, et même doivent, attendre du processus décisionnel de l'UE qu'il soit aussi transparent et ouvert que possible. Plus le processus est ouvert, plus il est facile d'assurer une représentation équilibrée et d'éviter les pressions excessives et l'accès illégitime ou privilégié aux informations et aux décideurs politiques. La transparence est également essentielle pour encourager les citoyens européens à participer plus activement à la vie démocratique de l'UE. Le registre de transparence a été créé afin de répondre aux questions essentielles telles que celles de savoir quels sont les intérêts défendus, par qui et avec quels budgets. Le système est géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. L'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen et la Commission européenne fixe les règles et principes sur lesquels le registre de transparence est fondé. Le premier accord (signé en juin 2011) a fait l'objet d'une révision après deux ans. L'accord révisé a été adopté en avril 2014." (<http://ec.europa.eu/transparencyregister>)

Resolve : ONG fondée en 1977 pour répondre aux challenges environnementaux, sociaux et de santé, cette organisation fournit des solutions durables à des problématiques identifiées et développe des approches collaboratives ainsi que des programmes dédiés. (resolv.org)

SEC (Securities & Exchange Commission) : Organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers. (sec.gov)

Section 1502 du Dodd-Frank Act (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (2010)) : Réglementation américaine imposant des exigences de déclaration et transparence aux sociétés qui utilisent, pour fabriquer leurs produits, certains minerais de conflit extraits dans la République démocratique du Congo (RDC) et les pays limitrophes. Cette réglementation s'impose aux entreprises manufacturières pour lesquelles les minerais de guerre sont nécessaires à la fabrication ou à l'utilisation du produit final.

Solutions for Hope : Plateforme ayant pour but de soutenir les entreprises et ONGs sur le thème de l'approvisionnement responsable de minerais provenant de zones de conflit. (solutions-network.org/site-solutionsforhope)

SRTP : Le programme de responsabilité sociale dans la production de tabac (Social Responsibility in Tobacco Production programme, SRTP) définit les objectifs de résultats minimums à destination des fournisseurs de feuilles de tabac et comprend également des directives relatives aux mesures à prendre pour empêcher le travail des enfants. Le but est de comprendre le raisonnement qui est à l'origine du travail des enfants, d'améliorer l'accès à la scolarité et de résoudre les problèmes de vulnérabilité par le biais d'un système de suivi des efforts.

STP : Le Programme Tabac Durable (STP) est venu remplacer le SRTP en 2016. Cette initiative du secteur, lancée en 2015, présente les meilleures pratiques du secteur conformes aux normes externes.

TFT (The Forest Trust) : "The Forest Trust (anciennement Tropical Forest Trust) ou TFT est une organisation créée au Royaume-Uni dont le but est d'accompagner les entreprises et les communautés vers la mise sur le marché de produits responsables. TFT travaille sur le terrain, dans les forêts, les exploitations agricoles et les usines pour aider à créer des produits qui respectent l'environnement et améliorent la vie des populations locales. TFT aide les entreprises à transformer leurs chaînes d'approvisionnement en matière première et ainsi à freiner la déforestation. Ils assurent notamment aux entreprises d'obtenir des bois tropicaux ne provenant pas du pillage des forêts pluvieuses. Le TFT est une société à but non lucratif basée dans 14 pays et ayant son siège en Suisse à Crassier. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de ses membres ainsi que d'experts indépendants." (<https://fr.wikipedia.org>; <http://www.tft-earth.org/>)

United Nations Global Compact (UN Global Compact) : “Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d’influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l’homme, des normes de travail et de l’environnement, et de lutte contre la corruption.” (unglobalcompact.org)

United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights (UN Guiding Principles) & Principes de John Ruggie : “En juin 2011, le Conseil des droits de l’homme de l’ONU a adopté une nouvelle série de principes en matière de droits de l’homme à respecter dans le monde des affaires. Cet ensemble de règles visent à contraindre les entreprises à améliorer le respect des droits de l’homme dans leurs pratiques et leur gestion. Les Principes directeurs adoptés par le Conseil sont le produit de six années de recherches menées par le Professeur John Ruggie de l’Université d’Harvard, impliquant les gouvernements, les entreprises, la société civile et les investisseurs dans le monde. Les Principes sont basés sur 47 consultations et des visites dans plus de 20 pays ainsi que sur des consultations en ligne qui ont permis la participation de personnes provenant de 120 pays. Les nouveaux standards devraient permettre de mettre en œuvre le Cadre de travail des Nations Unies “Protéger, Respecter et Remédier” dans le but de mieux gérer les affaires et la protection des droits de l’homme.” (un.org)

US Chamber of commerce : Fédération commerciale à but non lucratif représentant environ trois millions d’entreprises dans le pays, 2 000 chambres locales ou d’État, et 830 associations

commerciales et ayant pour but de favoriser le progrès humain à travers un système économique, politique et social reposant sur la liberté individuelle, l’incitation, l’initiative, l’opportunité et la responsabilité. (uschamber.com)

Voluntary Principles on Security on Human Rights (VPSHR) : “ Fondée en 2000, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l’homme sont un ensemble de principes destinés à guider les entreprises dans le maintien de la sécurité et de la sécurité de leurs opérations dans un cadre d’exploitation qui encourage le respect des droits de l’homme.” (voluntaryprinciples.org)

PRI Clearinghouse : “est une plate-forme mondiale unique pour les initiatives d’engagement collaboratif. Il fournit aux signataires des PRI un forum privé permettant de mettre en commun des ressources, partager des informations, renforcer l’influence et de collaborer avec les entreprises, les intervenants, les décideurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur de l’investissement sur les questions environnementales, sociale et de gouvernance d’entreprises dans les différents secteurs et les régions. L’objectif de la Clearinghouse est de favoriser, grâce à la collaboration des différentes parties prenantes, la création de valeur durable à long terme” (unpri.org)

Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) : “est un réseau de 120 membres, composé de certains des plus grands fonds de pension et gestionnaires d’actifs en Europe, qui représentent près de € 13 trillions d’€ d’actifs et adoptent une approche proactive de la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique.” (iigcc.org)

Pacte Mondial - les dix principes

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l’homme.

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l’homme.

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d’association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l’élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l’abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi et de profession.

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l’approche de précaution aux problèmes touchant à l’environnement.

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement.

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.

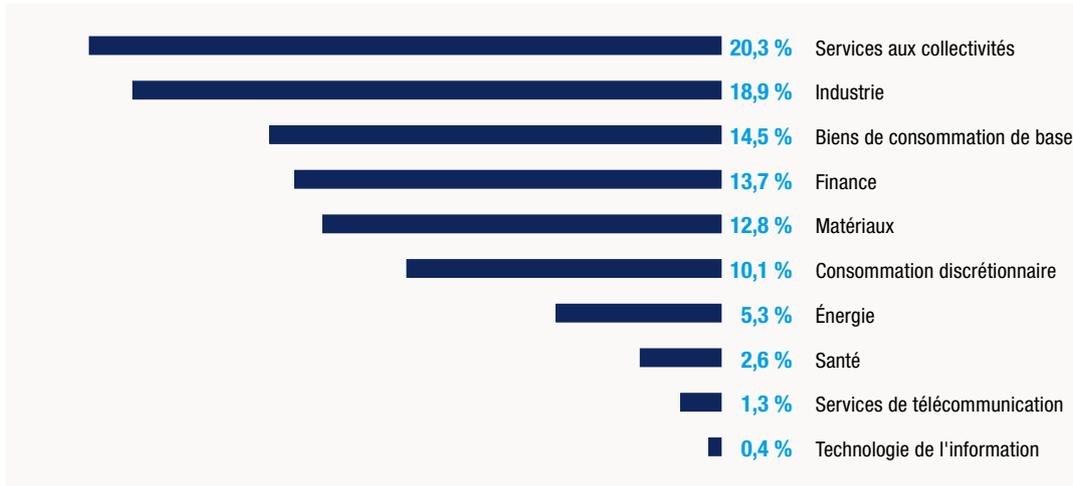
Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin.

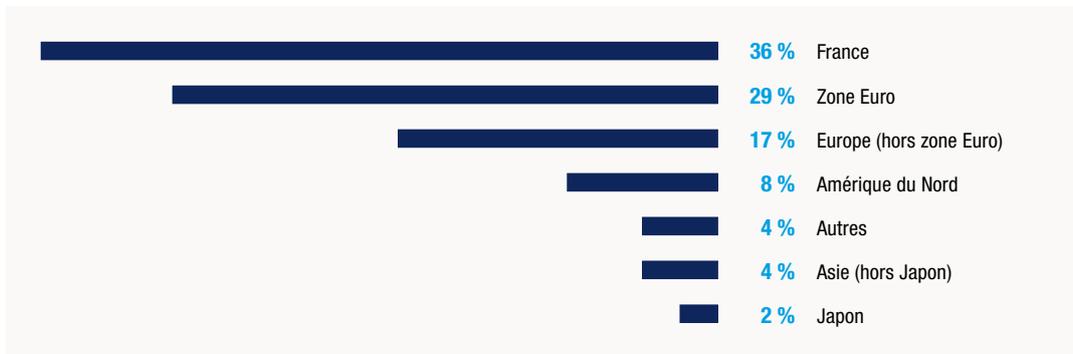
(www.pactemonial.org)

ANNEXE 2

Décomposition du nombre de rencontres avec les entreprises par secteur



Décomposition du nombre de rencontres avec les entreprises par zone géographique



ANNEXE 3

Entreprises rencontrées en 2016 (hors Amundi Japon), par ordre chronologique

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU	
WACKER CHEMIE AG	DE000WCH8881	Allemagne	07/01/16				
NATUREX	FR0000054694	France	07/01/16	●	●	●	
TOUTPARGEL	NA	France	07/01/16	●	●	●	
INTERPARFUMS	NA	France	07/01/16	●			
MAUNEA KEA	NA	France	07/01/16		●		
ALLIANZ SE	DE0008404005	Allemagne	08/01/16		●		
BONDUELLE SA	FR0000063935	France	08/01/16	●			
SERGE FERRARI	NA	France	08/01/16	●			
ENI SPA	IT0003132476	Italie	12/01/16	●			
RWE AG	DE0007037129	Allemagne	20/01/16		●		
CHAROEN POKPHAND FOODS PCL	TH0101A10Z01	Thaïlande	22/01/16				
MADA	NA	France	25/01/16	●			
THAI UNION GROUP PCL	TH0450010R15	Thaïlande	26/01/16		●	●	
RED ELECTRICA CORP SA	ES0173093115	Espagne	28/01/16				
NORDEX SE	DE000A0D6554	Allemagne	01/02/16		●		
PSI	NA	Allemagne	01/02/16		●		
LECLANCHE	NA	Suisse	01/02/16		●		
CENTROTEC	NA	Allemagne	01/02/16				
METRO AG	DE0007257503	Allemagne	02/02/16		●		
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	PTEDP0AM0009	Portugal	02/02/16		●		
EDP RENOVAVEIS SA	ES0127797019	Espagne	02/02/16		●		
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	Espagne	02/02/16		●		
SOLARWORLD AG	DE000A1YCMM2	Allemagne	02/02/16		●	●	
PENNON GROUP PLC	GB00B18V8630	Royaume-uni	02/02/16		●		
EVN AG	AT0000741053	Autriche	02/02/16		●		
GEO GROUP INC/THE	US36162J1060	États-unis	03/02/16				
BP PLC	GB0007980591	Royaume-uni	03/02/16				
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	FR0000121014	France	03/02/16		●		
UNIBAIL-RODAMCO SE	US9045871020	France	04/02/16				
NTPC LTD	INE733E01010	Inde	05/02/16				
UNIBAIL-RODAMCO SE	US9045871020	France	09/02/16	●			
INTESA SANPAOLO SPA	IT0000072618	Italie	11/02/16				
SOCIETE GENERALE	FR0000130809	France	12/02/16	●			
FAURECIA	FR0000121147	France	15/02/16	●			
UNICREDIT SPA	IT0004781412	Italie	15/02/16				
RENAULT SA	FR0000131906	France	15/02/16	●			

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETIEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU	
ORANGE SA	FR0000133308	France	18/02/16				
CAP GEMINI SA	FR0000125338	France	19/02/16				
VALEO SA	FR0000130338	France	19/02/16	●			
CREDIT AGRICOLE SA	FR0000045072	France	19/02/16				
RAMSAY HEALTH CARE LTD	AU000000RHC8	Australie	25/02/16				
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	FR0010613471	France	25/02/16				
ARCELORMITTAL	LU0323134006	Luxembourg	01/03/16	●	●		
AXA SA	FR0000120628	France	04/03/16	●	●	●	
ENGIE	FR0010208488	France	08/03/16				
BPCE SA	XX0002866395	France	09/03/16		●		
CREDIT AGRICOLE SA	FR0000045072	France	11/03/16				
HEINEKEN NV	NL0000009165	Pays-Bas	11/03/16				
SOLVAY SA	BE0003470755	Belgique	14/03/16				
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	FR0010613471	France	15/03/16			●	
TOKYO ELECTRIC POWER CO INC/TH	JP3585800000	Japon	15/03/16				
LEGRAND FRANCE SA	FR0010307819	France	16/03/16	●			
INTERNATIONAL FINANCE CORP	US45950KBX72	Supranational	16/03/16	●			
ACERINOX SA	ES0132105018	Espagne	16/03/16				
AIR FRANCE-KLM	FR0000031122	France	17/03/16	●	●		
ATLAS COPCO AB	SE0006886750	Suède	17/03/16	●	●		
HAMMERSON PLC	GB0004065016	Royaume-uni	17/03/16	●	●	●	
HAMMERSON PLC	GB0004065016	Royaume-uni	17/03/16	●	●		
NOBLE GROUP LTD	BMG6542T1190	Hong Kong	18/03/16	●	●		
CASINO GUICHARD PERRACHON SA	FR0000125585	France	21/03/16		●	●	
GOLDEN AGRI RESOURCES LTD	MU0117U00026	Singapour	21/03/16	●	●		
CA ANIMATION	NA	France	04/04/16	●			
BP PLC	GB0007980591	Royaume-uni	06/04/16	●	●	●	
CARREFOUR SA	FR0000120172	France	08/04/16		●	●	
DAEWOO INTERNATIONAL CORP	KR7047050000	Corée du sud	15/04/16	●			
TENNET HOLDING BV	XX0003133840	Pays-Bas	25/04/16	●		●	
IJM CORP BHD	MYL333600004	Malaisie	25/04/16	●		●	
KUALA LUMPUR KEPONG BHD	MYL244500004	Malaisie	26/04/16				
RAMSAY HEALTH CARE LTD	AU000000RHC8	Australie	28/04/16				
VEDANTA LTD	INE205A01025	Inde	29/04/16		●	●	
NEWMONT MINING CORP	US6516391066	États-unis	29/04/16				
FREEMONT-MCMORAN INC	US35671D8570	États-unis	02/05/16		●	●	
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	ES0113211835	Espagne	04/05/16		●	●	
ERAMET	FR0000131757	France	04/05/16	●	●	●	

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU
ALTRAD	NA	France	06/05/16	●	●	●
DIAGEO PLC	GB0002374006	Royaume-uni	09/05/16			
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV	BE0003793107	Belgique	10/05/16	●		
VERBUND AG	AT0000746409	Autriche	11/05/16			
ALSTOM SA	FR0010220475	France	11/05/16			
HSBC HOLDINGS PLC	GB0005405286	Royaume-uni	11/05/16	●		
SOCIETE GENERALE	FR0000130809	France	11/05/16			●
EUROPEAN INVESTMENT BANK (BEI)	XX0008022890	Union européenne	12/05/16		●	
GRUPO MEXIQUE SAB DE CV	MXP370841019	Mexique	13/05/16			●
IPS	NA	France	20/05/16	●	●	●
ANGLO AMERICAN PLC	GB00B1XZS820	Royaume-uni	23/05/16			
BHP BILLITON PLC	GB0000566504	Australie	23/05/16		●	●
ANGLO AMERICAN PLC	GB00B1XZS820	Royaume-uni	23/05/16		●	●
RIO TINTO PLC	GB0007188757	Royaume-uni	23/05/16			
SECHE ENVIRONNEMENT SA	FR0000039109	France	24/05/16	●		
SODEXO	FR0000121220	France	24/05/16	●		
ELECTRICITE DE FRANCE-EDF SA	FR0010242511	France	25/05/16		●	●
BOLIDEN AB	SE0000869646	Suède	25/05/16	●	●	
BRICONORD	NA	France	27/05/16	●	●	●
COOPERATIEVE RABOBANK UA	XX0008022630	Pays-Bas	30/05/16		●	
ACCOR SA	FR0000120404	France	31/05/16		●	●
ACCOR SA	FR0000120404	France	31/05/16	●	●	●
ACCOR SA	FR0000120404	France	31/05/16	●	●	●
ANTOFAGASTA PLC	GB0000456144	Chili	02/06/16	●		●
DIDACTIC	NA	France	07/06/16	●	●	●
BNP PARIBAS	FR0000131104	France	07/06/16	●	●	●
MARCEL & FILS	NA	France	08/06/16	●	●	●
RWE AG	DE0007037129	Allemagne	08/06/16			
MICHELIN (CIE GALE DES ETABTS)	FR0000121261	France	09/06/16	●	●	
SKANSKA AB	SE0000113250	Suède	09/06/16	●	●	●
STATOIL ASA	N00010096985	Norvège	09/06/16	●	●	●
ROYAL DUTCH SHELL PLC	GB00B03MM408	Pays-Bas	09/06/16	●	●	●
REPSOL OIL & GAS CANADA INC	CA87425E1034	Canada	09/06/16	●	●	
DANONE (EX GROUPE DANONE)	FR0000120644	France	09/06/16	●		
UMICORE	BE0003884047	Belgique	09/06/16		●	
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	France	09/06/16	●		●
FROGPUBS	NA	France	10/06/16	●	●	●
SECHE ENVIRONNEMENT SA	FR0000039109	France	10/06/16			●

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETIEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU	
FORTUM OYJ	FI0009007132	Finlande	10/06/16		●		
NESTE OYJ	FI0009013296	Finlande	10/06/16	●	●		
SIEMENS AG	DE0007236101	Allemagne	10/06/16	●	●		
AEROPORTS DE PARIS	FR0010340141	France	10/06/16	●	●		
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	France	10/06/16	●			
SCOR SE	FR0010411983	France	10/06/16	●	●		
VALEO SA	FR0000130338	France	10/06/16	●			
SOLVAY SA	BE0003470755	Belgique	10/06/16		●		
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	Espagne	11/06/16		●	●	
VEOLIA ENVIRONNEMENT	FR0000124141	France	11/06/16		●		
NATIONAL GRID PLC	GB00B08SNH34	Royaume-uni	11/06/16	●		●	
INDICIA	NA	France	14/06/16	●	●	●	
ENEL SPA	IT0003128367	Italie	14/06/16	●	●		
RWE AG	DE0007037129	Allemagne	14/06/16	●	●		
IBERDROLA SA	ES0144580Y14	Espagne	14/06/16	●	●		
E.ON SE	DE000ENAG999	Allemagne	14/06/16	●	●		
CENTRICA PLC	GB00B033F229	Royaume-uni	14/06/16	●	●		
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GB00B39J2M42	Royaume-uni	14/06/16	●	●		
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	PTEDP0AM0009	Portugal	14/06/16	●		●	
NISSAN MOTOR CO LTD	JP3672400003	Japon	15/06/16	●			
BHP BILLITON PLC	GB0000566504	Australie	15/06/16		●		
TERNA SPA-RETE ELETTR NTL SPA	IT0003242622	Italie	15/06/16	●	●		
ELECTRICITE DE FRANCE-EDF SA	FR0010242511	France	15/06/16	●	●		
GOLDCORP INC	CA3809564097	Canada	16/06/16				
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	GB0002875804	Royaume-uni	16/06/16		●		
SOUTHERN COPPER CORP	US84265V1052	Pérou	17/06/16				
SWEDISH MATCH AB	SE0000310336	Suède	17/06/16	●			
IMPERIAL BRANDS PLC	GB0004544929	Royaume-uni	20/06/16				
PHILIP MORRIS INTERNATIONAL	US7181721090	États-unis	20/06/16		●	●	
VALE SA	BRVALEACNOR0	Brésil	21/06/16				
TOYOTA MOTOR CORP	JP3633400001	Japon	22/06/16	●			
LAFARGEHOLCIM LTD	CH0012214059	Suisse	22/06/16				
SIME DARBY BHD	MYL419700009	Malaisie	24/06/16	●	●		
DGF	NA	France	27/06/16	●	●	●	
ENGIE	FR0010208488	France	27/06/16		●	●	
BONDUELLE SA	FR0000063935	France	28/06/16	●		●	
BUMITAMA AGRI LTD	SG2E67980267	Indonésie	29/06/16	●	●	●	
WILMAR INTERNATIONAL LTD	SG1T56930848	Singapour	30/06/16	●			

	BIODIVERSITÉ, POLLUTION ET DÉCHETS	RELATIONS SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES	RELATIONS CLIENTS/ FOURNISSEURS	RESPONSABILITÉ PRODUITS	COMMUNAUTÉS LOCALES	INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE	RÉMUNÉRATION	DROITS DES ACTIONNAIRES	DÉONTOLOGIE	TRANSPARENCE ET INTÉGRATION DES RISQUES ESG
	●	●		●		●	●			
	●	●	●	●						
		●	●	●						●
	●	●								
	●	●	●		●					
		●	●	●				●		●
		●								
			●		●					
			●	●	●					●
	●		●	●	●					●
					●				●	
	●	●	●	●	●				●	●
	●	●	●	●	●					●

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU
JAPON TOBACCO INC	JP3726800000	Japon	30/06/16		●	●
DAIMLER AG	DE0007100000	Allemagne	01/07/16	●	●	
PEUGEOT SA	FR000121501	France	01/07/16	●	●	●
BMW-BAYERISCHE MOTOR WERKE AG	DE0005190003	Allemagne	05/07/16	●	●	●
IOI CORP BHD	MYL196100001	Malaisie	05/07/16		●	
GENERAL MOTORS CORP	US37045V1008	États-unis	06/07/16	●	●	
DELTA AIR LINES INC	US2473617023	États-unis	06/07/16	●	●	
UNITED PARCEL SERVICE INC	US9113121068	États-unis	06/07/16	●	●	
VOLKSWAGEN AG	DE0007664005	Allemagne	07/07/16	●	●	
GL EVENTS	NA	France	08/07/16	●	●	
BRIDGESTONE CORP	JP3830800003	Japon	08/07/16	●	●	
PETIT FORESTIER	NA	France	21/07/16	●	●	●
GECINA SA	FR0010040865	France	25/07/16	●	●	
UNILEVER NV	NL0000388619	Royaume-uni	16/08/16	●		
CEZ AS	CZ0005112300	République tchèque	18/08/16	●		
ALSTOM SA	FR0010220475	France	24/08/16	●		
CONTINENTAL AG	DE0005439004	Allemagne	25/08/16	●	●	
RWE AG	DE0007037129	Allemagne	29/08/16	●	●	
BARRY CALLEBAUT AG	CH0009002962	Suisse	29/08/16		●	
FORD MOTOR COMPANY	US3453708600	États-unis	01/09/16	●		
THALES SA	FR000121329	France	01/09/16	●		
KUEHNE + NAGEL INTERNATIONAL A	CH0025238863	Suisse	06/09/16	●	●	
RENAULT SA	FR000131906	France	06/09/16	●		
OLAM INTERNATIONAL LTD	SG1Q75923504	Singapour	06/09/16			
AREVA SA	FR0011027143	France	06/09/16			
CARREFOUR SA	FR000120172	France	06/09/16		●	●
ENGIE	FR0010208488	France	06/09/16		●	
STAGECOACH GROUP PLC	GB00B6YTLS95	Royaume-uni	07/09/16	●	●	
AGL ENERGY LTD	AU000000AGL7	Australie	09/09/16		●	
TOTAL SA	FR000120271	France	12/09/16	●	●	
MTU AERO ENGINES AG	DE000A0D9PT0	Allemagne	12/09/16	●	●	
MAN SE	DE0005937007	Allemagne	12/09/16	●		
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR000121972	France	12/09/16	●	●	
VINCI SA	FR000125486	France	15/09/16		●	
VOLVO AB	SE0000115446	Suède	15/09/16	●	●	
ALLIANZ SE	DE0008404005	Allemagne	16/09/16	●		
AIRBUS GROUP SE	NL0000235190	France	20/09/16		●	
FORESTFINANCE	NA	France	20/09/16	●	●	●

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETIEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU	
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV	NL0010877643	Royaume-uni	21/09/16	●	●		
SOLIFAP	XFCS00X0MZV4	France	21/09/16	●	●		
ENEL SPA	IT0003128367	Italie	22/09/16	●	●		
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT S	DE0005773303	Allemagne	22/09/16	●	●		
PIRELLI & C SPA	IT0004623051	Italie	23/09/16	●	●		
TRANSALTA CORP	CA89346D1078	Canada	26/09/16	●			
SAFRAN SA	FR0000073272	France	26/09/16	●		●	
PACCAR INC	US6937181088	États-unis	26/09/16	●	●		
LINDT & SPRUENGLI AG	CH0010570759	Suisse	27/09/16		●		
AIR FRANCE-KLM	FR0000031122	France	27/09/16	●	●		
BOEING CO/THE	US0970231058	États-unis	28/09/16	●			
ZODIAC AEROSPACE	FR0000125684	France	29/09/16		●		
A P MOLLER - MAERSK A/S	DK0010244508	Danemark	29/09/16	●	●		
MIIMOSA	NA	France	30/09/16	●	●		
TOTAL SA	FR0000120271	France	03/10/16	●	●		
CORÉE DU SUD ELECTRIC POWER CORP	KR7015760002	Corée du sud	06/10/16	●	●		
EUROFINS SCIENTIFIC	FR0000038259	Luxembourg	08/10/16	●	●		
PIERRE HOUE	NA	France	12/10/16	●	●	●	
GBH	NA	France	18/10/16	●			
AXAEREAAL	NA	France	18/10/16	●	●		
CHINE RESOURCES POWER HOLDINGS	HK0836012952	Chine	31/10/16	●	●		
ROYAL BK SCOTL GROUP PLC	GB00B7T77214	Royaume-uni	03/11/16	●			
BANK OF AMERICA CORP	US0605051046	États-unis	03/11/16	●			
TOTAL SA	FR0000120271	France	03/11/16	●			
NESTLE SA	CH0038863350	Suisse	03/11/16	●	●		
SOCIETE GENERALE	FR0000130809	France	07/11/16	●	●		
HUADIAN POWER INTERNATIONAL CO	CNE000001LJ2	Chine	07/11/16	●	●		
BANCO SANTANDER SA	ES0113900J37	Espagne	08/11/16	●	●		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	ES0113211835	Espagne	08/11/16	●	●		
HOCHTIEF AG	DE0006070006	Allemagne	08/11/16	●	●		
KONINKLIJKE PHILIPS NV	NL0000009538	Pays-Bas	08/11/16	●	●		
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	DE0008232125	Allemagne	08/11/16	●	●		
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	France	08/11/16	●			
ITM	NA	France	09/11/16	●	●		
REPSOL SA	ES0173516115	Espagne	09/11/16	●	●		
E.ON SE	DE000ENAG999	Allemagne	10/11/16	●	●		
AKZO NOBEL NV	NL0000009132	Pays-Bas	10/11/16		●	●	
SPIE	NA	France	14/11/16	●	●		
SOUTHERN CO/THE	US8425871071	États-unis	17/11/16	●		●	

Équipe d'analyse ESG

COMPAGNIE	ISIN	ZONE GÉOGRAPHIQUE	DATE ENTRETEN	STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	EAU	
ERAMET	FR0000131757	France	18/11/16				
BNP PARIBAS	FR0000131104	France	21/11/16	●	●		
NOVO NORDISK A/S	DK0060534915	Danemark	22/11/16				
GLAXOSMITHKLINE PLC	GB0009252882	Royaume-uni	22/11/16				
ROCHE HOLDING AG	CH0012032048	Suisse	22/11/16				
LM ERICSSON TELEFONAKTIEBOLAG	SE0000108656	Suède	22/11/16		●	●	
ABB LTD (ASEA BROWN BOVERI)	CH0012221716	Suisse	22/11/16	●			
HSBC HOLDINGS PLC	GB0005405286	Royaume-uni	22/11/16	●			
ING GROEP NV	NL0000303600	Pays-Bas	22/11/16	●	●	●	
ROYAL DUTCH SHELL PLC	GB00B03MM408	Pays-Bas	22/11/16	●	●		
ENGIE	FR0010208488	France	23/11/16	●	●		
ENEL SPA	IT0003128367	Italie	29/11/16	●	●		
DUKE ENERGY CORP	US26441C2044	États-unis	29/11/16	●	●		
KONINKLIJKE AHOLD NV	NL0010672325	Pays-Bas	30/11/16	●			
AMERICAN ELECTRIC POWER CO INC	US0255371017	États-unis	01/12/16	●	●		
SIMPLON	NA	France	02/12/16	●	●		
CRH PLC	IE0001827041	Irlande	07/12/16		●		
DANONE (EX GROUPE DANONE)	FR0000120644	France	09/12/16	●	●		
HEIDELBERGCEMENT AG	DE0006047004	Allemagne	14/12/16				
FM LOGISTICS	NA	France	15/12/16	●	●	●	
DRAX GROUP PLC	GB00B1VNSX38	Royaume-uni	16/12/16	●	●		
LAFARGEHOLCIM LTD	CH0012214059	Suisse	21/12/16		●		
BUZZI UNICEM SPA	IT0001347308	Italie	28/12/16		●	●	

	BIODIVERSITÉ, POLLUTION ET DÉCHETS	RELATIONS SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES	RELATIONS CLIENTS/ FOURNISSEURS	RESPONSABILITÉ PRODUITS	COMMUNAUTÉS LOCALES	INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE	RÉMUNÉRATION	DROITS DES ACTIONNAIRES	DÉONTOLOGIE	TRANSPARENCE ET INTÉGRATION DES RISQUES ESG
					●					
				●				●		
				●				●		
	●	●	●	●				●		
		●		●		●	●	●		
	●	●		●	●			●		●
		●		●			●	●		
	●									
	●	●	●			●				
	●	●	●	●	●	●		●		●
	●	●	●	●						●
	●	●	●	●					●	
	●	●	●							

Equipe de gouvernance d'entreprise : Liste des engagements 2016 (alertes et initiatives émetteurs)

SOCIÉTÉ	PAYS
ABB	Suisse
ABENGOA	Espagne
ABERTIS	Espagne
ACCIONA	Espagne
ACCOR	France
ACS	Espagne
ACTELION LIMITED	Suisse
ADIDAS	Allemagne
ADOCIA	France
ADVANCED SEMICONDUCTOR ENGINEERING	Taiwan
AEGON NV	Hollande
AHOLD DELHAIZE	Hollande
AIR FRANCE	France
AIR LIQUIDE	France
AIRBUS GROUP	Hollande
AKZO NOBEL NV	Hollande
ALCATEL	France
ALSTOM	France
ALTEN	France
ALTRAN	France
AMADEUS	Espagne
ANDRITZ	Autriche
ANHEUSER BUSCH INBEV SA	Belgique
APACHE	États-Unis
APERAM SA	Luxembourg
ARCELOR MITTAL SA	Luxembourg
AREVA	France
ARKEMA	France
ASML HOLDING NV	Hollande
ASTALDI	Italie
ATOS	France
AXA	France
AXEL SPRINGER	Allemagne
BANCO COMMERCIAL PORTUGUES	Portugal

SOCIÉTÉ	PAYS
BANCO POPULAR	Espagne
BANCO SABADELL	Espagne
BANCO SANTANDER	Espagne
BANKIA	Espagne
BBVA	Espagne
BEIERSDORF	Allemagne
BELGACOM	Belgique
BG	Royaume-Uni
BHP BILLITON	Royaume-Uni
BIC	France
BIOMERIEUX	France
BMW	Allemagne
BNP	France
BOFA	États-Unis
BOLSAS Y MERCADOS	Espagne
BOUYGUES	France
BURBERRY	Royaume-Uni
BUREAU VERITAS	France
CAIXA BANK	Espagne
CAP GEMINI	France
CARLSBERG	Danemark
CARREFOUR	France
CASA	France
CASINO	France
CASTELLUM	Suède
CGG	France
CLARIANT	Suisse
CLUB MED	France
COFACE	France
COMMERZBANK	Allemagne
CONTINENTAL AG	Allemagne
CREDIT SUISSE GROUP AG	Suisse
CYFROWY POLSAT	Pologne
DANONE	France
DBV	France

SOCIÉTÉ	PAYS
DEUTSCHE LUFTHANSA	Allemagne
DEUTSCHE BANK	Allemagne
DEUTSCHE BORSE	Allemagne
DEUTSCHE EUROSHOP	Allemagne
DIA	Espagne
E.ON	Allemagne
EDENRED	France
EDP ENERGIAS	Allemagne
EDP RENOVAIS	Portugal
EIFFAGE	France
ENAGAS	Espagne
ENDESA	Espagne
ENI	Italie
ESSILOR	France
EULER HERMES	France
EURAZEO	France
EUROFINS SCIENTIFIC SE	Luxembourg
EUROTUNNEL	France
EUTLESAT	France
FAURECIA	France
FDR	France
FERROVIAL	Espagne
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV	Hollande
FINMECCANICA	Italie
FIRST GULF BANK PJSC	Émirats Arabes Unis
FOMENTO DE CONSTRUCCIONES	Espagne
GALP ENERGIA	Portugal
GAMESA	Espagne
GAS NATURAL	Espagne
GAZTRANSPORT	France
GBL	Belgique
GDF	France
GECINA	France
GEMALTO	Hollande

SOCIÉTÉ	PAYS
GENERALI	Italie
GENFIT	France
GRIFOLS	Espagne
GROUPE DELHAIZE	Belgique
HANNOVER RE	Allemagne
HEIDELBERG CEMENT	Allemagne
HEINEKEN HOLDING & HEINENKEN NV	Hollande
HENKEL	Allemagne
HERMES	France
HUFVUDSTADEN	Suède
IBERDOLA	Espagne
ICADE	France
ICG AIRLINES	Espagne
ILIAD	France
IMERYS	France
INBEV	Belgique
INDITEX	Espagne
INDRA	Espagne
INFINEON	Allemagne
ING	Pays-Bas
INGENICO	France
INNATE PHARMA	France
INTESA	Italie
IPSEN	France
IPSOS	France
JCDECAUX	France
JERONIMO MARTINS	Portugal
JYSKE BANK	Danemark
KABEL	Allemagne
KBC GROUP NV	Belgique
KERING	France
KLEPIERRE	France
KLOCKNER	Allemagne
KONE	Finlande

Equipe de gouvernance d'entreprise : Liste des engagements 2016 (alertes et initiatives émetteurs)

SOCIÉTÉ	PAYS
KORIAN	France
KPN	Hollande
LAFARGE	France
LAGARDERE	France
LANXESS	Allemagne
LECTRA	France
LEGRAND	France
LINDT & SPRUENGLI AG	Suisse
L'OREAL	France
LUNDBECK	Danemark
LVMH	France
M6	France
MAN SE	Allemagne
MAPFRE	Espagne
MAUREL & PROM	France
MEDIOBANCA	Italie
MERCIALYS	France
MERCK KGAA	Allemagne
MERLIN PROPERTIES	Espagne
METRO	Allemagne
MICHELIN	France
MOBISTAR	Belgique
MONTUPET	France
MOTA ENGIL	Portugal
MUNICH RE	Allemagne
NATIONAL BANK OF GREECE SA	Grèce
NATIXIS	France
NEOPOST	France
NESTLE	Suisse
NEXANS	France
NEXITY	France
NH HOTEL	Espagne
NOKIA CORPORATION	Finlande

SOCIÉTÉ	PAYS
NORDEA BANK	Suède
NOVARTIS	Suisse
NOVO DORDISK	Danemark
NOVOZYMES A/S	Danemark
OMV AG	Autriche
ORANGE	France
ORIENTAL WEAVERS	Égypte
ORION	Finlande
ORPEA	France
OSRAM	Allemagne
OTP BANK PLC	Hongrie
PERNOD	France
PETROLEUM GEO SERVICES ASA	Norvège
PEUGEOT	France
PHAROL	Portugal
PHILIPS NV	Hollande
PLASTIC OMNIUM	France
PORTUCEL	Portugal
PORTUGAL TELECOM	Portugal
PRYSMIAN	Italie
PSP SWISS PROPERTY AG	Suisse
PUBLICIS	France
PUMA	Allemagne
QIAGEN NV	Hollande
RED ELECTRICA	Espagne
REDES ENERGETICAS	Portugal
REMY COINTREAU	France
RENAULT	France
REPSOL	Espagne
REXEL	France
RUBIS	France
RWE	Allemagne
SAFRAN	France
SAFT	France

SOCIÉTÉ	PAYS
SAINT GOBAIN	France
SAIPEM	Italie
SAMSUNG C&T	Corée du Sud
SAMSUNG ELECTRONICS	Hong Kong
SANLAM LIMITED	Afrique du Sud
SANOFI	France
SAP SE	Allemagne
SBM OFFSHORE NV	Hollande
SCHNEIDER	France
SCOR	France
SEB	France
SG	France
SIEMENS	Allemagne
SNAM	Italie
SODEXO	France
SOLOCAL	France
SOLVAY SA	Belgique
ST MICROELECTRONICS NV	Hollande
STROERR	Allemagne
SUBSEA 7 SA	Luxembourg
SUEZ ENVIRONNEMENT	France
TARKETT	France
TECHNICOLOR	France
TECHNIP	France
TEFEFONICA DEUTSCHLAND	Allemagne
TELECOM ITALIA	Italie
TELEFONICA ESPAGNE	Allemagne
TELENOR ASA	Norvège
TELEPERFORMANCE	France
TERNA	Italie
TF1	France
THALES	France
THYSSEN KRUPP	Allemagne
TNT EXPRESS NV	Hollande
TOTAL	France

SOCIÉTÉ	PAYS
TUI	Allemagne
UBISOFT	France
UBS GROUP NV	Suisse
UCB SA	Belgique
UNIBAIL	France
UNICREDIT	Italie
UNILEVER NV	Hollande
VALEO	France
VALLOUREC	France
VEOLIA	France
VINCI	France
VIRBAC	France
VIVENDI	France
VOLKSWAGEN	Allemagne
VOLVO AB	Suède
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	Suède
X5 RETAIL GROUP	Hollande
YAMANA	Canada
YOOX	Italie
ZEALAND PHARMA	Danemark
ZODIAC	France

À propos d'Amundi

Cotée depuis novembre 2015, Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'encours*, avec plus de 1000 milliards d'euros sous gestion dans le monde. Avec sept plateformes de gestion dans les principales places financières internationales, Amundi a gagné la confiance de ses clients par la profondeur de sa recherche et son expérience de marché. Amundi est le partenaire de confiance de 100 millions de clients particuliers, de 1000 clients institutionnels et de 1000 distributeurs dans plus de 30 pays, et conçoit des produits et services innovants et performants pour ces types de clientèle, adaptés à leurs besoins et profils de risque spécifiques.

Rendez-vous sur amundi.com pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.

Retrouvez-nous sur :   

*Périmètre Amundi - Données au 31 décembre 2016 - * N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe continentale - Source IPE "Top 400 Asset managers" publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015.*

Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle, il est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à une diffusion large sans considération des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des besoins particuliers de chaque investisseur potentiel.

Toutes les prévisions, évaluations et analyses statistiques contenues dans le présent document sont fournies afin d'éclairer les lecteurs sur les sujets abordés. Ces prévisions, évaluations et analyses peuvent être fondées sur des estimations et des hypothèses subjectives et peuvent avoir été obtenues par application d'une méthodologie parmi d'autres, lesquelles peuvent aboutir à des résultats différents ; en conséquence, ces prévisions, évaluations et analyses ne doivent pas être regardées comme des faits avérés et ne sauraient être considérées comme des prédictions exactes des événements futurs. Il n'existe aucune garantie que les résultats visés seront atteints.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Ce document peut contenir des informations émanant de tiers qui ne sont pas membre du groupe Amundi ("Contenus des Tiers"). Amundi n'a pas pris part à la préparation, la validation ou la rédaction de telles informations et ne les approuve ni implicitement ni explicitement. Toute opinion ou recommandation issue des Contenus des Tiers émanent exclusivement de ces tiers, et ne sauraient en aucun cas émaner d'Amundi. Les Contenus des Tiers ne sont communiqués qu'à titre d'information et Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de leur utilisation.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Ce document pouvant s'analyser comme la fourniture d'une recommandation générale, il est expressément rappelé que ce document n'a pas été élaboré en tenant comptes des exigences réglementaires visant à promouvoir l'indépendance de l'analyse financière, en conséquence, Amundi reste libre d'investir sur les titres des entreprises citées dans ce document.

